

**MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



**PLAN D'AMENAGEMENT
DU PARC NATIONAL DE LOBEKE
ET DE SA ZONE PERIPHERIQUE**

Période d'exécution : 2006 – 2010



Décembre 2004 (Mise à jour Août 2006)

PREFACE

La politique forestière du Cameroun dans sa stratégie de conservation de la biodiversité est axée sur la protection du patrimoine forestier, la création d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité nationale, l'amélioration de la contribution des ressources fauniques à l'économie et l'implication des populations à la gestion durable.

La gestion effective des aires protégées par le biais de l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement est une activité majeure définie dans le cadre du Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE).

Le Parc National de Lobéké est doté d'une richesse et d'une diversité biologique exceptionnelle et d'un potentiel touristique appréciable.

Son appartenance au complexe d'aires protégées transfrontalières du Tri-National de la Sangha (TNS) participe de la volonté des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale de gérer durablement les forêts du bassin du Congo, selon les engagements pris dans le cadre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Toutefois, le dispositif de gestion de cette aire protégée est encore embryonnaire et plusieurs pressions et menaces sont susceptibles de compromettre les efforts de conservation entrepris jusqu'à ce jour par l'administration et d'autres partenaires dont le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la Coopération Allemande (GTZ) et la Wildlife Conservation Society (WCS), à qui nous adressons nos remerciements.

Le présent plan d'aménagement visera le développement des outils de gestion permettant à cette aire protégée d'assurer les fonctions écologiques, économique et sociales, et plus particulièrement la conservation de la biodiversité et le développement local. A cet égard, le gouvernement du Cameroun, les partenaires au développement, les ONGs, la communauté scientifique, les opérateurs économiques devront conjuguer leurs efforts pour le plein succès de cette entreprise.

C'est le lieu pour moi de les inviter à soutenir les programmes développer dans le présent document.

Le Ministre des Forêts et de la Faune

NGOLE NGOLE Elvis

SOMMAIRE

1	<u>INTRODUCTION.....</u>	9
2	<u>CONTEXTE.....</u>	10
2.1	CONTEXTE NATIONAL.....	10
2.1.1	GENERALITES	10
2.1.2	POLITIQUE FORESTIERE ET ENVIRONNEMENTALE	10
2.1.3	PROGRAMME SECTORIEL FORETS ET ENVIRONNEMENT	11
2.1.4	CADRE JURIDIQUE.....	12
2.1.5	CADRE INSTITUTIONNEL	12
2.1.5.1	Historique de la Création du MINEF	12
2.1.5.2	Instances de concertation et de coordination nationales.....	12
2.1.6	RESEAU NATIONAL DES AIRES PROTEGEES.....	13
2.1.7	GESTION PARTICIPATIVE	13
2.2	CONTEXTE SOUS-REGIONAL.....	13
2.3	CONTEXTE LOCAL.....	16
3	<u>PRESENTATION DU PARC NATIONAL ET DE SA ZONE TAMPON.....</u>	18
3.1	LOCALISATION	18
3.2	HISTORIQUE DU PARC NATIONAL DE LOBEKE.....	18
3.3	CADRES DE GESTION.....	21
3.3.1	STRUCTURES DU MINEF	21
3.3.2	ORGANISMES D’APPUI	21
3.3.3	PERSONNEL.....	21
3.3.4	INFRASTRUCTURES	21
3.3.5	MATERIELS ET EQUIPEMENTS.....	22
3.3.6	ALLOCATIONS BUDGETAIRES	22
3.3.7	ACTIVITES DE CONTROLE-SURVEILLANCE ET DE SUIVI-ECOLOGIQUE	22
3.3.8	COLLABORATION INTERMINISTERIELLE.....	23
3.3.9	STRUCTURES TRI-NATIONALES.....	24
3.3.10	PLATES-FORMES LOCALES DE CO-GESTION	25
3.3.10.1	Convention de Mambélé	25
3.3.10.2	Convention LAB avec le secteur privé.....	27
3.3.11	INITIATIVES DE GESTION COMMUNAUTAIRE	27
3.4	CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES.....	28
3.4.1	ÉLEMENTS PHYSIQUES.....	28
3.4.1.1	Climat	28
3.4.1.2	Géologie et Relief.....	28
3.4.1.3	Pédologie	29
3.4.1.4	Hydrographie.....	29
3.4.2	VEGETATION ET FLORE.....	29
3.4.2.1	Végétation	29
3.4.2.2	Flore	30
3.4.3	FAUNE.....	30
3.4.3.1	Mammifères.....	30
3.4.3.2	Oiseaux.....	31
3.4.3.3	Reptiles.....	31
3.4.3.4	Amphibiens	31
3.4.3.5	Poissons.....	31
3.4.3.6	Crustacés	32

3.4.3.7	Lépidoptères	32
3.4.4	RELATIONS FAUNE – FLORE	32
3.5	CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES ET DEMOGRAPHIQUES	36
3.5.1	POPULATIONS NATIVES	36
3.5.2	POPULATIONS MIGRANTES	37
3.5.3	REPARTITION SPATIALE	38
3.5.4	INFRASTRUCTURES SOCIALES	40
3.5.4.1	Santé	40
3.5.4.2	Éducation	40
3.5.4.3	Réseau de communication	40
3.6	MODES D’UTILISATION DES RESSOURCES	41
3.6.1	ACTIVITES RURALES	41
3.6.1.1	Agriculture	41
3.6.1.2	Chasse	42
3.6.1.3	Pêche	42
3.6.1.4	Cueillette	43
3.6.2	EXPLOITATION FORESTIERE	45
3.6.3	CHASSE SPORTIVE	47
3.6.4	TOURISME DE VISION	48
3.6.5	AUTRES ACTIVITES	48
3.6.5.1	Capture des oiseaux	48
4	<u>CONSIDERATIONS POUR L’AMENAGEMENT.....</u>	49
4.1	OPPORTUNITES	49
4.1.1	IMPORTANCE BIO-ECOLOGIQUE	49
4.1.2	PROMOTION DE L’ECO-TOURISME	49
4.1.3	PROMOTION DE LA GESTION PARTICIPATIVE	50
4.1.4	PRESENCE DES OPERATEURS ECONOMIQUES DANS LA PERIPHERIE DU PNL	50
4.1.5	CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	50
4.1.6	PRESENCE DES PROJETS ET PARTENAIRES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	50
4.1.7	EXISTENCE D’UNE INITIATIVE TRANSFRONTALIERE DE CONSERVATION	50
4.2	CONTRAINTES	51
4.2.1	PRESSIONS	51
4.2.1.1	Braconnage pour la viande et les trophées	51
4.2.1.2	Exploitation forestière	52
4.2.1.3	Exploitation minière artisanale	53
4.2.1.4	Capture des oiseaux	53
4.2.2	MENACES	54
4.2.2.1	Chasse sportive	54
4.2.2.2	Voies de communication	54
4.2.2.3	Pêche et Cueillette	54
4.2.2.4	Empiètement	54
4.2.2.5	Prolifération des armes à feu dans la sous-région	55
4.2.3	LIMITES DE GESTION	57
4.2.3.1	Insuffisance du dispositif de surveillance	57
4.2.3.2	Diversité des acteurs et limites du cadre de collaboration	58
4.2.3.3	Insuffisances dans la participation des communautés	59
4.2.3.4	Limitation des bases de prise des décisions de gestion	60
4.2.3.5	Insuffisances dans la promotion et la valorisation du Parc	61
4.2.3.6	Insuffisances dans la collaboration transfrontalière	61
5	<u>MESURES D’AMENAGEMENT.....</u>	62
5.1	OBJECTIF GLOBAL	62
5.2	OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	62

5.3	MICRO-ZONAGE	62
5.4	PROGRAMMES D'AMENAGEMENT	64
5.4.1	PROGRAMME DE PROTECTION	64
5.4.1.1	Développement du plan de surveillance.....	64
5.4.1.2	Sensibilisation des acteurs.....	64
5.4.1.3	Mise en place des infrastructures de conservation	69
5.4.1.4	Acquisition des équipements.....	69
5.4.2	PROGRAMME DE RECHERCHE ET SUIVI ECOLOGIQUE.....	65
5.4.2.1	Consolidation du système de suivi écologique et socio-économique.....	65
5.4.2.2	Proposition d'un plan de tir fiable dans les ZIC et ZICGC	65
5.4.2.3	Réalisation des études et recherches complémentaires	65
5.4.3	PROGRAMME DE VALORISATION DES RESSOURCES.....	66
5.4.3.1	Amélioration de la participation des populations, des communes et des opérateurs économiques au processus de gestion	66
5.4.3.2	Organisation de la filière des perroquets.....	66
5.4.3.3	Renforcement de la gestion des ZICGC.....	66
5.4.3.4	Promotion de l'éco-tourisme	67
5.4.4	PROGRAMME DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL.....	67
5.4.4.1	Renforcement organisationnel de la structure de gestion.....	67
5.4.4.2	Création des postes fixes et équipe mobile de contrôle.....	68
5.4.4.3	Renforcement des ressources humaines	68
5.4.4.4	Mise en place de plates-formes de concertation et de co-gestion.....	68
5.4.5	PROGRAMME DE COOPERATION SOUS-REGIONALE.....	69
5.4.5.1	Surveillance-contrôle et suivi écologique dans le cadre du TNS	69
5.4.5.2	Soutien aux structures et initiatives du TNS	69
5.5	PLAN D'ACTION QUINQUENAL	70
6	<u>MISE EN ŒUVRE ET SUIVI.....</u>	<u>80</u>
6.1	ORGANISATION ADMINISTRATIVE	80
6.1.1	ORGANIGRAMME	80
6.1.1.1.	Attributions du Comité de Gestion et du Comité Scientifique et Technique.....	80
6.1.1.2.	Attributions de l'Unité Administration et Finances	81
6.1.1.3	Attributions de l'Unité Surveillance.....	80
6.1.1.4	Attributions de l'Unité Co-gestion et Eco-développement	81
6.1.1.5	Attributions de l'Unité Suivi écologique et Recherche	82
6.2	PARTAGE DES RESPONSABILITES	82
6.2.1	STRUCTURES ETATIQUES	82
6.2.2	PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	82
6.2.2.1	WWF	82
6.2.2.2	Coopération allemande.....	82
6.2.3	COLLECTIVITES LOCALES DECENTRALISEES	83
6.2.4	COMMUNAUTES LOCALES	83
6.2.5	OPERATEURS ECONOMIQUES.....	83
6.2.5.1	Sociétés forestières	83
6.2.5.2	Entreprises de safari	84
6.3	DUREE ET REVISION DU PLAN.....	84
6.4	BUDGET ESTIMATIF POUR L'EXECUTION DU PLAN D'AMENAGEMENT	84
7	<u>CONCLUSION GENERALE</u>	<u>86</u>
8	<u>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</u>	<u>87</u>

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Position du Parc National de Lobéké (PNL) par rapport au réseau national des parcs, réserves et sanctuaires de faune.	15
Figure 2 : Localisation du PNL et de sa zone périphérique dans le contexte du Tri-National de la Sangha.....	16
Figure 3 : Localisation du PNL par rapport au domaine forestier de la région du Sud-Est Cameroun.	17
Figure 6 : Quelques photos de grands mammifères (bongo, buffle, éléphant, gorille) dans les clairières (bais) du PNL.....	35
Figure 7 : Tronc d'arbre écorcé par les éléphants et nid de l'ombrette dans le PNL.	35
Figure 8 : Campement Baka autour du PNL.	37
Figure 9 : Répartition des populations humaines autour du PNL.....	39
Figure 10 : Quelques activités de pêche et de cueillette des populations autour du PNL.	43
Figure 11 : Zones de chasse, de pêche et de cueillette des populations riveraines.....	44
Figure 12 : Titres d'exploitation forestière attribués dans le PNL avant son classement.....	45
Figure 13 : UFA et sites industriels dans la zone tampon du PNL.....	46
Figure 14 : Braconnage autour du PNL : Céphalophe bleu pris au piège, viande d'éléphant et autres saisies aux braconniers.....	52
Figure 16 : Localisation des sites d'observation de grands et moyens mammifères à promouvoir pour le développement de l'éco-tourisme	63

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Principales phases du processus d'élaboration du plan d'aménagement du Parc National de Lobéké et de sa zone périphérique	
Annexe 2 : Décret de Classement du Parc National du Lobéké	
Annexe 3 : Accord de Coopération relatif a la mise en place du Tri-National de la Sangha	
Annexe 4 : Convention de Mambélé	
Annexe 5 : Convention sur la Lutte Anti-Braconnage	

LISTE DES ABREVIATIONS

AA	Autorité Administrative
AAPPEC	Association pour l'Auto-Promotion des Populations de l'Est-Cameroun
AT	Assistance Technique
BIP	Budget d'Investissement Public
CACOFLEX	Cadre de concertation entre MINEF – MINJUSTICE – MINFIB pour faciliter la compréhension mutuelle de la législation forestière au Cameroun
COM	Communes Rurales
COMREM	Comité d'appui à la mise en oeuvre de la réforme institutionnelle et du PSFE
COVAREF	Comité de Valorisation des Ressources Fauniques (structure locale de gestion des zones de chasse communautaire dans la région du Sud-Est Cameroun)
FMO	Forces de Maintien de l'Ordre
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Allemande au Développement)
EIE	Étude d'Impact sur l'Environnement
FSF	Fonds Spécial pour l'aménagement de la Faune
LAB	Lutte Anti-Braconnage
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MEFE	Ministère de l'Économie Forestière et de l'Environnement (République du Congo)
MINPAT	Ministère des Investissements, du Plan et de l'Aménagement du Territoire
OE	Opérateurs Economiques
PNL	Parc National de Lobéké
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PCGBC	Programme de Conservation et de Gestion de la Biodiversité au Cameroun
PGDRN	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles
POP	Populations
PROFORNAT	Protection des Forêts Naturelles dans le Sud-Est du Cameroun (Projet de la Coopération Technique Allemande)
SPE	Secrétariat Permanent à l'Environnement (MINEF)
SEBAC	Société d'Exploitation des Bois d'Afrique Centrale (Groupe SEFAC / Vasto Legno)
SEBC	Société d'Exploitation des Bois du Cameroun (Groupe Vicwood-Thanyry)
SEFAC	Société d'Exploitation Forestière et Agricole du Cameroun (Groupe SEFAC / Vasto Legno)
SIBAF	Société Industrielle des Bois Africains (Groupe Bolloré)
SIG	Système d'Information Géographique
TNS	Tri-National de la Sangha
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UTO	Unité Technique Opérationnelle
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique (zone de chasse affermée à un guide de chasse professionnel)
ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (zone de chasse allouée à une organisation de base villageoise)

RESUME

Le Parc National de Lobéké (PNL) a été créé par décret n° 2001/107/CAB/PM du 19 mars 2001. D'une superficie de 217.854 ha, sa zone tampon englobe plusieurs Zones d'Intérêt Cynégétiques auxquelles sont superposées cinq Unités Forestières d'Aménagement. Cet ensemble fait partie du complexe transfrontalier du Tri-National de la Sangha, impliquant les Parcs Nationaux de Dzangha-Ndoki (RCA) et Nouabalé-Ndoki (Rép. Congo).

Sur le plan phytogéographique, la région de Lobéké est transitoire entre la forêt sempervirente du Dja et la forêt semi-caducifoliée à *Sterculiacée* et *Ulmacée*. On note la présence de plus de 764 espèces végétales dont 2 à 5 seraient endémiques. Quarante-cinq espèces de mammifères hormis les petits rongeurs sont présentes. Les densités d'éléphants, de gorilles et de bongo sont parmi les plus élevées d'Afrique.

Le PNL subit de nombreuses pressions et menaces dues à l'ampleur des activités en périphérie mais aussi aux actes illégaux perpétrés à l'intérieur. Parmi les facteurs externes on note le braconnage, l'exploitation forestière, la densité du réseau routier, l'exploitation minière artisanale, la capture des perroquets. Comme facteur interne, plusieurs insuffisances relevées portent sur le dispositif de surveillance et de gestion, la participation des communautés, les bases de prise des décisions de gestion, la collaboration transfrontalière, la promotion et la valorisation du parc.

En accord avec les données locales, la politique nationale de conservation, les enjeux sous régionaux et internationaux, l'**objectif global de l'aménagement du Parc National de Lobéké** s'énonce comme suit :

« Développer les outils de gestion permettant au PNL d'assurer les fonctions écologiques, économiques et socioculturelles, et de renforcer l'édification du complexe d'aires protégées du Tri-National de la Sangha ».

De cet objectif global découlent six objectifs spécifiques relatifs à la consolidation du système de surveillance, la participation des communautés au processus de gestion, la consolidation du système de suivi écologique et socio-économique, la valorisation des atouts du parc et la collaboration transfrontalière.

Les mesures d'aménagement proposées s'articulent autour de cinq programmes : (1) protection, (2) recherche et suivi écologique, (3) valorisation des ressources naturelles, (4) renforcement institutionnel, et (5) coopération transfrontalière.

La mise en œuvre du plan d'aménagement suppose la conjugaison de plusieurs facteurs au rang desquelles : (a) le renforcement de la structure de gestion, (b) un partage équitable des responsabilités entre les différentes parties prenantes, (c) l'élaboration et l'exécution d'un plan de financement approprié.

Les ressources financières indispensables à l'exécution du plan d'aménagement s'élèvent au total à 1.940 millions FCFA, et devraient provenir des sources nationales (Etat, communes et communautés, opérateurs économiques) et internationales (ONG, bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux).

La validité de ce plan d'aménagement est de cinq ans.

SUMMARY

Created by Decree No. 2001/107/CAB/PM of the 19th of March 2001, the Lobéké National Park (LNP) has a surface area of 217.854 ha with buffer zones, which include many community managed hunting zones superimposed in five Forest Management Units. This structure falls within the Trans-Boundary Conservation Area of the Tri-National de la Sangha, which consists of the Dzangha-Ndoki (CAR) and Nouabale-Ndoki (Congo) national parks.

The Lobéké region forms the transition between the evergreen forests of the Dja and semi-deciduous forests predominated by *Sterculiaceae* and *Ulmaceae*. The presence of more than 764 plant species, 2 to 5 of which are endemic. Forty-five mammal species excluding rodents are also predominant. Elephant, gorilla, and bongo densities are amongst the highest in Africa.

The LNP is undergoing enormous pressure and threats due mainly from the breadth of activities within the periphery of the Park, but also from illegal activities within the Park. Some external factors that threaten the Park include poaching, forest exploitation, intricate road networks, traditional mining, and parrot capture. Some internal threats include, insufficient management and monitoring structures and mechanisms, low participation of local communities in management, weak decision making structures, insufficient trans-boundary collaboration, and lack of an intensive valorization and promotion of the attributes of the Park.

Bearing in mind the local context, the national conservation policy, regional and international demands, the **main objective for conserving the Lobéké National Park** is as follows:

“To develop management tools that allow the Lobéké National Park to perform its biological, economic and socio-cultural roles by strengthening the establishment of protected areas in the “Trinational de la Sangha” transboundary conservation initiative”.

From this main objective, six other specific objectives related to the strengthening of anti-poaching system, the participation of local people in the management process, the strengthening of the biological and socio-economic monitoring system, the sustainable development of the park’s natural resources and strengthening crossborder cooperation.

The proposed management measures are centred on five areas : (1) conservation, (2) research and biological monitoring, (3) development of natural and human resources, (4) institutional strengthening and (5) crossborder cooperation.

The putting in place of the management plan entails many other conditions amongst which are the strengthening of the management structure, the equitable division of responsibilities amongst all stakeholders, the drawing up and implementation of a proper funding plan.

The total amount needed for implementing the management plan is 1.949 million FCFA. The amount is expected to come from the following national funding bodies: the state, councils and local communities and industrialists; and from the following international funding bodies: NGOs, bilateral and multilateral donors. This management plan is for a period of five years.

1 INTRODUCTION

Les multiples rôles que jouent les forêts dans la vie de l'Homme, notamment par la régulation climatique, la protection des sols, la régulation des régimes hydriques, le développement économique et social de l'humanité toute entière, sont la base de la préoccupation majeure de la communauté internationale et nationale pour leur conservation. Au Cameroun, pour garantir une meilleure conservation et gestion du patrimoine forestier, la loi forestière adoptée en 1994 institue le principe de la constitution d'un Domaine Forestier Permanent soumis à l'exigence de l'aménagement de toutes ses composantes, parmi lesquelles figurent des aires protégées représentatives de la biodiversité nationale.

En ce qui concerne les aires protégées, le décret n° 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune précise qu'un **plan d'aménagement** est :

« Un document technique élaboré par l'Administration chargée de la faune ou toute personne physique ou morale commise par elle, qui fixe dans le temps et dans l'espace la nature et le programme des travaux et études à réaliser ».

Il constitue pour les gestionnaires de l'aire protégée une boussole qui oriente l'ensemble des stratégies à mettre en oeuvre.

L'établissement du Parc National de Lobéké, créé par décret n° 2001/107/CAB/PM du 19 mars 2001 (annexe 1), fait partie des actions entreprises par le Cameroun en vue de la réalisation de ses engagements internationaux en faveur de la conservation de la biodiversité. Son classement résulte d'un processus de consultation participative qui a conduit à des compromis innovants tels que : la démarcation au sein de cette aire protégée d'une zone d'utilisation communautaire ; la création dans sa périphérie d'un réseau de zones de chasse (ZIC et ZICGC) et l'institution dans la région du principe d'une gestion intégrée des espaces forestiers (superposition des affectations non contradictoires). A ce titre, le présent plan d'aménagement répond d'une part aux exigences réglementaires, et d'autre part il est un outil de planification concourant à atteindre les objectifs de conservation et de développement durable au niveau local, national et international.

L'approche méthodologique retenue pour l'élaboration du plan d'aménagement repose sur la participation de différents acteurs au processus. Elle est basée sur l'analyse des principaux acquis des actions antérieures ; la consolidation des résultats de cette analyse et la planification des actions futures à l'occasion de différents ateliers, et enfin la validation du plan d'actions retenues à différents niveaux (locales, MINEF, inter-ministérielles) (voir synthèse en annexe 1).

Les acquis scientifiques, techniques et institutionnels de ces différentes actions ont été inventoriés et compilés. Les problèmes ont été identifiés et une analyse préliminaire en a été faite. Les résultats de cette analyse préliminaire ont été réexaminés et consolidés à l'occasion de différents exercices de planification participative. Ces exercices ont également permis de choisir des options de solutions et d'amorcer une négociation des responsabilités dans leur mise en oeuvre. Différentes expertises ont été enfin mises à contribution pour évaluer la pertinence des objectifs de conservation et des mesures d'aménagement retenus ainsi que leur faisabilité financière et institutionnelle.

La structure de ce document s'articule autour des points suivants :

- La présentation du contexte institutionnel ;

- La présentation du Parc et de sa périphérie ;
- L'analyse des contraintes et des opportunités d'aménagement ;
- La présentation des mesures d'aménagement ;
- L'analyse des mécanismes de mise en œuvre du plan opérationnel et du plan de financement quinquennal.

2 CONTEXTE

2.1 CONTEXTE NATIONAL

2.1.1 GENERALITES

Le Cameroun est situé au dessus de l'équateur entre les latitudes 1° et 13° Nord. Il couvre une superficie de 475.000 km², et s'étire sur près de 1.200 km du Golfe de Guinée (au Sud) au Lac Tchad (au Nord), 800 km de l'océan Atlantique à l'Ouest à la frontière avec la République Centrafricaine à l'Est. Le relief varie de manière significative en altitude du niveau de la mer au point le plus élevé d'Afrique centrale (4.100 m) qu'est le mont Cameroun. Le pays dispose d'une cote maritime longue de plus de 300 km, et regorge d'importants sites ayant servi de refuge aux espèces de faune et de flore au cours du pléistocène.

Le Cameroun est généralement qualifié d'Afrique en miniature, du fait de la forte variabilité des écosystèmes (forêts, mangroves, montagnes, savanes, prairie, ...). A cette diversité élevée d'habitats naturels (due aux variances des facteurs biophysiques) est associée une biodiversité riche et abondante, ainsi qu'une concentration d'espèces rares et menacées d'extinction. On note la présence d'environ 300 espèces de mammifères, 850 espèces d'oiseaux, 190 espèces d'amphibiens, et 9.000 espèces d'angiospermes (McNeely et al., 1990 et Davis et al, 1986).

En plus de la diversité biologique élevée, il existe une diversité socioculturelle illustrée par l'existence de plus de deux cent groupes ethniques, constituant une population d'environ 14 millions d'habitants pour un taux de croissance annuel moyen de 2.7 % MINEF (1996).

Conscient de l'importance de sa biodiversité ainsi que des menaces qui pèsent sur elle, le Cameroun a entrepris depuis plusieurs décennies, une série de mesures et d'actions régulièrement actualisées sur le triple plan politique, juridique et institutionnel en vue d'assurer une gestion durable de ce riche trésor.

2.1.2 POLITIQUE FORESTIERE ET ENVIRONNEMENTALE

La nouvelle politique forestière et environnementale définie par, la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et la loi de 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement définit les orientations politiques et stratégiques dont les principaux axes pour la conservation de la biodiversité sont :

- a) *d'assurer la protection du patrimoine forestier et participer à la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la biodiversité à travers la création d'un domaine forestier permanent représentant 30 % du territoire national et un réseau national d'aires protégées représentatif de la biodiversité du pays ;*

- b) *d'améliorer la contribution des ressources forestières et fauniques à l'économie nationale ;*
- c) *de favoriser l'implication des populations dans la gestion durable des ressources.*

La politique nationale de conservation de la biodiversité est en cohérence avec les orientations internationales et sous-régionales auxquelles le Cameroun adhère à travers la signature de plusieurs conventions, dont :

- Au plan international :
 - La **Convention de Washington** sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ;
 - La **Convention d'Alger** sur la Conservation de la Faune en Afrique adoptée en 1968 ;
 - La **Convention sur la Protection du Patrimoine Culturel** adoptée à Paris en 1972 ;
 - La **Convention de Bonn** sur la Protection des Espèces Migratoires appartenant à la faune sauvage adoptée et ratifiée en 1993 ;
 - La **Convention sur la Diversité Biologique** adoptée en 1992 et ratifiée en 1994 ;
 - Les résolutions du **Sommet sur le Développement Durable** de Johannesburg de 2002 sur la diversité biologique.
- Au plan sous-régional : la déclaration des Chefs d'Etat au sommet de Yaoundé sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale en 1999.

La mise en œuvre de cette politique est assurée à travers une série de réformes et de programmes dont le dernier en date est le Programme Sectoriel Forêts et Environnement.

2.1.3 PROGRAMME SECTORIEL FORETS ET ENVIRONNEMENT (PSFE)

La mise en œuvre de la politique forestière, faunique et environnementale au Cameroun rencontre encore quelques difficultés, au regard du décalage entre le cadre réglementaire et les réalités de terrain. En effet, l'évaluation de la gestion effective des aires protégées du Cameroun (MINEF, 2003) illustrent parfaitement l'inadéquation entre la volonté politique affirmée et les objectifs des aires protégées d'une part, les ressources allouées et les résultats atteints d'autre part. Pour faire face à ce nouveau défi, le Cameroun a initié depuis 1999 le Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE). Le PSFE est un programme national qui vise un développement cohérent et intégré du secteur forestier, faunique et environnemental à l'horizon 2012.

Il a pour objectif global d' « *assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures* » et s'exécute à travers cinq composantes à savoir :

1. Gestion environnementale des activités forestières ;
2. Aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent et valorisation des produits forestiers ;
3. Conservation de la biodiversité et valorisation des produits fauniques ;
4. Gestion communautaire des ressources forestières et fauniques ;

5. Renforcement institutionnel, formation et recherche.

La gestion effective des aires protégées par le biais de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement, est une des activités majeures identifiées dans le cadre de la composante trois ci-dessus mentionnée.

2.1.4 CADRE JURIDIQUE

Les textes d'application de la loi portant régime des forêts de la faune et de la pêche comprennent :

- Le décret n° 95/466/PM du 20 juillet 1995 sur la faune qui définit les différentes catégories d'aires protégées, les modalités d'exploitation et de gestion des ressources fauniques ;
- Le décret n° 95/413/PM du 20 juin 1995 et n° 2001/546/PM du 30 juillet 2001 fixant certaines modalités d'application du régime de pêche ;
- Des arrêtés répartissant les espèces par classe de protection, portant réglementation des activités de chasse notamment en ce qui concerne les quotas annuels d'exploitation autorisés ainsi que les latitudes d'abattage par titre d'exploitation.

Il est également prévu un certain nombre de réformes juridiques en matière de gestion de la faune dans le cadre de la mise en œuvre du PSFE.

2.1.5 CADRE INSTITUTIONNEL

2.1.5.1 Historique de la Création du MINEF/MINFOF

Pour répondre aux impératifs de conservation des ressources naturelles et de développement définis au Sommet de la Terre à Rio en 1992, il a été créé par Décret n° 92/069 du 9 avril 1992, le MINEF. Cette nouvelle administration reprenait ainsi respectivement le capital de la Direction des Forêts venant du MINAGRI, de la Direction de la Faune et des Parcs Nationaux extraite du MINTOUR, et enfin de la Direction de l'Environnement issue de l'organisation du MINPAT.

Dès le départ, les missions qui lui ont été assignées se résument entre autres à : l'élaboration des politiques sectorielles en matière de forêt et de faune, la protection des patrimoines naturels et surtout la préservation de la biodiversité, l'intégration des ressources forestières dans le développement rural.

Pour remplir ces missions, le MINEF comprend une administration centrale et des services extérieurs. La DFAP est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en matière de gestion de la faune et des aires protégées.

Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) né de l'éclatement en décembre 2004 du MINEF en deux ministères à savoir MINEP et MINFOF, est créé et organisé à la faveur du décret No 2005/099 du 6 avril 2005 dont certaines dispositions sont complétées par le décret No 2005/495 du 31 décembre 2005 donnant les pleins pouvoirs à ce département ministériel de gérer les aires protégées de faune.

2.1.5.2 Instances de concertation et de coordination nationales

Le gouvernement a mis en place des structures de concertation/coordination nationales parmi lesquelles :

- Comité National de Lutte contre le braconnage (Arrêté n° 082/PM du 21 octobre 1999) ;
- Comité Interministériel sur l'Environnement (Décret n° 2001/018/PM du 03 septembre 2001).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSFE, d'autres plate-formes de concertation ont été établies (COMREM, CACOFLEX) et les propositions de révision du cadre institutionnel prévoient la création des services de conservation au niveau des aires protégées.

2.1.6 RESEAU NATIONAL DES AIRES PROTEGEES

Conscient du rôle actuel et potentiel de sa diversité biologique pour les générations présentes et futures, le Cameroun a orienté ses efforts de conservation autour de la création des aires protégées. Le réseau actuel des aires protégées couvre une superficie de 8 213 417 ha soit environ 17,2 % du territoire national et regroupées sous plusieurs statuts à savoir : 14 Parcs nationaux, 6 Réserves de faune, 1 Sanctuaire, 3 Jardins zoologiques, 41 Zones d'Intérêt cynégétiques, 16 Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (figure 1). Pour répondre aux critiques faites à ce réseau de n'être pas représentatif de la biodiversité du pays, il a été développé dans le cadre du PSFE, un nouveau réseau des aires protégées et sites critiques de conservation. De manière générale, les superficies protégées sont en constante évolution depuis le sommet de Yaoundé de mars 1999 qui a constitué un véritable levain pour les efforts de conservation dans le pays et la sous-région.

2.1.7 GESTION PARTICIPATIVE

La prise de conscience du rôle privilégié des populations dans la gestion des ressources biologiques, est une des innovations majeures de la nouvelle politique forestière de 1994. Ces progrès réalisés au plan politique et réglementaire pour le passage de la gestion monolithique et conflictuelle de la faune et des aires protégées vers une gestion participative se sont traduits par de nombreuses initiatives pilotes qui devront être capitalisées et consolidées dans le cadre des composantes III et IV du PSFE. Pour garantir une implication effective et durable des populations dans la gestion des ressources, les dispositions législatives et réglementaires prévoient une implication des populations à tous les niveaux notamment l'accès aux ressources, aux retombées et la participation aux prises de décision.

2.2 CONTEXTE SOUS-REGIONAL

La déclaration née de la rencontre des Chefs d'État d'Afrique Centrale lors du sommet sur la conservation et la gestion durable des forêts du bassin du Congo, constitue l'expression forte de la volonté politique des États de la sous région de coordonner et de concerter leurs efforts dans le secteur. Soutenue par la résolution du Conseil de Sécurité n° 054/214 du 27 février 2000 de l'ONU, la Déclaration de Yaoundé a prescrit d'importantes actions à entreprendre individuellement et collectivement par les pays concernés.

La Commission des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui s'est transformée en Commission des Forêts d'Afrique Centrale en 200(à Brazaville, est la structure chargée du suivi de la mise en œuvre de ladite Déclaration à travers le plan de convergence qui définit les actions prioritaires. Au nombre de ces actions prioritaires figure la liste des aires protégées transfrontalières dont le Tri-National de la Sangha (TNS) et la Tri-Nationale Djà-Odzala-Minkébé (TRIDOM).

La création et la gestion du PNL s'inscrit en droite ligne de la Déclaration de Yaoundé, et participe de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre les républiques du Cameroun, de la Centrafrique et du Congo relatif à la mise en place du Tri-National de la Sangha (TNS) signé entre les trois pays le 07 décembre 2000 (annexe 3) et ratifié en 2006 par le Cameroun. Le TNS est en effet, une zone trans-frontalière de conservation, comprenant les trois parcs nationaux contigus de Lobéké (Cameroun), Dzanga-Ndoki (RCA) et Nouabalé-Ndoki (Congo), et leur zones périphériques (figure 2). Pour cette zone, les États contractants se sont engagés à édifier en commun un système harmonisé de gestion incluant notamment les aspects de réglementation, de contrôle, de recherche scientifique, de suivi écologique, de valorisation économique des ressources et de recherche des financements.

Il existe également de nombreuses autres initiatives sous régionales mises en place pour coordonner des interventions techniques et/ou financières à l'instar de la Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).

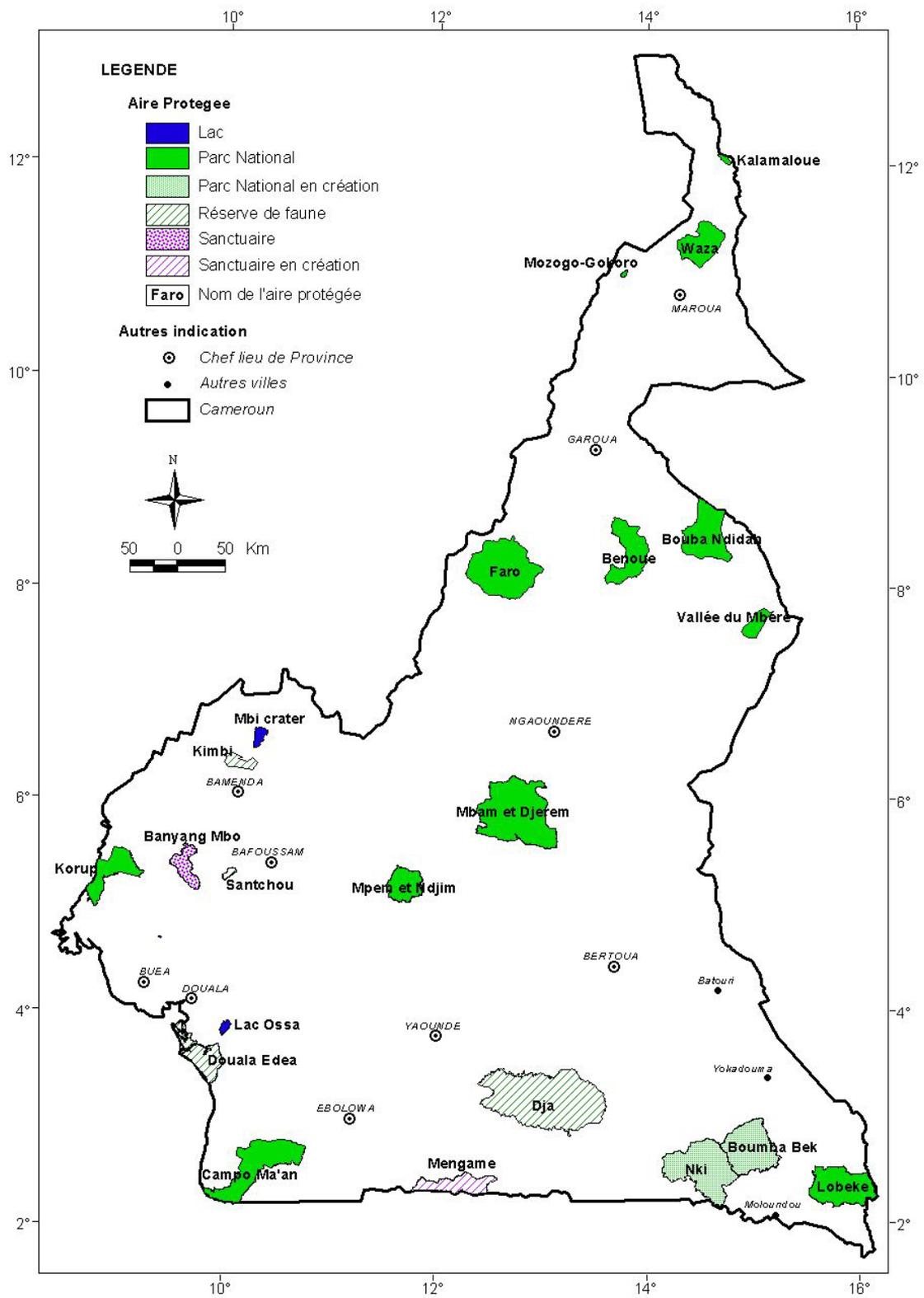
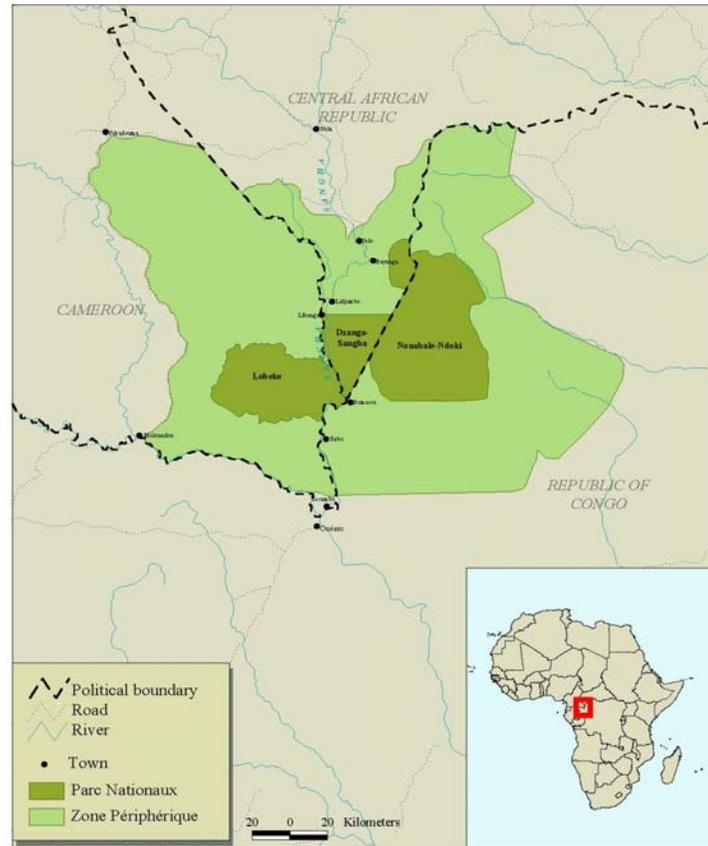


Figure 1 : Position du Parc National de Lobéké par rapport au réseau national des parcs, réserves et sanctuaires de faune.



Source : Dépliant TNS

Figure 2 : Localisation du Parc National de Lobéké et de sa zone périphérique dans le contexte du Tri-National de la Sangha (TNS).

2.3 CONTEXTE LOCAL

Le Parc National de Lobéké fait partie du domaine forestier permanent tel que défini dans le plan de zonage en vigueur au Cameroun. Le domaine forestier permanent dans la région du Sud-Est Cameroun comporte trois aires protégées (parc national de Lobéké et les parcs nationaux Boumba-Bek et Nki), et les différentes forêts de production.

La forêt de production à utilisation multiple est subdivisée en Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et en Forêts Communales (FC) pour la production du bois, sur lesquelles sont assises les Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) pour l'exploitation durable de la faune au travers la chasse sportive. Les UFA sont au nombre de 22, les ZIC au nombre de 10, les FC au nombre de 4.

La zone agroforestière et une partie des UFA sont subdivisées en Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC), gérées par les communautés au travers des Comités de Valorisation des Ressources Fauniques (COVAREF). Ces ZICGC sont destinées à la chasse pour des besoins de subsistance, à la chasse commerciale et sportive sur la base d'un plan simple de gestion, dont les retombées sont reversées aux communautés. La révision de la réglementation a institué le partage des recettes dues à la chasse sportive, dont une partie (40 % de la taxe d'affermage des ZIC et 10 % de la taxe d'abattage) revient aux communautés pour la réalisation des micro-projets de développement. Toutes ces dispositions constituent

une avancée considérable pour motiver la participation des populations aux processus de gestion des ressources naturelles et la promotion du développement durable.

Le principe du plan d'affectation des terres dans la région du Sud-Est est la super-position des usages non contradictoires sur les mêmes espaces. Il exige une concertation permanente entre les différents acteurs pour s'assurer de la prise en compte des leurs différents intérêts lors des opérations d'aménagement.

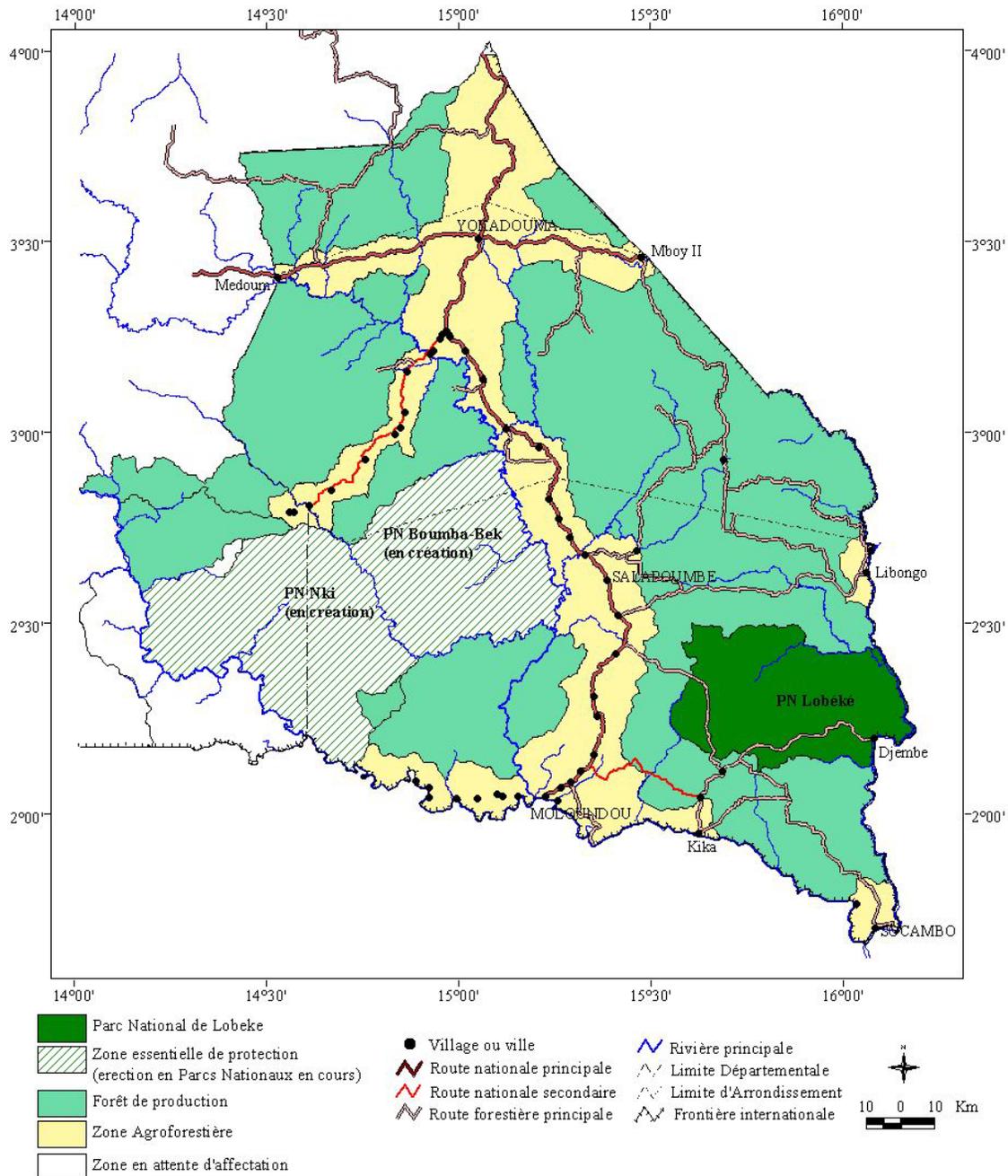


Figure 3 : Localisation du Parc National de Lobéké par rapport au domaine forestier de la région du Sud-Est Cameroun.

3 PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE LOBEKE ET DE SA ZONE PERIPHERIQUE

3.1 LOCALISATION

Le Parc National de Lobéké (PNL) est situé entre les latitudes Nord de 2°05' à 2°30' et les longitudes Est de 15°33' à 16°11'. Sa superficie est d'environ 217.854 ha. Ses limites sont décrites dans l'acte de création présenté en annexe. Au point de vue de l'organisation administrative, il est entièrement assis dans l'arrondissement de Moloundou, département de Boumba-et-Ngoko, province de l'Est.

Sa zone tampon se partage entre plusieurs zones de chasse comprenant : à l'Ouest, les Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion communautaire (ZICGC) n° 1, 2, 3 ; au Nord, les Zones d'Intérêts Cynégétique (ZIC) n° 28 et 30 et enfin au Sud par la ZIC n° 31. Plusieurs Unités forestières d'aménagement (UFA) sont définies dans cette zone tampon, en superposition aux ZIC et des ZICGC. Il s'agit des UFA n° 10-011, 10-012, au Nord, 10-063, 10-064 au Sud et 10-013 à l'Ouest (figure 4).

3.2 HISTORIQUE DU PARC NATIONAL DE LOBEKE

Le Parc National de Lobéké est, comparativement aux autres aires protégées du Cameroun d'une histoire récente. Cependant, il a bénéficié depuis environ une décennie de diverses formes d'attention à la fois des pouvoirs publics et de la communauté internationale qui constituent autant d'éléments à considérer :

- Les premières études scientifiques ont y été menées à la fin des années 1980 (Harrisson et Agland, 1987 ; Barnes 1989 ; Gartlan, 1989 ; Atanga Ekobo, 1995). Elles avaient permis de démontrer l'importance écologique exceptionnelle de cette région et d'attirer l'attention sur l'ampleur des menaces portées aux écosystèmes du fait d'une exploitation forestière irrationnelle et de la surexploitation des ressources fauniques.
- Entre 1994 et 1996, l'organisation internationale *Wildlife Conservation Society* (WCS) s'est engagée dans la conservation de ce site en lui consacrant un de ses projets de terrain. Le projet WCS de Lobéké s'était principalement investi dans la réalisation des études biologiques et socio-économiques de base et l'édification de quelques infrastructures de gestion.
- En 1996, le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et la Coopération Technique Allemande (GTZ) ont pris le relais du WCS. Leurs interventions s'inscrivent au sein du Programme de Conservation et de Gestion de la Biodiversité au Cameroun (PCGBC)¹ et de l'Unité Technique Opérationnelle Sud-Est (UTO Sud-Est, voire carte de la région de Sud-Est Cameroun).

¹ Mis en place en 1994, à la suite du Sommet de Rio, le PCGBC est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), administré par la Banque Mondiale, plusieurs organisations nationales du WWF (Allemagne, Pays Bas) et l'aide bilatérale notamment de la République Fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas. Il répond aux objectifs spécifiques : d'appuyer les efforts du Cameroun en vue de préserver et de gérer ses ressources biolo-

- À la faveur du PCGBC, un site prioritaire, dénommé site Sud-Est d'environ 2.300.000 ha - incluant les futurs aires protégées de Lobéké, Boumba-Bek et de Nki - a été démarqué dans la région du Sud-Est². Sa gestion est assurée en collégialité par les services locaux du MINFOF et les projets Jengi (WWF) et « Protection des Forêts Naturelles dans le Sud-Est du Cameroun » (GTZ)³.
- Le processus de négociation du plan d'affectation des terres a abouti au classement du Parc National de Lobéké, créé par Décret n° 2001/107/CAB/PM du 19 mars 2001 du Premier Ministre. Deux clauses particulières sont contenues dans l'acte de classement du PNL. La première dispose que les droits d'usage des populations riveraines notamment de pêche, de cueillette et de récolte des plantes médicinales dans la zone du lac Lobéké sont maintenus, toutefois dans un exercice compatible avec la durabilité des ressources exploitées. Selon la deuxième, d'autres droits d'usage des populations ainsi que leurs zones d'exercice peuvent être définies dans le cadre du plan d'aménagement du Parc.
- Le climat de confiance créé et maintenu tout au long de cette opération de consultation a permis la négociation et la conclusion de plusieurs accords de co-gestion impliquant les acteurs concernés.
- A l'échelle sous-régionale, le PNL fait partie du Tri-National de la Sangha (TNS), une initiative transfrontalière qui découle de la Déclaration des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale réunis à Yaoundé en mars 1999 (« Déclaration de Yaoundé »).

giques de façon durable ; de promouvoir la participation des populations rurales à la gestion durable de la biodiversité et enfin de promouvoir un développement écologiquement compatible dans la périphérie des aires protégées.

² Par arrêté ministériel n° 092/A/MINEF/DAJ du 9 février 1995.

³ Les activités de la composante Sud-Est du PCGBC sont financées par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF), le WWF, les gouvernements allemand et camerounais.

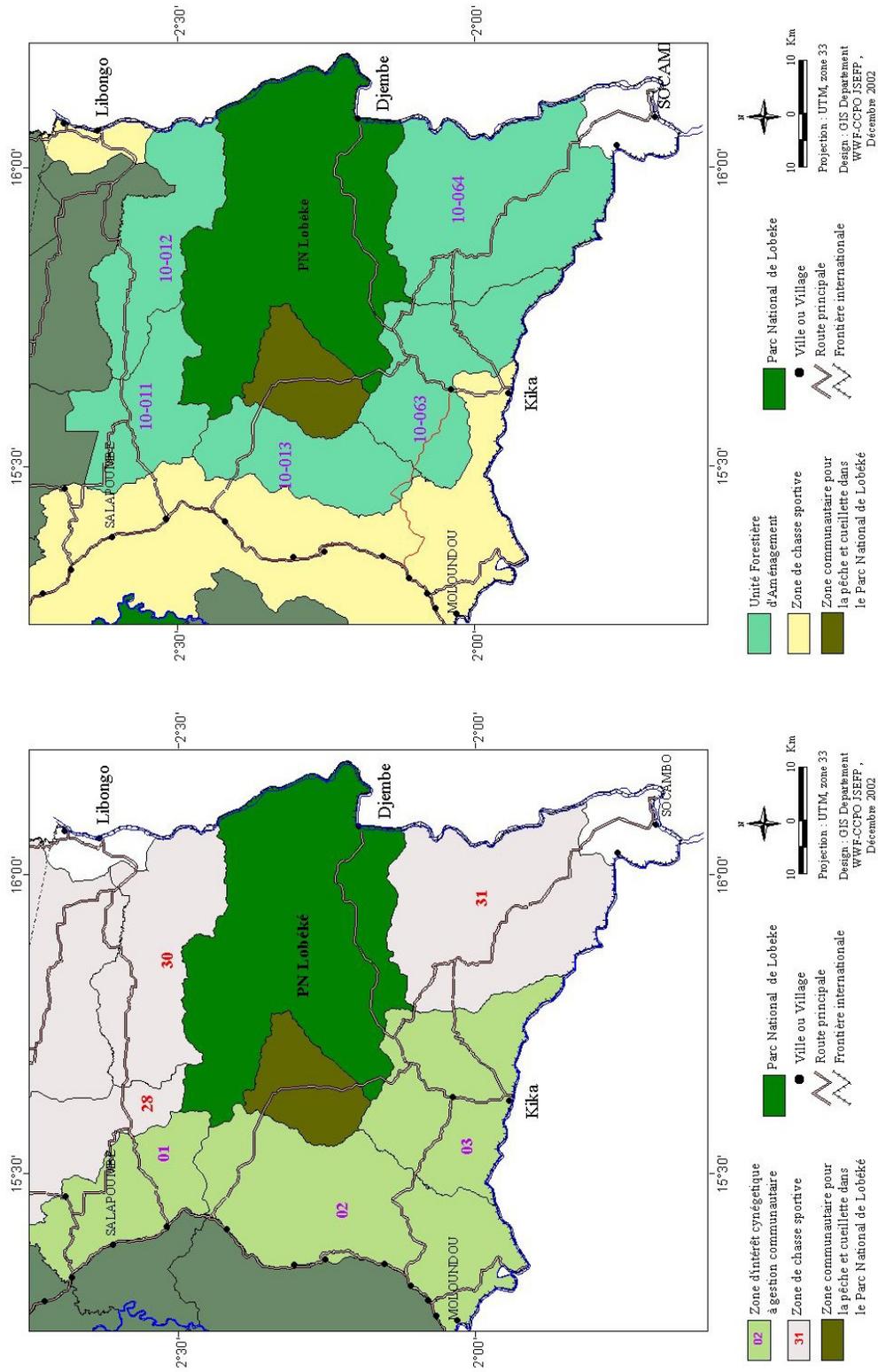


Figure 4 : Cartes de localisation des zones de chasse et des Unités forestières d'Aménagement autour du Parc National de Lobéké.

3.3 CADRES DE GESTION

3.3.1 STRUCTURES DU MINFOF

Le Service de la Conservation du Parc National de Lobéké est la structure du MINFOF chargée de la mise en œuvre et la coordination des activités en cours dans le PNL et sa zone périphérique. Cinq Postes Forestiers et de Chasse (Mambélé, Kika, Kouméla, Salapoumbé et Moloundou) localisés à la périphérie du Parc appuient la réalisation de ces activités. De manière plus directe les gardes forestiers d'appui (GFA) en poste dans les sites de Libongo, Kika, Mambélé, PK-27 et Djembé assurent au quotidien les missions de terrain sous la supervision du Conservateur.

3.3.2 ORGANISMES D'APPUI

Le WWF et la GTZ sont les principaux organismes qui apportent l'assistance technique à la mise en œuvre des activités de gestion du Parc et de sa zone périphérique. A cela s'ajoute la contribution du département de foresterie de l'Université de Dschang dans les activités d'appui à la gestion durable des UFA périphériques.

3.3.3 PERSONNEL

La gestion du Parc et de sa zone périphérique est assurée par un conservateur assisté de 25 Gardes Forestiers d'Appui (GFA). Ces derniers sont affectés dans les sites de Libongo, Kika, Mambélé, PK-27 et Djembé. Il convient de souligner que ce personnel bien qu'insuffisant est appelé à effectuer les activités de gestion du Parc et de suivi-contrôle des opérations d'exploitation forestière et de chasse sportive dans sa périphérie.

Les salaires des GFA sont assurés par le projet WWF Jengi. Les activités de sensibilisation, d'appui à la gestion participative et de suivi écologique sont directement prises en charge par la mise à disposition des cadres techniques du GTZ-PGDRN et du WWF Jengi.

3.3.4 INFRASTRUCTURES

Le Parc dispose actuellement des infrastructures ci-après :

- Le site Mbandjani (Mambélé), est une ancienne base d'opérateurs ayant exercés dans la zone. Il est en cours de réhabilitation et servira de quartier général du Parc moyennant la mise en place des infrastructures et équipements adéquats ;
- Le lieudit PK-27, un bâtiment de 5 chambres en matériaux provisoires, accueille les gardes lors des patrouilles. Des travaux de viabilisation sont nécessaires (aménagement d'un puits, assainissement et maintenance, etc.).
- Le site Djembé dispose d'un bâtiment de quatre pièces nouvellement construit en matériaux définitifs. Surplombant la rivière Sangha, ce bâtiment abrite les gardes lors des patrouilles bi- ou tri-nationales. La station de Djembé est située près d'un point de passage pour les éléphants migrant entre le Cameroun et les pays voisins. Cette particularité vaut à ce site une vocation touristique qui serait utilement servie par la construction d'un centre d'accueil.
- Cinq tours d'observation (miradors) en matériaux définitifs ont été construits dans les principales clairières de Djaloumbé, de « Petite Savane » de Djangué, de Bolo et de Ndangayé. Ces équipements doivent être complétés rapidement par : la construction d'un pont suspendu pour un accès confortablement en toute saison

aux miradors de « Petite Savane » et de Djangué ; l'édification d'abris secondaires autour des miradors pour améliorer les conditions d'accueil (cuisine, toilettes, etc.) ; la construction d'une petite tour d'observation dans le baï de Ngoa, et Samba ; la construction et la maintenance des ponceaux sur les pistes menant aux différents baïs.

3.3.5 MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Le PNL dispose actuellement d'un véhicule et d'une motocyclette tout terrain affecté au Parc par la coopération allemande. Les stations de Mambélé, de Djembé, de Libongo et de PK-27 sont équipées en radio VHF. Ce matériel s'avère très insuffisant au regard des besoins.

3.3.6 ALLOCATIONS BUDGETAIRES

Les ressources financières du Parc national de Lobéké proviennent du Budget de Fonctionnement (BF) et du Fonds Spécial d'Aménagement et d'Équipement des Aires de Conservation et de Protection de la Faune (FSF), et des ressources de la coopération internationale (WWF et GTZ).

Pour l'exercice 2004 le budget étatique alloué dans le cadre du fonctionnement du Parc s'élève à 4.500.000 FCFA. Un montant de 1.600.000 provenant du FSF a été mis à contribution au cours du même exercice pour une opération Coups de Poing. Les fonds alloués par la coopération internationale s'élèvent pour l'année 2003/04 environ à 110 millions de FCFA.

En l'état actuel, la mission régalienne de surveillance et de contrôle, non transférable par principe, ne peut pas être convenablement assurée, en raison de cette dépendance extrême des ressources de la coopération internationale.

Il y a lieu de noter qu'un budget de fonctionnement de 5 018 000 FCFA a été alloué au PN de Lobeke 2006 par le MINFOF.

3.3.7 ACTIVITES DE CONTROLE-SURVEILLANCE ET DE SUIVI-ECOLOGIQUE

Actuellement la stratégie de surveillance et de suivi-contrôle de l'exploitation des ressources biologiques dans le PNL et sa zone tampon comprend :

- L'organisation de patrouilles mobiles le long des axes routiers et fluviaux ainsi qu'à l'intérieur du PNL et des zones de chasse (ZIC et ZICGC), ainsi sur les points de vente potentielle des produits fauniques ;
- L'érection des barrières fixes de contrôle le long des principaux axes routiers à des points stratégiques ;
- La conduite des opérations Coups de Poing dans les zones à forte pression sur les ressources fauniques ;
- Le suivi-contrôle de la chasse sportive ;
- Le suivi-contrôle de la capture des perroquets par la vérification du respect des normes d'exploitation et des procédures administratives de transit ainsi que la répression des capteurs opérant frauduleusement dans le PNL ;
- Le contrôle de l'intégrité des limites du Parc.

Le système de monitoring, actuellement mise en œuvre dans le Parc National de Lobéké et sa zone périphérique porte essentiellement sur le suivi de la dynamique des populations grands et moyens mammifères, incluant notamment (Nzoo Dongmo, 2003) :

- L'évaluation continue de la fréquentation des clairières représentatives par les espèces de mammifères ; au total 6 clairières forestières et un site particulier sont suivi par 3 équipes.
- Les inventaires fauniques et de reconnaissance régulière ; les dernières inventaires fauniques pour le PNL ont été effectués entre Novembre et Janvier 2003.
- Le suivi à distance des déplacements de grands mammifères (éléphants et bongo) au travers de la pose d'un collier muni des émetteurs VHS et UHF à leur cou ; à ce jour 5 éléphants et un bongo ont été bagués.
- Le suivi des activités de contrôle/surveillance.

Ces activités de surveillance-contrôle et de suivi écologique se font avec l'appui de 2 véhicules 4WD du WWF Jengi.

3.3.8 COLLABORATION INTERMINISTERIELLE

Dans la poursuite quotidienne de ses missions, le MINFOF est engagé dans une collaboration institutionnelle permanente avec les services de plusieurs autres départements ministériels. Il s'agit principalement des ministères en charge de :

- La Justice : en leur qualité d'agent assermenté de police judiciaire à compétence spéciale, les personnels du MINFOF dans leur mission « de recherche, de constatation et de poursuites en répression des infractions commises en matière de forêt, de faune et de pêche » (loi n° 94/01 du 20 janvier, art. 141) travaillent sous la supervision directe des représentants locaux du Ministère public.
- La Défense : les missions de recherche, de constatation et de poursuites en répression des infractions des agents assermentés du MINFOF s'exercent sans préjudice des prérogatives reconnues aux officiers de police à compétence générale (forces de maintien de l'ordre). Par ailleurs, aux termes de l'article 142 de la loi sus-cité, les agents assermentés du MINFOF peuvent dans l'exercice de leurs fonctions « requérir la force publique pour la recherche et la saisie des produits exploités ou vendus frauduleusement ou circulant en fraude ou pour obtenir l'identification du contrevenant ». Sur le terrain, la contribution des forces de maintien de l'ordre est régulièrement sollicitée notamment à l'occasion des opérations de grande envergure destinée entre autres à déloger des campements de braconniers installés illégalement à l'intérieur du domaine forestier permanent.
- L'Administration Territoriale : les autorités administratives assurent la coordination et la tutelle de tous les services administratifs placés dans leurs unités respectives de commandement. Selon les dispositions de l'arrêté conjoint n°122/MINEFI/MINAT du 29 avril 1999, elles assurent la tutelle des comités de gestion des redevances provenant de l'exploitation forestière et faunique, et destinée aux communautés villageoises. Elles sont appelées à assumer une responsabilité directe de supervision et de représentation dans les opérations d'aménagement des secteurs du PNL situés en zone frontalière, dans le cadre par exemple du TNS. Par ailleurs, compte tenu de leurs prérogatives dans la gestion des armes à feu et des munitions (délivrance des permis de port d'arme et d'achat

des mutinions), les autorités administratives sont directement concernées par la régulation des activités de chasse.

Les services du MINFOF, selon les particularités de chaque site, collaborent de manière plus ou moins permanente avec leurs collègues de différents autres administrations. Dans le cas du PNL, le service de la conservation est appelé à rechercher les compétences spécifiques des ministères en charge notamment :

- Du **Tourisme** pour la viabilisation et la promotion du potentiel éco-touristique du Parc et de ses zones périphériques ;
- De l'**Agriculture** notamment en matière d'estimation et de définition des moyens de compensation des dommages liés aux activités ou mouvements de la faune sauvage dans les zones agroforestières, d'encadrement des initiatives locales de développement et le contrôle de l'avancée du front agricole particulièrement dans les agglomérations semi-industrielles (villes-chantiers) situé à l'intérieur de la zone tampon du PNL ;
- Des **Pêches** et des **Industries Animales** pour un encadrement et une promotion adéquate de la pêche artisanale dans les cours d'eau bordant le PNL et d'autres activités économiques pouvant générer pour les populations riveraines des sources de protéine alternative au gibier ;
- Des **Mines**, de l'**Eau** et de l'**Énergie** en vue notamment d'assurer un contrôle adéquat des activités artisanales d'extraction minière dans les zones périphériques du PNL ;
- De l'**Aménagement du Territoire** et des **Investissements Publics** à l'occasion de la planification de l'emploi du Budget d'Investissement Publics consacrés au secteur de la Faune.

3.3.9 STRUCTURES TRI-NATIONALES

Les forêts du bassin du Congo sont réparties entre plusieurs pays d'Afrique Centrale parmi lesquels le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale. Ces pays, au travers de leurs Chefs d'État, ont, en mars 1999 à Yaoundé, défini les grandes lignes d'une stratégie conjointe de sauvegarde de leur patrimoine naturel commun. Parmi les différentes mesures arrêtées figure l'engagement d'accélérer le processus de création de zones transfrontalières de conservation et de gestion durable de la biodiversité.

Dans cette perspective éco-régionale, le Parc National de Lobéké est impliqué avec les parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki (Congo) et Dzanga-Ndoki (RCA) dans un programme pionnier d'aire protégée tri-nationale dénommée le Tri-National de la Sangha (TNS).

Le TNS selon son acte de constitution comprend quatre organes de fonctionnement :

- Le Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA), composé des ministres en charge de la faune et des forêts des États-parties et du Secrétaire Exécutif de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale (OCFSA), est l'organe suprême décision ;
- Le Comité Scientifique Tri-national (CST) dont la composition et les missions restent à définir, est un organe consultatif ;
- Le Comité Tri-national de Suivi (CTS), composé des chefs d'unités administratives, des procureurs, des responsables des forces de maintien de l'ordre, des représentants départementaux ou régionaux des Ministères en charge

de la faune et des forêts des zones frontalières ainsi que des conservateurs et leurs partenaires de la coopération internationale, est l'organe chargé de suivre la mise en œuvre des décisions du CTSA ;

- Le Comité Tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE), composé des conservateurs des aires protégées du TNS et leurs partenaires de la coopération internationale, est l'organe de planification et d'exécution à la base des activités du TNS.

Les dossiers TNS sont régulièrement enrôlés dans les débats de la Conférence des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui fait ainsi office du CTSA.

Les activités effectuées dans le cadre du Tri-National de la Sangha incluent notamment :

- l'organisation, conjointement avec les agents des parcs nationaux de Dzanga-Sangha et de Nouabalé-Ndoki des patrouilles tri-nationales le long des frontières communes ;
- la construction et l'équipement des postes de contrôle aux principaux points de passage des braconniers transfrontaliers ;
- la recherche des mécanismes de financement à long terme des activités du TNS ;
- la négociation par voie diplomatique des protocoles sur la libre circulation des personnels oeuvrant à la conservation du TNS ;
- l'intégration progressive des programmes de suivi-écologique ;
- la réalisation d'études spécifiques sur les activités économiques transfrontalières ;
- et enfin, la sensibilisation et l'implication du secteur privé et des communautés locales.

3.3.10 PLATES-FORMES LOCALES DE CO-GESTION

3.3.10.1 Convention de Mambélé

Pour rechercher des solutions aux conflits d'intérêt qui les opposent dans l'exploitation de la faune sauvage dans l'Arrondissement de Moloundou, les guides de chasse professionnels et les représentants des populations locales réunis à Mambélé le 8 juin 1999, en présence des représentants de l'administration locale, sont parvenus à l'adoption d'une convention de collaboration tripartite, communément connue comme la Convention de Mambélé (annexe 4). Cette Convention définit les bases d'entente pour une gestion participative des ressources fauniques au Sud-Est.

- (1) Le MINFOF s'était alors engagé à :
 - a) Élaborer de façon participative, suivant les prescriptions des textes en vigueur, un plan de zonage acceptable pour toutes les parties concernées notamment en démarquant des zones de chasse communautaire ;
 - b) Collaborer avec les comités de vigilance des villages pour la lutte contre le braconnage et faire préciser le mandat desdits comités de vigilance par les autorités administratives compétentes ;
 - c) Faire des propositions à la hiérarchie sur la répartition des retombées fiscales de l'exploitation de la faune entre les populations riveraines, les communes et l'État.
- (2) Les guides de chasse professionnels de leur côté, s'étaient engagés à :

- d) Privilégier un recrutement local des personnels tout en veillant à assurer une répartition équitable des postes de travail entre les différents villages riverains ;
 - e) Allouer aux riverains de leurs secteurs d'activités respectifs une compensation financière correspondant à l'équivalent de 10 % de la taxe d'abattage à verser aux communautés riveraines, en sus de la taxe due à l'État ;
 - f) Informer les populations du village riverain le plus proche du lieu d'abattage des animaux et faciliter la récupération de la viande par ces derniers après prélèvement des trophées.
- (3) Les communautés villageoises de Momboué, de Salapoumbé, de Kouméla, de Mambélé, de Yenga, de Dioula, de Mbatéka et de Mbangoy-Nguilili, les plus concernées par la chasse sportive à cette époque, avaient pour leur part pris les résolutions de :
- g) Définir et mettre en application une réglementation locale de la chasse villageoise compatible avec les lois et règlements du Cameroun ;
 - h) Réduire leurs activités de chasse pendant la période d'activité des guides ;
 - i) Aider les guides dans le dépistage des animaux recherchés ;
 - j) Cesser toute complicité avec les braconniers, notamment ceux provenant d'autres régions du Cameroun ou des pays voisins ;
 - k) Dynamiser les comités de vigilance des villages pour participer à la lutte contre le braconnage.

A ce jour, plusieurs changements positifs se sont produits :

- (1) Un plan de zonage participatif du site Sud-Est a été réalisé et institué pour la gestion des ressources fauniques : 10 Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) et 14 Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC) dont le principe même constitue une avancée considérable vers la participation populaire à la gestion des ressources biologiques, ont été créées au bénéfice des communautés locales ;
- (2) Toutes les ZIC ont déjà été amodiées aux sociétés de safari, lesquelles mènent désormais leurs activités avec des droits d'accès plus sécurisés à la ressource et mieux planifiés avec les communautés riveraines. On attend de ces aménagements légaux une atténuation des conflits d'intérêt entre les différentes parties prenantes et une plus franche adhésion de tous aux principes de la gestion durable ;
- (3) Depuis la saison cynégétique 1999/2000, conformément à une évolution du cadre réglementaire et aussi en application de la Convention de Mambélé, les communautés et les communes locales ont été, plus que par le passé, intéressées au partage des recettes de la chasse sportive. La révision de la réglementation a institué le versement aux communautés et aux communes riveraines, respectivement de 10 et 40 % du montant des taxes d'affermage.
- (4) La communauté attributaire de la ZICGC n° 1, située dans la ZP du parc, a signé récemment un contrat de partenariat avec l'entreprise Baka Safari. Ce contrat prévoit la mise en affermage de ladite zone contre le paiement par l'opérateur économique à la communauté des droits d'affermage et une participation à la réalisation des infrastructures de mise en valeur de la zone.
- (5) Toutes les sociétés de safari versent régulièrement l'équivalent de 10 % des taxes d'abattage aux communautés riveraines de leurs zones d'activité. Cette contribution

des entreprises de safari aux structures villageoises de développement a par ailleurs été rendue obligatoire par les cahiers de charges qui définissent les conditions de l'affermage des ZIC.

- (6) Les trois communautés, attributaires de ZICGC dans la ZP du parc, ont mis en place des organisations communautaires (COVAREF) qui gèrent l'utilisation des retombées financières au bénéfice du développement communautaire et s'emploient à élaborer avec le conseil des projets WWF Jengi et GTZ-PROFORNAT des plans simples de gestion de leurs zones.

3.3.10.2 Convention de collaboration LAB avec le secteur privé

Le rôle prédominant de l'exploitation forestière dans la surexploitation des ressources fauniques et dans la dégradation des habitats naturels est de plus en plus reconnu. Une lettre circulaire⁴ du Ministre de l'environnement et des forêts invite les exploitants forestiers à prendre des dispositions pour pallier les impacts négatifs de leurs activités. Dans le même ordre d'idées, les UFA situées en bordure des aires protégées, considérées comme stratégiques, sont soumises à des cahiers de charges spécifiques avec des clauses particulières relatives à cette préoccupation.

Parallèlement, les ZIC issues du processus de classement des forêts, étant en superposition sur les UFA, les guides de chasse professionnels, attributaires de ces zones sont de fait, parties prenantes dans la lutte contre le braconnage. Ils sont comme les communautés riveraines des ZICGC, menacés par le développement du braconnage commercial que l'activité forestière favorise malgré elle. De plus, conformément à la réglementation⁵ ils « sont tenus de contribuer à la protection de la faune et de l'environnement ».

Pour donner un contenu pratique à ces dispositions les responsables de l'UTO Sud-Est, les exploitants forestiers et les guides de chasse sont parvenus après concertation à une convention de collaboration dans la lutte contre le braconnage qui prévoit les responsabilités de chacune des parties (annexe 5). Par cet accord de collaboration :

- (1) Les exploitants forestiers se sont notamment engagés à faciliter le ravitaillement de leurs ouvriers en sources de protéines alternatives au gibier dans leurs sites respectifs et installer des barrières de contrôle sur les différents axes stratégiques menant à leurs sites ;
- (2) Les guides quant à eux ont, par exemple, pris la responsabilité de recruter à leurs frais et de déployer des personnels chargés du contrôle anti-braconnage, devant cependant opérés sous la supervision des agents assermentés du MINFOF ;
- (3) Les deux groupes d'acteurs doivent contribuer matériellement à l'organisation des opérations Coups de Poing, principalement destinées à déloger les braconniers installés de façon quasi-permanente dans leurs concessions respectives.

3.3.11 INITIATIVES DE GESTION COMMUNAUTAIRE

Chaque communauté attributaire d'une ou de plusieurs ZICGC a mis en place au cours des trois dernières années des structures communautaires de gestion de leurs zones respectives et de la totalité des retombées locales de la chasse sportive. Cette structure est une assemblée communautaire souveraine dénommée **Comité de Valorisation des Ressources Fauniques**

⁴ N° 2759/L/MINEF/DFAP/CEP/SJC du 29 septembre 1999.

⁵ Décret n° 95/466/PM du 20 juillet 1995, article 51, alinéa 3.

(COVAREF). Les COVAREF sont composés : de tous les responsables attirés des communautés villageoises concernées (chefs traditionnels, conseillers municipaux, députés, etc.) et des délégués désignés dans chaque localité concernée suivant un quota de représentation établi sur la base des critères tenant à la composition sociologique et démographique.

Cette structure, conçue à l'image du conseil municipal d'une commune rurale, donne mandat à un organe exécutif la Cellule de Gestion (CEGES) pour préparer et exécuter sous son contrôle des programmes de mise en valeur de la (ou les) ZICGC et de micro-projets communautaires financés par les retombées locales de la chasse sportive. Les membres de la CEGES sont élus au sein du COVAREF. Ils ont toutefois la possibilité de coopter des conseillers au sein ou à l'extérieur de la communauté. La CEGES est pour l'Administration en charge de la faune le « responsable technique » de l'élaboration et de la mise en exécution du plan simple de gestion requis pour les zones de gestion communautaire.

Les trois ZICGC situées dans la zone tampon sont à la charge des COVAREF dénommés « Salokomo » (ZICGC n° 1), « Boumba-Djombi » (ZICGC n° 2) et « Djombi-Boulou » (ZICGC n° 3). Les COVAREF « Salokomo » et « Boumba-Djombi » sont simultanément concernés par la gestion d'une ZICGC supplémentaire située en dehors de la zone tampon du PNL. Il s'agit respectivement des ZICGC n° 8 et n° 9. Les trois COVAREF jouissent d'une reconnaissance légale. Ils ont réalisé à ce jour plusieurs micro-projets communautaires (réfection de l'école du village de Yenga, création de champs communautaires, etc.). Ils bénéficient de l'assistance technique des projets WWF Jengi et GTZ-PROFORNAT respectivement dans l'élaboration des plans simples de gestion des ZICGC et dans le renforcement organisationnel.

3.4 CARACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES

3.4.1 ÉLÉMENTS PHYSIQUES

3.4.1.1 Climat

Dans la région du PNL, le climat est typiquement équatorial avec quatre saisons. Les précipitations s'étalent tout au long de l'année avec deux pics en avril et en octobre (Harrison et Agland, 1987; Ekobo, 1995). La hauteur maximale des précipitations est d'environ 1.500 mm/an. La grande saison des pluies s'étend de septembre en novembre alors que la petite va de mars en juin. La grande saison sèche dure de décembre en février et la petite de juillet en août. Les moyennes mensuelles de températures varient de 23,1°C à 25°C. La température annuelle moyenne est de 24°C. L'humidité relative de l'air varie de 60 à 90 %. Des taux de saturation peuvent être enregistrés pendant les nuits de saison sèche.

3.4.1.2 Géologie et Relief

La région de Lobéké de par sa situation sur le versant nord-ouest de la cuvette congolaise, fait partie du bassin du Congo avec des formations métamorphiques typiques d'âge Précambrien à Cambrien appartenant à la série du Dja inférieur et composées essentiellement de tillites, quartzites, schistes, calcaires et dolérites. Son relief est relativement plat avec cependant quelques collines. L'altitude varie entre 400 m et 700 m.

3.4.1.3 Pédologie

Les sols de la région de Lobéké sont indurés et recouverts par endroits de cuirasses ferrugineuses. Ce sont des sols ferrallitiques dérivés de roches métamorphiques anciennes. Ils sont acides, argileux avec une faible teneur en azote et en bases échangeables (Laclavère, 1979). Leur couche d'humus est relativement mince. On rencontre par endroits des sols hydromorphes.

3.4.1.4 Hydrographie

Les cours d'eau drainant la région de Lobéké alimentent les rivières Sangha et Ngoko, deux affluents du fleuve Congo. La Sangha à l'est reçoit les eaux des rivières Lobéké, Lobila et Moko-Paka tandis que la Ngoko au sud reçoit celles de Djombi et de Boulou.

Les sources de la Lobéké entretiennent un complexe de clairières marécageuses communément appelées *baï* en référence à leur nom dans la langue Baka. Le secteur inondé de ce complexe de marécages a été à tort considéré comme un lac, le *Lac Lobéké*, par les administrateurs coloniaux.

3.4.2 VEGETATION ET FLORE

3.4.2.1 Végétation

Sur le plan phytogéographique, la région de Lobéké est considérée comme transitoire entre la forêt sempervirente du Dja et la forêt semi-décidue à *Sterculiaceae* et à *Ulmaceae* (Letouzey, 1985). On y retrouve ainsi :

- Des forêts semi-décidues à *Sterculiaceae* et à *Ulmaceae*,
- Des forêts mixtes (sempervirentes et semi-décidues) avec une prédominance des éléments de la forêt semi-décidue,
- Des forêts mixtes (sempervirentes et semi-décidues) avec une prédominance des éléments de la forêt du Dja.

En plus de ces 3 types de forêts denses humides de terre ferme, on retrouve, disséminées, les autres formations végétales ci-après énumérées (Harris, 1999) :

- Les clairières sur sol marécageux ou *baï* où prédominent les herbacées dont *Rhynchospora corymbosa*, *Kyllinga polyphylla*, *Scleria verrucosa*, *Indigofera hendecaphylla*, *Brillantesia* sp., *Ludwigia erecta*. A l'intérieur de cette végétation herbacée se retrouvent, dispersés, des tiges de *Phoenix reclinata*, *Raphia laurentii*, et *Pandanus candelabrum* ;
- La végétation sur sol régulièrement inondée autour des clairières marécageuses, composée des tiges de *Diospyros* spp., *Anthonotha macrophylla*, *Vitex doniana*, *Chionanthus africanus*, *Meiocarpidium lepidotum*, *Lophira alata*, *Terminalia superba* et *Pericopsis elata* ;
- Les forêts mono dominantes à *Gilbertiodendron dewwevrei*, qui se retrouvent dans des vallées ou des replats, mais sur terre ferme à l'abri des inondations permanentes ou temporaires ;
- Les forêts secondaires, sur les anciens sites d'exploitation forestière, dominées principalement par *Musanga cecropioides*, *Terminalia superba*, *Macaranga* spp. et *Haumania danckelmaniana* ;

- Les forêts sur montagne rocheuse au sein desquelles se retrouvent en abondance les tiges de *Croton mayumbensis*, *Oncoba crepiniana* et une *Apocynaceae* lianescente ;
- Les forêts inondables le long de la rivière Sangha avec prédominance de *Uapaca heudelotii* et *Guibourtia demeusei* ;
- Les forêts ripicoles à dominance de *Irvingia smithii*, *Trichilia retusa* et *Cathormion altsissimum* ;
- Les forêts marécageuses à *Raphia laurentii* et *Phoenix reclinata*.

La différenciation dans la distribution des types de formation végétale se retrouve dans la répartition des espèces végétales d'un secteur à un autre du Parc (Harris, 1999). Dans cet ordre, nous avons notamment :

- *Terminalia superba* et *Triplochyton scleroxylon* qui se retrouvent sur l'ensemble de la zone, mais avec des densités fortement variables d'un secteur à un autre ;
- *Irvingia gabonensis*, *Oldfieldia africana* et *Meiocarpidium lepidotum* essentiellement rencontrées à l'Ouest du Parc ;
- *Pтелиopsis hylo dendron* et *Diospyros ferra* essentiellement relevées à l'est du Parc.

3.4.2.2 Flore

Le résultat des inventaires botaniques atteste la présence de 764 espèces végétales appartenant à 102 familles (Harris, 1999 ; WCS, 1996). Il est signalé que parmi ces espèces, entre 2 à 5 seraient endémiques. La répartition en type morphologique ressort une diversité élevée des espèces arborescentes et arbustives (440 espèces) par rapport à celle des autres groupes (respectivement 161 et 163 espèces de lianes et d'herbacées).

Parmi les espèces arborescentes, les arbres commercialisés tels que l'Ayous (*Triplochyton scleroxylon*), l'Iroko (*Chlorophora excelsa*), le Sapeli (*Entandrophragma cylindricum*), le Kossipo (*Entandrophragma candolei*), le Sipo (*Entandrophragma utile*), l'Assamela (*Aphromosia alata*) et l'Azobé (*Lophira alata*) sont très bien représentées.

Comparé à d'autres sites, la flore du PNL est différente d'environ 55 % à celle de la région du Mont Cameroun et du Parc National de Korup. Elle est assez semblable à celle de la Réserve du Dja, exception faite du taux des espèces de la forêt atlantique qui est plus élevé dans le Dja (Harris, op cit).

3.4.3 FAUNE

3.4.3.1 Mammifères

Les résultats des inventaires de la faune mammalienne (WCS, 1996 ; Stromayer et Ekobo, 1991 ; Elkan, 1994 ; Atanga Ekobo, 1995, Nzoo Dongmo, 2003) confirment la présence dans le site de Lobéké de 45 espèces de mammifères hormis les petits rongeurs, les chiroptères et les insectivores. Parmi les mammifères recensés, les primates (14 espèces), les ongulés (13 espèces) et les carnivores (10 espèces) sont les plus représentés.

Les grands mammifères (éléphants, buffles, bongos, gorilles, chimpanzés, panthères, etc.) sont assez bien représentés. Les densités des éléphants et des gorilles, respectivement de 0.96 [0.81-1.14] individus au km², et de 1.59 [1.13-2.24] individus au km² seraient parmi les plus élevées d'Afrique centrale (Tutin et Fernandez, 1984 ; WCS, 1996 et Nzoo Dongmo, 2003).

La densité des chimpanzés est également importante (0.51 [0.34-0.76] individus au km²). Dans le cas du bongo, les troupes de plus de 40 individus sont souvent rencontrés.

Il est démontré que les éléphants se déplacent entre le PNL et d'autres sites d'attraction situés en périphérie, au travers des corridors dont certains sont assez bien localisés (Figure 5). Des traversées régulières du fleuve Sangha par les éléphants vers le (ou provenant du) Parc National de Nouabale-Ndoki (Congo) sont observées en saison sèche. Certains de ces corridors sont perturbés par les activités d'exploitation forestière dans la zone périphérique. Les causes des déplacements périodiques de ces pachydermes ne sont pas entièrement élucidées.

3.4.3.2 Oiseaux

Trois cent cinq espèces figurent actuellement sur la liste des oiseaux observés dans le site de Lobéké (Dowsett-Lemaire et Dowsett, 1997 ; 1999).

Parmi ces espèces, trois (*Ageslaster niger*, *Apaloderma equatoriale* et *Criniger olivaceus*) ont une répartition très localisée et figurent sur la liste rouge de l'UICN (Collart et Stuart, 1985 ; Smith et coll., 1996 ; Dowsett-Lemaire et Dowsett, 1997). Trois autres espèces (*Glaucidium capense*, *Phylloscopus budongoensis* et *Ortygospiza locustella*) n'ont été observées nulle part ailleurs dans le pays sauf dans la région de Lobéké (Dowsett-Lemaire et Dowsett, 1997).

Actuellement, la plus grande colonie de fauvette du Dja (*Bradypterus grandis*) observée (20 couples) se trouve dans les marais à *Rhynchospora* de la forêt de Lobéké (Dowsett-Lemaire et Dowsett, 1999). Le site de Lobéké abrite plusieurs autres espèces forestières rares comme l'Ibis olivâtre (*Bostrychia olivacea*), l'indicateur de Zenker (*Melignomon zenkeri*), le Gobemouche de Tessmann (*Muscicapa tessmanni*) et le tisserin à cape jaune (*Ploceus dorso-maculatus*).

Dans le PNL il existe d'importantes colonies de perroquets à queue rouge (*Psittacus erithacus*) qui sont très recherchés pour le marché international.

3.4.3.3 Reptiles

Les reptiles sont également très diversifiés. Dix huit espèces sur la trentaine que compte la sous-région ont déjà été observées dans le site (WCS, 1996). Selon des estimations préliminaires, les Ophidiens semblent plus abondants dans le PNL que dans d'autres zones forestières du sud Cameroun.

3.4.3.4 Amphibiens

La population des amphibiens est très riche. La présence de 16 espèces d'amphibiens est actuellement confirmée dans le site (WCS, 1996). Selon des estimations en regard des inventaires réalisés ailleurs dans la région, le PNL abriterait au total une quarantaine d'espèces.

3.4.3.5 Poissons

Plus de 134 espèces de poissons appartenant à 19 familles sont actuellement répertoriées dans la région de Lobéké. Parmi celles-ci, *Neolebias* sp. (27 %), *Hepsetus odoe* (13,5 %), *Hemidiromis fasciatus* (14 %), *Pollimyrus kingsleyae* (14 %) sont les plus représentées. En terme de biodiversité, environ 11 % de la faune ichthyologique nationale est présente dans la région de Lobéké (Vivien, 1991 ; Makazi et coll., 1998). Les eaux sont très poissonneuses

près des sources de la rivière Lobéké. En terme de diversité spécifique, plus de 40 espèces de poissons y ont été recensées (Makazi et coll., 1998).

3.4.3.6 Crustacés

Parmi les crustacés collectés dans la région de Lobéké, les crevettes occupent une place de choix. Cinq espèces de crevettes d'eau douce sont actuellement identifiées dans les cours d'eau de la région. Ces espèces appartiennent principalement à deux familles : les *Palénomidés* et les *Portunidés* (Makazi et al., 1998). Comme les poissons, les crustacés sont abondants près des sources de la rivière Lobéké.

3.4.3.7 Lépidoptères

Les papillons sont très bien représentés à Lobéké. Près de 215 espèces sont actuellement répertoriées dans le site dont 80 % d'espèces forestières. Huit d'entre elles (*Liptena sauberii*, *Liptena yakadumae*, *Aslauga modesta*, *Cymothoe crocea*, *Cymothoe radialis*, *Berberaria jolyana*, *Euphaedra margaritifera* et *Euphaedra stellata*) sont endémiques au Cameroun (Davenport, 1998).

3.4.4 RELATIONS FAUNE - FLORE

Dans le PNL, il existe une spécialisation relative du milieu pour l'habitat des espèces animales, ainsi que des liaisons spécifiques entre espèces végétales et espèces animales. Dans cet ordre :

- Les clairières marécageuses ou *baïs* constituent des pôles d'attraction et des refuges pour plusieurs espèces de mammifères (éléphant de forêt, gorille de plaine, buffle, bongo, sitatunga, hylochère, potamochère, etc.) et d'oiseaux (perroquets, pigeons vert, fauvette du Dja, etc.). Ces clairières, en plus des salines naturelles, regorgent plusieurs espèces végétales dont les organes sont très appréciés par les animaux. Il s'agit des bulbes de *Rhyncospra corymbosa* et *Kyllinga polyphylla* pour les gorilles, des feuilles d'herbacées (*Brillantesia* sp., *Indigofera hendendecaphylla*, *Heteranthera callifolia*, *Heterantheroecia guineensis*, *Ludwigia erecta*, etc.) pour les *Artiodactyles* et des fruits de *Cyperaceae* pour les perroquets et pigeons verts.
- Les forêts secondaires (anciens sites d'exploitation forestière) constituent en plus des clairières sur sols marécageux des pôles d'attraction de gorilles et des éléphants. Dans ces formations végétales, les tiges de *Marantaceae* (*Hypselodelphis scandens*, *Haumania danckelmaniana*, *Magaphrynum* spp. *Sarcophrynum* spp) et de *Zingiberaceae* (*Aframomum* spp. et *Renalmia* spp.) sont non seulement consommées par les gorilles, mais aussi utilisées pour la fabrication de leurs nids, tandis que les feuilles de la plupart des arbustes et lianes sont consommées par les éléphants.
- Les forêts mixtes (sempervirentes et semi-décidues) de terre ferme, non-perturbées par l'exploitation forestière sont l'unique refuge des chimpanzés au sein du PNL. Ces forêts primaires forment un noyau intact au cœur du Parc (avec environ 40.000 ha). Elles sont aussi le principal habitat pour d'autres espèces sensibles aux perturbations anthropiques telles que la Panthère et le Céphalophe à dos jaune.
- Les fruits de plusieurs espèces végétales sont abondamment consommés par les grands mammifères ; il s'agit de *Austranella congolensis*, *Omphalocarpum* spp.,

Gambeya spp. *Landolphia* spp., *Strychnos* spp., *Irvingia* spp., *Klianodoxa gabonensis*, etc. La distribution et le rythme de fructification de ces espèces influencent directement les mouvements de ces animaux.

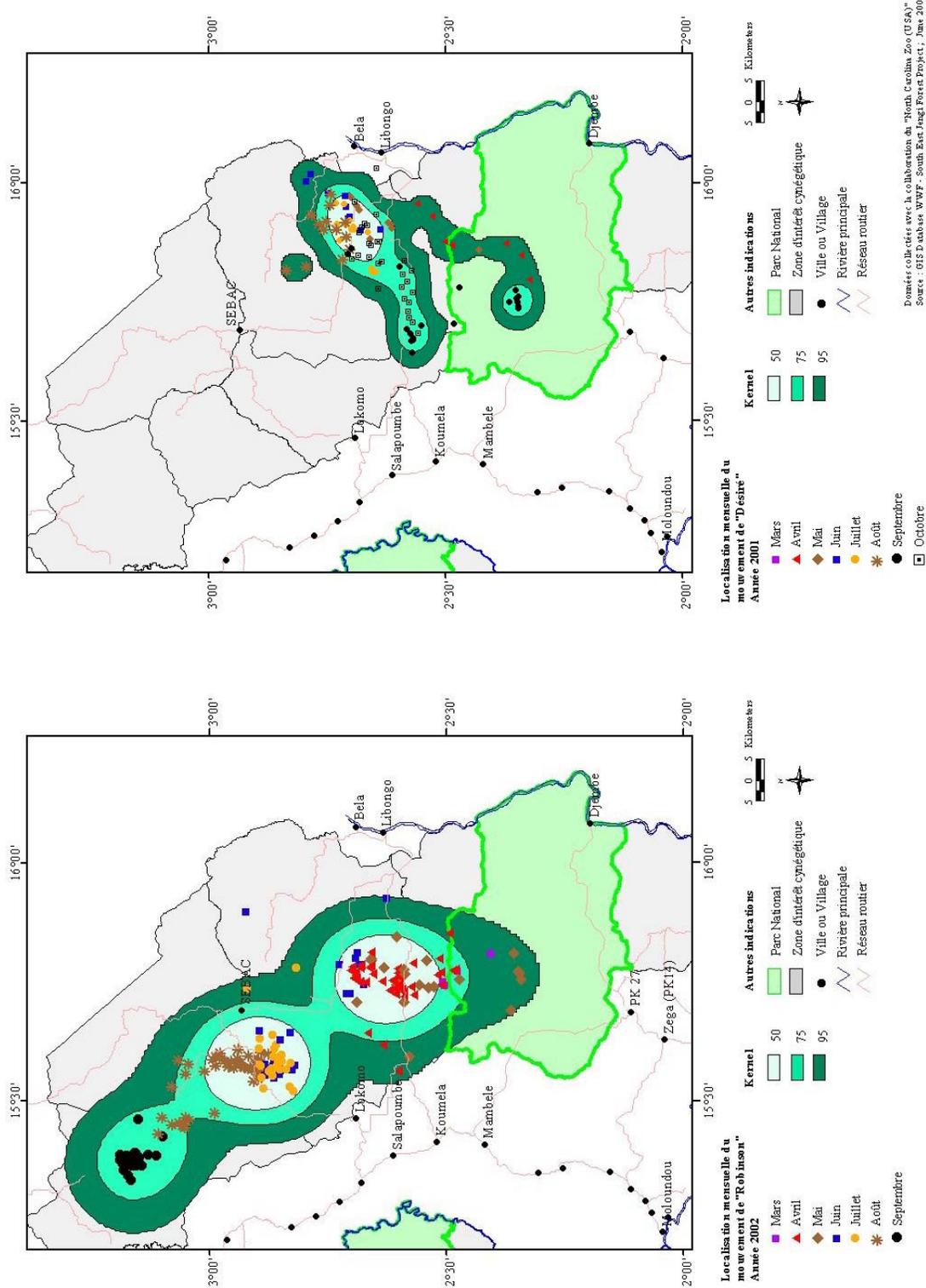


Figure 5 : Mouvement mensuel des éléphants bagués (« Robinson » et « Désire »), et localisation de leur site d'attraction.



Figure 6: Quelques photos de grands mammifères (bongo, buffle, éléphant et gorille) dans les clairières ou « bais » du Parc National de Lobéké.



Figure 7 : Tronc d'arbre écorcé par les éléphants et nid de l'ombrette dans le Parc National de Lobéké.

3.5 CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES ET DEMOGRAPHIQUES

Bien que la densité des populations humaines vivant dans la région de Lobéké soit parmi les moins importantes du Cameroun, le peuplement y est ancien et relativement hétérogène. On distingue globalement deux groupes de populations : les populations natives (ou autochtones) - qui vivent dans la région depuis plusieurs générations - et les populations immigrantes (ou allogènes) arrivées plus récemment au cours des deux dernières décennies dans la suite de l'ouverture du massif forestier par l'exploitation forestière.

3.5.1 POPULATIONS NATIVES

Suivant un modèle courant à l'Est Cameroun, les populations natives de la région de Lobéké forment traditionnellement un « complexe pluri-ethnique » composé d'un côté de la population semi-nomade Pygmées (dites « Baka »), et de l'autre des populations (d'essateurs) traditionnels (dites « villageoises » ou « d'agriculteurs ») Bantous, composées de Bangando et Bakwélé⁶. Les deux types de communautés quoique « culturellement et historiquement différentes » vivent en situation de proximité géographique et pratiquent de nombreux échanges matériels, rituels et symboliques » (Joiris, 2002).

Les Baka et leurs voisins/associés Bangando et/ou Bakwélé résident, en règle générale, au sein de villages communs, situés au bord des routes, où ils sont cependant établis dans des hameaux distincts. Certains hameaux Baka sont implantés en retrait dans la forêt. Des relations de pseudo-parenté ou d'amitié rituelle, perpétuées de génération en génération, déterminent une communauté de vie entre les Baka et leurs voisins. Il en résulte une co-exploitation des mêmes espaces forestiers par des membres des lignages Baka et Bantous associés.

Les Baka et leurs voisins ont en commun d'avoir de grandes connaissances sur « la vie » des animaux et des plantes. Ces connaissances sont fondées sur une longue expérience de la vie en milieu forestier. Elles ont pu, dans le passé, constituer le socle d'un système de gestion rationnelle des ressources. Elles sont aujourd'hui à la base de tous les travaux d'inventaires des ressources biologiques réalisés dans la région. Elles sont indispensables aux guides de chasse professionnels, en tant que pisteurs pour la conduite des expéditions de safaris.

Les communautés natives de la région de Lobéké sont héritières du régime politique acéphale des peuples forestiers. Cette forme d'organisation de la vie politique est caractérisée, aujourd'hui, d'une part par une résistance à toute forme de hiérarchie rigide. D'autre part, elle met en scène une multiplicité de forme d'autorité politique qui s'exerce surtout sur le mode de l'influence, de la persuasion et non de la décision. Il existe souvent une disparité entre les représentants officiels (chefs traditionnels) et d'autres formes d'autorité découlant tantôt de l'application de règles coutumières et tantôt de la disposition d'un capital de richesses et d'influences pouvant être investies dans le milieu local.

L'organisation politique est aussi partiellement fondée sur une différenciation socioculturelle qui tient en minorité les femmes, les jeunes et les Pygmées Baka. Les femmes et les jeunes Bantous peuvent à l'occasion des initiatives locales de développement montées par leurs propres soins jouir d'un certain pouvoir économique et partant d'une certaine influence

⁶ Les Baka et les Bangando parlent des langues oubanguiennes tandis que les Bakwélé sont locuteurs d'une langue bantoue. Cependant pour des raisons de commodité, les appellations courantes de Baka et de Bantous (désignant toutes les populations d'essarteurs traditionnels) sont retenues dans le présent document.

politique. Le projet AAPPEC (Association pour l'Auto-Promotion des Populations de l'Est Cameroun), œuvre depuis une trentaine d'années en faveur des Baka. Cependant, les clivages socio-politiques demeurent importants et se révèlent difficiles à concilier avec les exigences du développement communautaire, inhérentes aux politiques actuelles en faveur du monde rural.



Figure 8 : Campement Baka autour du Parc National de Lobéké.

3.5.2 POPULATIONS MIGRANTES

Aux populations natives, se sont progressivement ajoutées de nombreux immigrants aux origines et aux modes d'établissement très divers. On peut distinguer plusieurs grandes catégories parmi eux :

- La population allogène, travaillant pour les sociétés d'exploitation forestière. Elle vit dans les agglomérations de type urbain (villes-usines) situés à proximité des usines de transformation du bois (Kika, Libongo, etc.). Les régions d'émigration sont très diverses. Le cercle des cadres des différentes sociétés forestières est en majorité constitué par des expatriés (européens et asiatiques) et des Camerounais recrutés parmi la population des grandes villes. En raison de la sous-scolarisation de la région, les responsables des sociétés forestières constituent également leurs équipes d'ouvriers spécialisés en déplaçant des individus d'autres régions du Cameroun.
- Les marchands musulmans appelés couramment « Haoussas » ou « Bamoums ». Ils sont originaires du Grand-Nord, de la province de l'Ouest, des pays voisins et même de la sous-région d'Afrique de l'Ouest. Installés comme distributeurs des produits manufacturés et de la viande de bœuf en milieu urbain, certains n'hésitent pas à s'investir dans le négoce plus lucratif du trafic des matières précieuses (ivoire, or, diamant, etc.). Ils sont présents dans une diversité de lieux incluant les centres urbains (chef-lieux d'unité administrative et villes-usines) et certains villages-carrefours (Mambélé, Kouméla, PK-27, etc.).
- Les pêcheurs artisanaux, installés sur les bords des grandes rivières (Dja, Ngoko) et le long du fleuve Sangha, souvent originaires de la sous-région d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Tchad).
- Les exploitants illégaux des produits fauniques (gibier, trophées, perroquets vivants, etc.). Les populations autochtones les désignent comme étant les « vrais braconniers », certainement en raison de leur établissement en forêt profonde qui

tranche avec leur origine urbaine. Leurs activités profitent des pistes et des chantiers forestiers ouverts par les sociétés forestières.

- Les exploitants miniers artisanaux (or, diamant, etc.). Ils viennent essentiellement des pays voisins (RCA, Congo). Quelques-uns sont associés à des Camerounais qui disposent de permis d'exploitation en règle, établis par les services locaux du Ministère des Mines de l'Eau et de l'Énergie (MINMEE). Cependant la plupart des artisans miniers mènent leurs activités illégalement. Le point focal de l'exploitation minière artisanale au niveau du PNL se trouve près de l'embouchure de la rivière Moko-Paka.

3.5.3 REPARTITION SPATIALE

Les villages riverains du PNL s'égrènent le long de la route Yokadouma–Moloundou sur un tronçon d'une soixantaine de kilomètres compris entre les lieux dits Carrefour-Kouméla au Nord et Carrefour-Nguilili au Sud. Sept villages sont situés sur l'axe qui longe le PNL dans sa périphérie ouest, à savoir : Kouméla, Mambélé, Yenga, Dioula, Mbatéka et Mbangoy-Nguilili. D'autres hameaux riverains sont situés le long des rivières Ngoko et Sangha qui coulent au Sud et à l'est du PNL. Ces localités comptent l'essentiel des populations natives de Lobéké. Localisées dans un deuxième cercle, la ville de Moloundou et les sites forestiers industriels de Kika, de Libongo et de Lokomo rassemblent le gros des populations allogènes.

On ne dispose pas pour toutes ces populations de données démographiques complètes. Le dernier recensement officiel date de 1987. Les recensements effectués par le WCS et le GTZ-PROFORNAT respectivement en 1994/95 et 1997/98 fournissent des informations relativement précises sur les villages. Cependant, ils ne concernent ni les agglomérations de type urbain (Moloundou, Kika, Libongo, Lokomo) ni les campements forestiers. À défaut d'un système approprié de suivi démographique, il est difficile de cerner l'ampleur des migrations favorisées par l'exploitation forestière. En combinant les données disponibles avec diverses estimations des groupes non recensés, on peut dresser la carte de répartition suivante.

D'une façon approximative, les villages "rattachés" au PNL ont une population d'environ 12.000 personnes, dont 50 % de Baka et 50 % de "Bantou". Dans les trois sites industriels (Kika, Libongo, Lokomo) il y a environ 14.000 habitants. La ville de Mouloundou elle seule compte environ 6.000 habitants. Soit, au total 32.000 personnes dans les environs (la zone périphérique) du PNL.

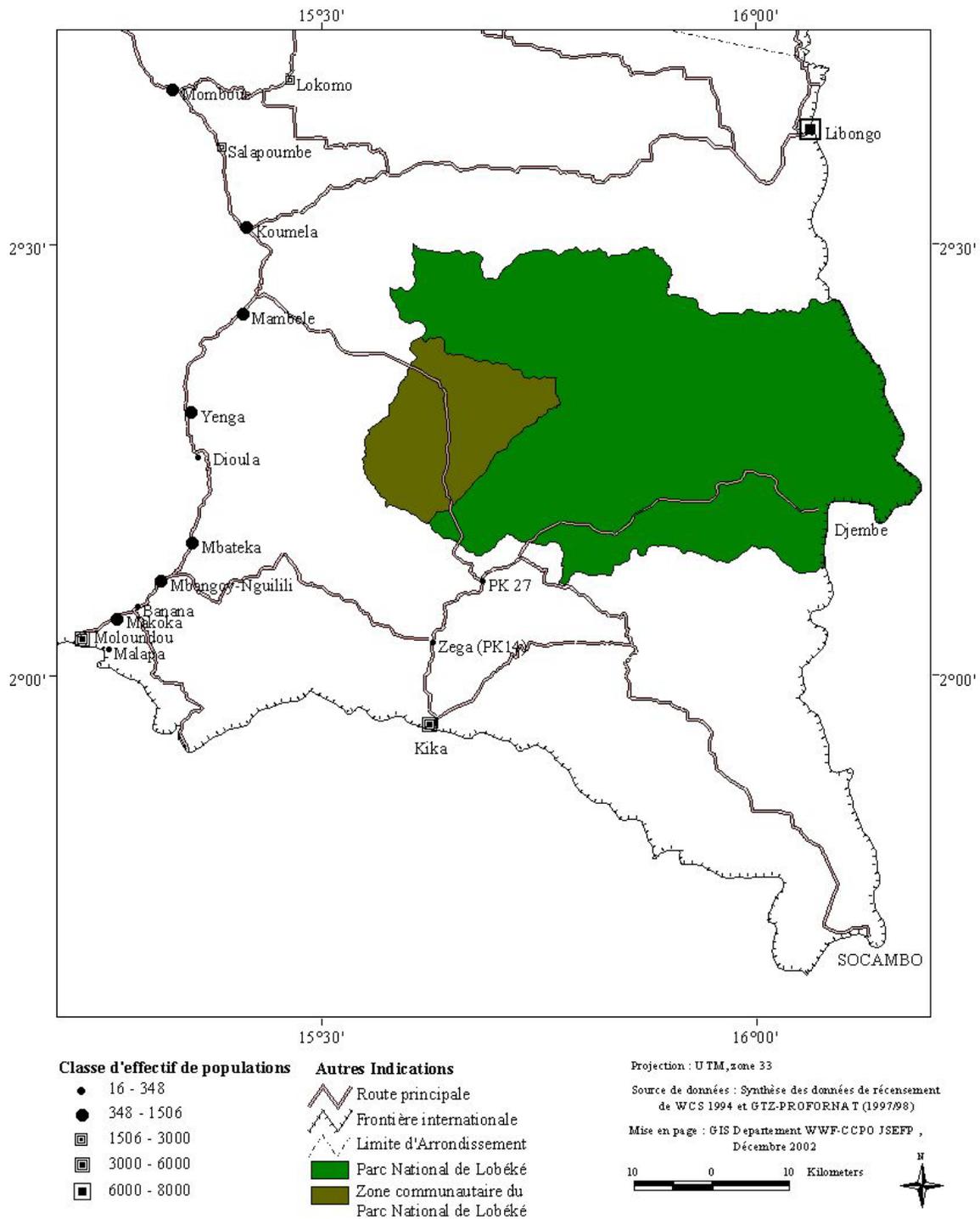


Figure 9 : Répartition des populations humaines autour du Parc National de Lobéké.

3.5.4 INFRASTRUCTURES SOCIALES

3.5.4.1 Santé

La région de Lobéké relève du district de santé de Moloundou qui couvre la totalité de l'Arrondissement de Moloundou. L'administration publique y dispose d'un *hôpital de district* (Moloundou) et de deux *centres de santé intégré* (Moloundou et Salapoumbé). Les sociétés forestières opérant dans la région ont mis en place des infirmeries d'entreprises (à Kika, à Libongo et au Camp-SEBAC) pour leurs ouvriers et les familles de ces derniers. La mission catholique dispose d'un hôpital à Salapoumbé. Les hôpitaux de Salapoumbé et de Moloundou sont les seules formations sanitaires équipées pour des examens sommaires. En dehors des pharmacies d'entreprise, le système de distribution des médicaments est mal organisé.

Les besoins sanitaires des populations natives ne sont que très insuffisamment couverts en raison du coût « inaccessible » des soins de santé. La pauvreté et certaines traditions culturelles poussent les populations locales à se tourner en priorité vers la médecine traditionnelle. Cependant les solutions thérapeutiques de la pharmacopée sont très limitées face au surgissement et à la propagation rapide de certaines affections dues principalement l'exploitation forestière (insalubrité et promiscuité dans les villes-chantiers et les villages relais). Il s'agit notamment du paludisme, des infections respiratoires, des infestations parasitaires, des infections cutanées et des MST/SIDA.

3.5.4.2 Éducation

Les établissements scolaires existant dans la région du PNL comprennent treize écoles, cinq centres préscolaires pour les Baka, un collège d'enseignement secondaire (Salapoumbé) et un lycée d'enseignement général (Moloundou). Ces dernières années le domaine de l'éducation a bénéficié de quelques projets de viabilisation ou de construction des infrastructures grâce aux fonds provenant des redevances forestières. Cependant, faute de personnels et de d'allocation budgétaire en rapport avec les besoins, les établissements scolaires dans l'ensemble fonctionnent difficilement. De plus, la très grande dispersion des populations⁷ empêche le remplissage optimal des écoles qui aurait permis un déploiement optimal des ressources humaines. Les communes et certaines entreprises forestières prennent en charge des maîtres « bénévoles » pour pallier le manque criard de personnel.

La population Baka, en raison de son semi-nomadisme, pose des difficultés particulières. Le projet AAPEEC a développé à leur adresse une méthode spécifique d'alphabétisation - ORA, Observer Réfléchir Agir - appliquée dans les centres préscolaires. Cependant, le déséquilibre entre la population Baka et les groupes voisins demeure très important. Le taux d'analphabétisme, de l'ordre de 23 % pour les populations Bangando et Bakwélé, s'élève à 76 % pour la population Baka (WCS, 1996). Ces taux sont parmi les plus élevés au Cameroun.

3.5.4.3 Réseau de communication

Le PNL est entouré par un réseau routier important. Il s'agit de la route Yokadouma-Moloundou, des axes Mambélé-PK-27, PK-27-Kika, et PK-27-SOCAMBO qui desservent les sites industriels de SIBAF au Cameroun et de CIB (Pokola) au Congo en traversant le PNL ; des axes Kouméla-Libongo, Nguilili-PK-14 et Kouméla-Nguilili qui longent le PNL

⁷ Certains villages d'un millier d'habitants sont éclatés en hameaux répartis sur plus de 10 km.

respectivement au nord, au sud et à l'ouest, desservant les sites de SEFAC (Libongo) et SIBAF (Kika).

Le fleuve Sangha à l'Est du PNL, servant de frontière entre le Cameroun, la RCA et le Congo, est également une voie de communication assez fréquentée. Elle dessert les sites de Lidjombo/Bayanga (RCA), Libongo/Bela (Cameroun), Bomassa/Kabo (Congo).

La région du PNL n'est pas couverte par un réseau de télécommunication. Dans toute la région du Sud-Est, seule la ville de Yokadouma à plus de 200 km est par intermittences connectée au réseau de téléphone par câble. La commune de Moloundou dispose depuis 2002 d'une station de radiodiffusion rurale, dont la zone de réception ne dépasse cependant pas les limites de la ville.

3.6 MODES D'UTILISATION DES RESSOURCES

La population active de la région de Lobéké est en grande majorité occupée aux activités rurales. L'exploitation forestière et la chasse sportive ont connu un grand développement au cours des deux dernières décennies. Elles représentent aujourd'hui les principaux moteurs de l'économie locale. Les activités de capture des perroquets et d'exploitation minière artisanale sont relativement bien représentées en raison de la présence de sites propices.

3.6.1 ACTIVITES RURALES

Les populations riveraines du site de Lobéké utilisent de longue date la diversité des ressources naturelles à des fins de subsistance et de plus en plus de commerce. L'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette occupent la quasi-totalité de la population active. L'importance relative de ces activités à l'économie au niveau des ménages n'a pas été établit d'une façon précise. Cependant, il est clair que les activités de chasse, pêche et de cueillette sont très importantes non seulement du côté de revenus, mais surtout du côté de qualité de vie, alimentation et culturel.

3.6.1.1 Agriculture

Chaque ménage entretient plusieurs parcelles de cultures vivrières et de cultures de rente. L'agriculture vivrière est surtout destinée à l'autoconsommation. Tout au long de l'année, la banane plantain constitue la base de l'alimentation des populations natives de la région de Lobéké. Avec une demande importante dans les villes et les sites forestiers industriels, un surplus est vendu régulièrement tout au long de l'année. La production de maïs, relativement importante, est essentiellement destinée à la fabrication d'un alcool local (*arki* ou *ngolos*). Ce produit dont la commercialisation représente surtout pour les femmes une importante source de revenus cause cependant des problèmes d'alcoolisme parmi les populations locales.

Le cacao est la principale culture de rente. Comme dans l'ensemble du département de Boumba-et-Ngoko, de nombreuses plantations sont temporairement à l'abandon ou ne sont pas suffisamment entretenues à cause des mauvais prix actuels sur le marché mondial et du coût élevé des traitements phytosanitaires. Sur 29.007 ha de cacaoyères plantées dans la région du Sud-Est, seulement 26.030 ha sont entretenues (5 ha / producteur pour 250 - 350 kg / ha en moyenne) (Hecketsweiler et al 2001). Cependant la culture de cacao demeure la principale source de revenus agricoles des villageois Bantous.

Malgré l'ancienneté de l'établissement des villages de long des axes routiers Yokadouma-Moloundou (depuis environ 70 ans) et Nguilili-Kika (depuis 20 ans), les systèmes agroforestiers demeurent peu développés ; ne dépassant que rarement le stade primaire de jardins de case. Le faible peuplement, la prépondérance d'une agriculture itinérante sur brûlis, les meilleurs rendements réalisés avec la chasse, une commercialisation agricole fluctuant selon

l'humeur des transporteurs et l'état des routes, une forte proportion de Pygmées et de jeunes fuyant tout « asservissement » agricole peu lucratif sont autant d'éléments qui peuvent expliquer cette situation (Hecketsweiler et al, op. cit.).

Dans chaque hameau, un petit cheptel de plusieurs dizaines de têtes de bêtes (volaille et petits ruminants confondus) est élevé sans objectifs commerciaux réels. Le produit de cet élevage est essentiellement investi dans les obligations sociales d'hospitalité et de compensations matrimoniales ou vendu aux voyageurs de passage pour faire face aux besoins monétaires pressants. Toutefois on observe un gradient croissant à l'approche des principaux centres de consommation (villes et grands sites forestiers industriels). Des troupeaux de zébus importés de la partie septentrionale de la province de l'Est (Batouri) complètent le petit élevage des villages. Cependant la part protéinique de l'alimentation provient surtout de la chasse.

3.6.1.2 Chasse

On peut distinguer globalement deux modes de chasse par les populations riveraines de Lobéké : la chasse de subsistance et la chasse commerciale. La chasse de subsistance peut être définie comme celle dont le produit est essentiellement destiné à l'autoconsommation bien qu'un faible surplus soit régulièrement dégagé et vendu dans les villages. Quant à la chasse commerciale, elle peut être considérée comme celle qui est pratiquée essentiellement dans un but de commercialisation du gibier et des trophées ; elle s'apparente au braconnage, car s'effectuant dans la plus part des cas dans les zones protégées.

Les chasseurs originaires de la région pratiquent la chasse de subsistance toute l'année avec cependant une baisse considérable de l'activité pendant la grande saison sèche (Jell, 1998). Les ongulés constituent l'essentiel des prises (Zouya-Mimbang, 1998; Ngandjui, 1998). Chaque ménage collecte en moyenne 6 gibiers par mois. Le céphalophe bleu *Cephalophus monticola* (Ngandjui, 1998) constitue plus de la moitié des prises. Le piège à collet d'acier, procure jusqu'à 84 % des prises (WCS, 1996). Cette technique de piégeage dont l'usage est très répandu est cependant illégale.

La majorité des acteurs de la chasse commerciale se recrutent parmi les immigrants. La saisonnalité ici est identique à celle de la chasse traditionnelle. Seulement 10 % du gibier chassé est destiné à l'autoconsommation. Les produits de la chasse sont écoulés sur les marchés situés à Kika et Yokadouma au Cameroun, à Ouesso, Kabo et Pokola au Congo. Les fusils (16 %) et les câbles d'acier (84 %) sont utilisés. Le Céphalophe de Peters (*Cephalophus callipygus*) constitue l'essentiel des captures (86 %). Chaque chasseur commercial collecte en moyenne 29 ongulés par mois ce qui correspond à une valeur monétaire moyenne de 87.000 FCFA / mois.

La raréfaction de la faune dans les zones proches des villages oblige les chasseurs locaux à se rendre de plus en plus loin dans la forêt. Pendant les pics de cette activité en saison des pluies les chasseurs peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres et établir des campements temporaires de chasse à l'intérieur de la forêt. Ils franchissent exceptionnellement la limite ouest du Parc pour atteindre la route Mambélé-Kika qui traverse le Parc. Ces expéditions de chasse principalement destinées à alimenter le trafic illégal de gibier par les transporteurs locaux devraient être interdites.

3.6.1.3 Pêche

En zone rurale, la pêche est une activité très marginale mais se pratique régulièrement lorsque les cours d'eau (Djombi, Mbandjani, etc.) passent à proximité des villages. Les populations natives pratiquent régulièrement la pêche dans les têtes de rivières qui inondent périodique-

ment les clairières marécageuses (*baïs*) de Djangué et de Djaloumbé à l'intérieur du PNL pendant la première moitié de la grande saison sèche (décembre–janvier). En période de décrue et d'étiage, la pêche à barrages (à l'écope et à la nasse), surtout pratiquée par les femmes et les enfants est une activité traditionnelle très appréciée. La production (poissons, crevettes, moules, huîtres, crabes, tortues etc.) est en quasi-totalité auto-consommée. Elle représente un complément alimentaire non négligeable. Certaines espèces (*Dalophys* sp., *Malapterus electricus*, *Pollimyrus kingsleyae*, *Nannochromis candifasciatus*) sont utilisées en médecine traditionnelle.

Les ethnies natives de la région du Sud-Est Cameroun n'ont pas dans l'ensemble développé une tradition de pêche dans les grandes rivières pourtant abondantes et poissonneuses (Sangha, Ngoko, Boumba, Bek etc.). Il existe cependant quelques exceptions : les minorités ethniques Sangha-Sangha et Bakwélé (Essel) vivant le long de la Ngoko pratiquent la pêche en pleine eau tandis que le long de la Sangha, les Kaka pratiquent la pêche à la nasse en barrant les embouchures des marigots et des petits confluent. Toutefois ce sont surtout les immigrants Ouest-africains et les ethnies Centrafricaines qui exploitent les ressources halieutiques de ce secteur fluvial frontalier. A proximité des sites industriels forestiers, quelques immigrants pratiquent la pêche commerciale mais leur faible nombre (7 pêcheurs commerciaux pour les localités de Libongo et de Bela qui comptent près de 9.000 habitants) ne permet pas de garantir un approvisionnement suffisant et régulier (Hecketsweiler et al, op. cit.).

3.6.1.4 Cueillette

Sur 131 espèces végétales ligneuses identifiées dans la région de Lobéké, 41 font partie de la pharmacopée Baka (Kenfack et Fimbel, 1995). Une enquête ethnobotanique effectuée auprès des populations des villages de l'axe Kouméla–Nguilili (Gwet, 2003) fait état de l'utilisation de 584 espèces végétales (arbres, herbes et lianes) ; dont 28,8 % pour l'alimentation, 17,8 % pour l'équipement, 15,7 % pour la construction et 37,7 % pour la médecine traditionnelle. Il apparaît dans l'ensemble que 11,3 % de ces espèces sont uniquement récoltés dans la zone communautaire du PNL, 22,6 % dans la zone agroforestière et 66,1 % dans les deux zones. Les espèces récoltées dans la zone communautaire du PNL sont essentiellement les ignames sauvages (7 espèces).



Figure 10 : Quelques activités de pêche et de cueillette des populations autour du Parc National de Lobéké.

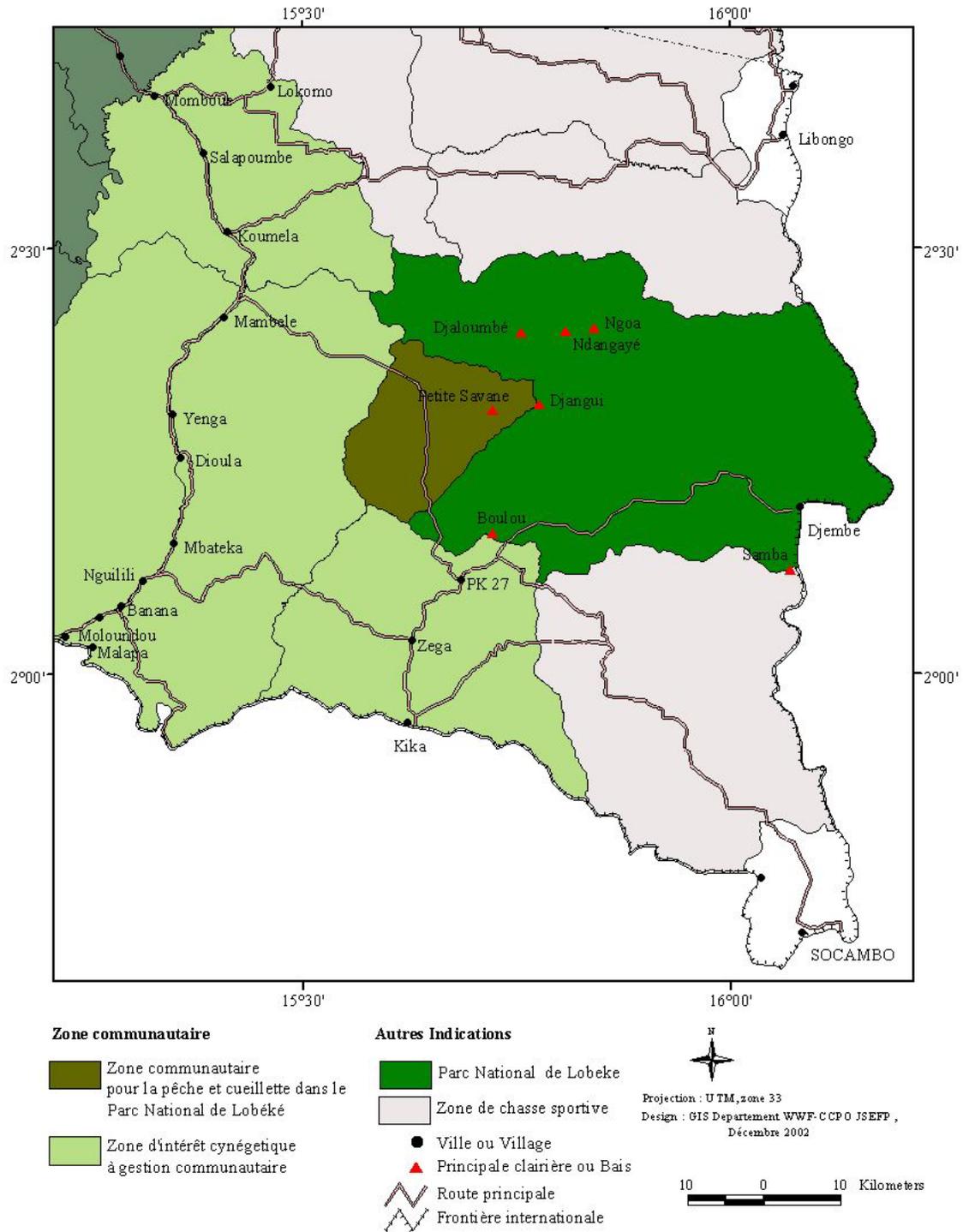


Figure 11 : Zones de chasse, de pêche et de cueillette des populations riveraines.

3.6.2 EXPLOITATION FORESTIERE

L'exploitation forestière dans la zone de Lobéké a commencé vers la fin des années 1960. Le site de Lobéké avant son érection en aire protégée en a fait l'objet dans le cadre de plusieurs Licences et Ventes de Coupe (figure 12). Plusieurs secteurs non attribués ont été exploités frauduleusement hors titres. On estime à moins de 40.000 ha la superficie du Parc exempté de toute trace d'exploitation forestière.

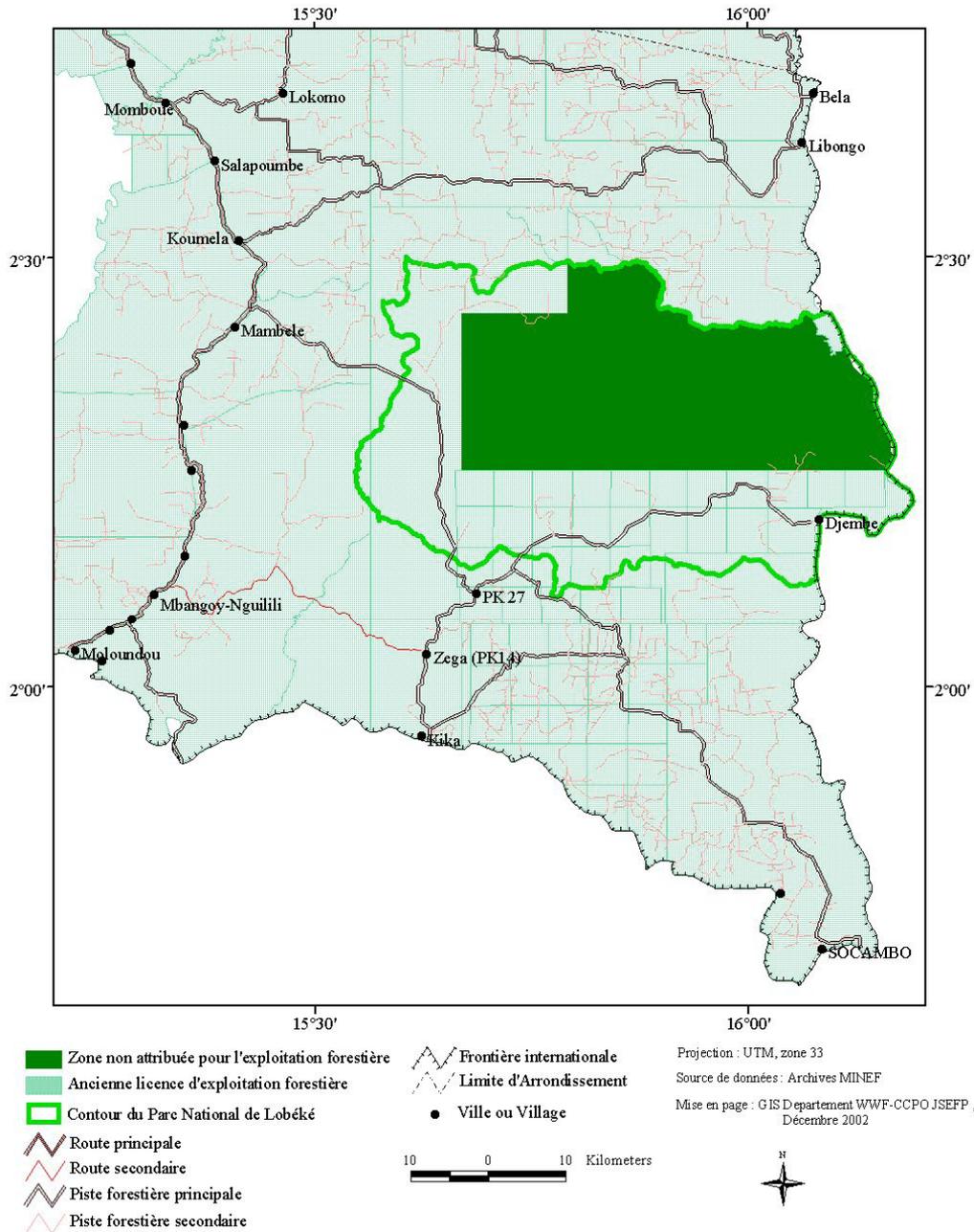


Figure 12 : Titres d'exploitation forestière attribués dans le Parc National de Lobéké avant son classement.

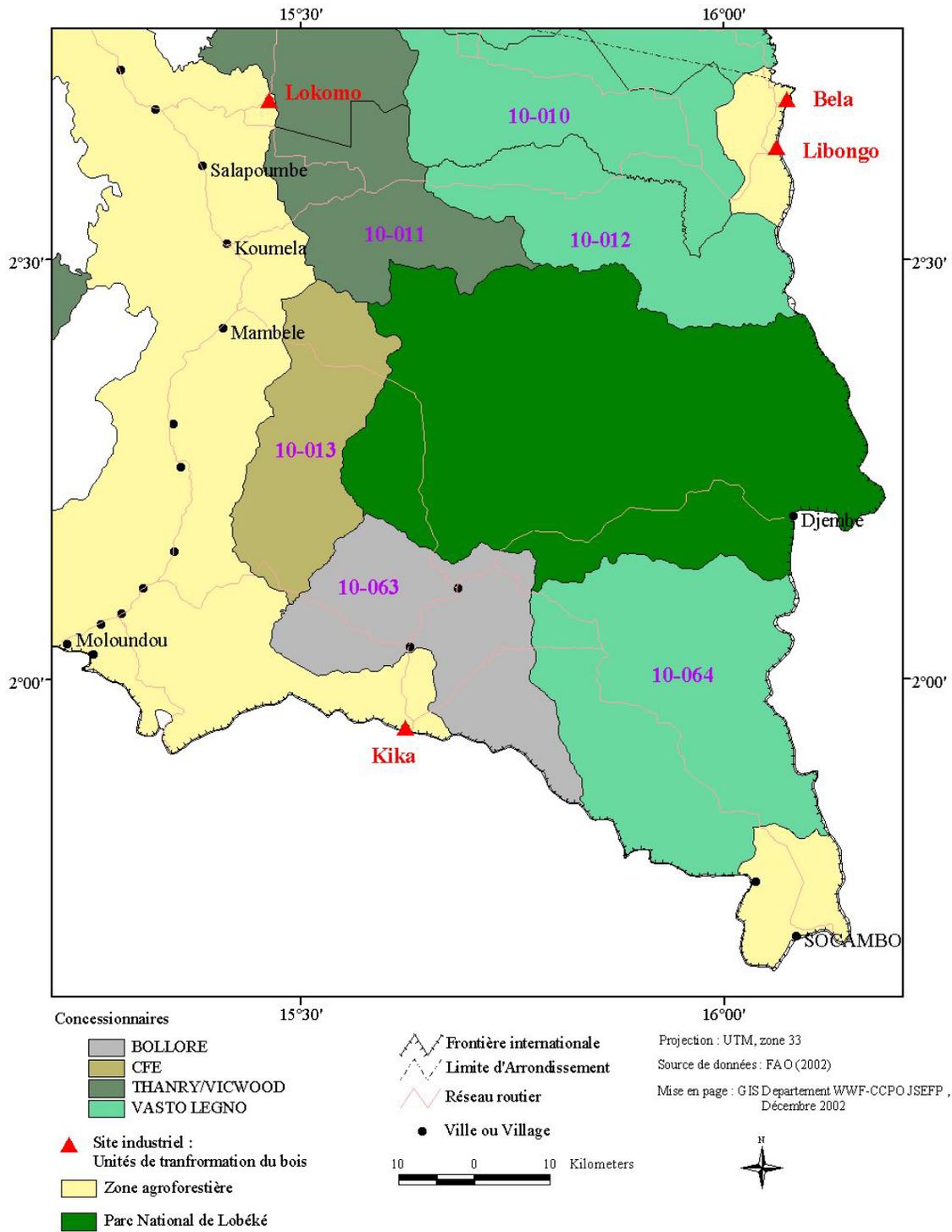


Figure 13 : UFA et sites industriels dans la zone périphérique du Parc National de Lobéké.

Cinq Unités Forestières d'Aménagement (UFA), contiguës au PNL sont aujourd'hui en exploitation active. Il s'agit des UFA n° 10-011, 10-012, 10-013, 10-063 et 10-064. Elles sont attribuées à cinq compagnies forestières, à savoir : la SAB, la SEFAC, la CFE, la SIBAF et la Filière Bois respectivement (figure 13). Elles génèrent annuellement (redevances forestières et taxes d'abattage confondues) pour l'État, les communes riveraines (Moloundou et Salapoumbé) et les communautés villageoises des recettes estimées respectivement à 12 milliards, 250 millions et 62 millions de FCFA (voir données détaillées et méthode d'estimation en annexe 6). Les compagnies en question emploient dans la région environ 2.000 personnes pour une masse salariale évaluée mensuellement à environ 250 millions de FCFA (Hecketsweiler et al. 2001).

Dans le souci d'atténuer l'impact de l'exploitation forestière sur le PNL, une étude d'impact environnementale et un cahier de charges spécifique sur l'UFA 10-063 ont été imposés par l'administration forestière avant son attribution. Par la suite et dans l'intérêt d'une gestion intégrée de l'ensemble de l'UTO Sud-Est, des études d'impact environnementales ont également été faites sur les autres UFA contiguës au PNL.

3.6.3 CHASSE SPORTIVE

Les entreprises de safari qui pour la plupart exerçaient déjà en savane dans la province du Nord ont commencé à s'installer dans la région du Sud-Est, et particulièrement dans la région de Lobéké, à partir des années 1980 (Roulet, 1999). La saison cynégétique va de décembre en juillet. Le bongo est la principale espèce recherchée en zone forestière. D'autres espèces telles que l'éléphant, le buffle, le sitatunga, l'hylochère ou le céphalophe à dos jaune complètent régulièrement les tableaux de chasse.

Faute d'une délimitation précise et d'un affermage en règle des zones de chasse pendant les premières années, l'activité était régulièrement perturbée par de nombreux conflits entre les différentes entreprises ainsi qu'entre ces dernières et les communautés villageoises riveraines. A la faveur du processus de zonage et de classement des forêts, conduit sous la houlette de l'UTO Sud-Est entre 1999 et 2001, les concessions de chasse safari (Zones d'Intérêt Cynégétique - ZIC) et des zones de chasse communautaire (ZIC à Gestion Communautaire - ZICGC) ont été délimitées en conciliant les intérêts des différents concernés.

Trois entreprises de safari sont attributaires des ZIC assis dans la zone tampon du PNL. Il s'agit de Ngong Safari, Faro West et Polo Safari, respectivement attributaires des ZIC n° 28 (82.406 ha), n° 30 (75.864 ha) et n° 31 (117.981 ha). Les droits d'affermage pour les trois ZIC s'élèvent annuellement à 23.264.321 FCFA. Au cours des années cynégétiques 2001, 2002 et 2003 les trois entreprises ont versé à titre de taxe d'abattage respectivement une somme totale de 31.630.000, 25.530.000 et 29.150.000 FCFA pour 82, 62 et 73 animaux tués au cours des expéditions de safari (Mboh Dandjouma, 2001, 2002 et 2004).

En application des clauses des cahiers de charges définissant les conditions d'affermage des ZIC, une fraction des droits d'affermage est reversée respectivement aux communes (40 %) et aux communautés villageoises riveraines (10 %). À ce titre, les communes de Moloundou et de Salapoumbé se partagent annuellement un montant de 9.305.000 FCFA dû aux taxes d'affermage. Parallèlement, les communautés villageoises se répartissent une somme de 2.326.000 FCFA. De plus, les entreprises de safari contribuent directement au développement, en versant aux communautés riveraines de leurs concessions de chasse (ZIC) l'équivalent de 10 % de la taxe d'abattage, ceci en sus des sommes payées à l'État. Cette formule qui permet de lier la contribution des entreprises de safari à une plus grande responsabilisation des communautés villageoises par rapport à leur propre développement a été arrêté d'accord parties (voir Convention de Mambélé du 8 juin 1999 en annexe 4).

La chasse sportive contribue par ailleurs de manière significative aux emplois salariés dans la région. L'étude du cas de l'entreprise de Safari, Africam Safari (Roulet, 1999) montre que cette entreprise a employé au cours de la saison cynégétique 1998/1999, environ 73 personnes respectivement pour ouvrir les pistes, assurer différents services spécialisés (taxidermie, guidage, pistage, etc.) et assurer l'intendance du campement (gardiennage, restauration, etc.). Tous ces emplois sont cependant essentiellement temporaires et couvrent rarement toute la saison cynégétique.

3.6.4 TOURISME DE VISION

Le tourisme de vision rapporte des recettes de plus en plus croissantes à titre de droit d'entrée dans le PNL. Les recettes sont passées de 611.400 FCFA au cours de la saison 2001/2002 à 832.000 FCFA en 2003 (Mboh Dandjouma, 2002 et 2004). La centaine de touristes reçus au cours de ces périodes a pu dépenser en plus un montant similaire pour couvrir tous les autres frais relatifs à leur séjours (hébergement, restauration, guidage, portage etc.). Les *baïs* de Djaloumbé et de Ndjangué sont les sites les plus sollicités.

Pour l'instant, les aménagements touristiques sont encore très sommaires. Le PNL ne dispose pas d'un centre d'accueil. Provisoirement, les touristes sont hébergés dans des abris sous tentes érigés par le Projet Jengi (WWF) au lieu-dit Camp Kombo.

3.6.5 AUTRES ACTIVITES

3.6.5.1 Capture des oiseaux

La capture du perroquet gris à queue rouge (*Psittacus erithacus*) et du pigeon vert (*Treron australis*) dans la région du Sud-Est Cameroun remonte de plusieurs dizaines d'années. Les *baïs* de Djangué et de Bolo bien que situées au sein du PNL constituent les principaux sites de capture (même dans l'illégalité). Les perroquets prélevés illégalement sont intégrés dans des filières régulières d'exportation, faute d'organisation adéquate de l'activité.

La capture des perroquets est exercée par des opérateurs économiques en provenance des grands centres urbains (Yaoundé et Douala). La filière est presque entièrement aux mains d'acteurs immigrants, les populations natives n'y jouant que des rôles secondaires de manœuvres et de porteurs. Les pigeons sont revendus localement comme gibier tandis que les perroquets sont impliqués dans un trafic international florissant.

3.6.5.1.1 Exploitation minière artisanale

Le diamant et l'or sont exploités de manière artisanale dans le PNL et sa zone périphérique. Cette activité est menée jusqu'à l'intérieur du PNL où elle est cependant interdite. Une trentaine d'individus en 2002 et une vingtaine en 2003, installés au lieu-dit Bolo à l'intérieur du PNL, ont été délogés à l'occasion des opérations de surveillance. Mieux encadrée par l'administration des mines et les responsables du PNL, cette activité peut devenir très intéressante pour les populations locales.

4 CONSIDERATIONS POUR L'AMENAGEMENT

Chaque aire protégée revêt des spécificités bio-écologiques, socioculturelles, économiques, et institutionnelles qui appellent des considérations particulières. Certaines de ces particularités se présentent sous la forme d'opportunité pour l'aménagement, tandis que d'autres, au contraire, s'apparentent à des contraintes auquel l'aménagement doit apporter des solutions.

4.1 OPPORTUNITES

La description du Parc National de Lobéké présentée au paragraphe 4, fait apparaître de nombreuses opportunités, sur lesquelles les stratégies de gestion peuvent avoir leur fondement. Ces opportunités sont de plusieurs ordres, au rang desquelles on peut citer :

- L'importance bio-écologique remarquable ;
- L'existence de potentialités élevées pour la promotion de l'éco-tourisme, la gestion participative et le développement durable ;
- L'existence d'un cadre légal et institutionnel assez développé qu'il conviendra de mettre en œuvre ;
- La présence des projets et partenaires de la coopération internationale ;
- L'existence d'une initiative transfrontalière de conservation.

4.1.1 IMPORTANCE BIO-ECOLOGIQUE

Le PNL est caractérisé par une diversité élevée des habitats naturels du fait d'une couverture végétale variée et modifiée sur plus de 70 % de sa surface par l'exploitation forestière. À cette variété de type de formations végétales est associée une importante biodiversité végétale et animale que révèle l'inventaire floristique et de quelques groupes zoologiques (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, crustacés, lépidoptères). Certaines de ces espèces sont endémiques, d'autres peu connues, menacées ou rares. De plus, il existe une préférence remarquable de certaines formations végétales par certains espèces animales, ainsi que des liaisons spécifiques entre espèces végétales et animales.

Enfin, il est relevé des traversées régulières du fleuve Sangha par les éléphants vers les (ou en provenance des) parcs nationaux de Noubale-Ndoki (Congo) et Dzanga-Ndoki (RCA) ; d'où l'intérêt de développer une vision commune pour les gestion des populations de ces espèces et de leurs sites d'attractions.

4.1.2 PROMOTION DE L'ECO-TOURISME

Les sources de la Lobéké entretiennent un complexe de clairières marécageuses communément appelées *baï*. Ces *baïs* constituent des pôles d'attraction pour plusieurs espèces de mammifères (éléphant de forêt, gorille de plaine, buffle, bongo, sitatunga, hylochère, potamochère, etc.) et d'oiseaux (perroquets, pigeons vert, fauvette du Dja, etc.). La facilité qu'offre ces sites pour l'observation de ces espèces animales, ainsi que la diversité ethnique et culturelle des populations de région peuvent être valorisées pour le développement du tourisme de vision.

4.1.3 PROMOTION DE LA GESTION PARTICIPATIVE

L'acte de classement du PNL fait ressortir une zone communautaire dans le secteur dit « *Lac Lobéké* » à l'intérieur du Parc. Dans cette zone, les droits d'usage des populations riveraines notamment de pêche, de cueillette et de récolte des plantes médicinales sont maintenus, toutefois, dans le cadre d'un exercice compatible avec la durabilité des ressources exploitées.

La zone périphérique comporte des ZICGC gérés par les communautés. Les retombées issues de cette gestion communautaire de la faune sont destinées à la réalisation des micro-projets de développement.

Toutes ces dispositions constituent une avancée considérable vers la participation des populations aux processus de gestion des ressources naturelles et la promotion du développement durable.

4.1.4 PRESENCE DES OPERATEURS ECONOMIQUES DANS LA PERIPHERIE DU PNL

Plusieurs opérateurs économiques du secteur cynégétique et forestière sont en activité dans la zone périphérique du Parc. Ces derniers entretiennent périodiquement le réseau routier qui entoure le Parc, emploient la main d'œuvre locale et soutiennent les activités de lutte anti-braconnage. De plus 50 % de la redevance forestière annuelle et de la taxe d'affermage des ZIC ainsi que 10 % de la taxe d'abattage de la faune reviennent aux collectivités locales et aux communautés. Toutes ces apports participent au développement local et à la réduction de la pauvreté.

4.1.5 CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL

La Déclaration de Yaoundé en mars 1999, l'accord de coopération entre le Cameroun, le Congo et la RCA, ainsi que les organes de fonctionnement du TNS (CTSA, CTS et CTPE) constituent des appuis légal et institutionnel pour renforcer la collaboration entre trois parcs nationaux (Lobéké, Dzanga-Ndoki et Nouabale-Ndoki) pour la gestion transfrontalière des ressources naturelles.

Sur le plan local, la Convention de Mambélé, la plate-forme de collaboration avec le secteur privé, ainsi que l'existence des structures communautaires de gestion tel que les COVAREF constituent des appuis institutionnels remarquables qu'il convient de renforcer pour assurer la participation de différents acteurs, ainsi que la prise en compte de leurs intérêts dans les processus de gestion des ressources naturelles du PNL.

4.1.6 PRESENCE DES PROJETS ET PARTENAIRES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Le Parc National de Lobéké bénéficie de la présence de nombreux projets (CBFP, CAWHFI, ...) et partenaires de la coopération internationale (WWF et GTZ) pour le financement d'un certain nombre d'activité. Leur présence est liée à l'intérêt que porte le Parc pour la sauvegarde de l'environnement mondiale. De ce fait, elle constitue une opportunité pour rechercher les ressources financières complémentaires, et la mise en place des mécanismes de financement à long terme pour l'exécution des activités de conservation du Parc.

4.1.7 EXISTENCE D'UNE INITIATIVE TRANSFRONTALIERE DE CONSERVATION

Les responsables des services de conservation et de gestion des ressources naturelles des aires protégées de Lobéké (Cameroun), Dzanga-Ndoki (RCA) et Nouabalé-Ndoki (Congo) se rencontrent depuis 1997 pour la programmation et l'exécution conjointe des activités dans le

cadre du Tri-National de la Sangha (TNS). Plusieurs acquis obtenus fait du TNS une initiative pilote de conservation transfrontalière, s'inscrivant en droite ligne dans les préoccupations de l'heure, relatives à l'approche eco-régionale (« landscape approach ») dans la gestion des ressources naturelles. De ce fait, le TNS reçoit une attention particulière de la communauté internationale. Cet intérêt particulier accordé au TNS constitue un atout important pour le développement et la mise en œuvre des mécanismes de financement à long terme tel que les fonds fiduciaires.

4.2 CONTRAINTES

Les contraintes de gestion du PNL sont d'une part liées aux nombreuses pressions et menaces⁸ qui pourraient en l'absence de réponses appropriées compromettre gravement l'objet de son classement, et d'autre part aux insuffisances dans le dispositif actuel de gestion ne permettent pas d'y faire face convenablement. Les pressions et les menaces sont principalement dues à l'ampleur et l'intensité des activités humaines qui ont cours dans sa zone tampon mais aussi à certaines activités illégales menées en son sein (chasse, la capture, l'exploitation forestière, l'exploitation minière artisanale, la pêche et la cueillette).

4.2.1 PRESSIONS

4.2.1.1 Braconnage pour la viande et les trophées

Les braconniers commerciaux se recrutent essentiellement parmi la population allochtone (natifs de la partie septentrionale de la province de l'Est, ex-ouvriers des chantiers forestiers, ressortissants des pays voisins opérant à partir de leurs pays). En forêt, ils s'attachent les services de complices locaux Pygmées Baka et bantous pour leur connaissance du milieu. L'évacuation et le commerce des produits de chasse se font en réseau avec la participation des revendeuses et des transporteurs, notamment ceux des sociétés forestières. Les commanditaires du braconnage commercial se comptent parmi toutes les couches de la société et donc parmi aussi les plus hautes personnalités de la région qui mettent à la disposition des chasseurs des armes et des munitions souvent importées du Congo.

Les pièges à collet en acier, utilisés en quantité importante (environ 100 pièges pour un seul chasseur), et le fusil sont les principales techniques de chasse. Les pièges à collet en acier, sont très peu sélectifs quant à l'espèce, au sexe et à l'âge des individus chassés. La chasse au fusil vise particulièrement les grands mammifères pour leurs masses de viande et certains pour leurs trophées (ivoire, peaux de panthères etc.) qui rapportent une valeur ajoutée importante. L'ivoire acheté à 10.000 FCFA/kg dans la périphérie du PNL est revendu entre 20.000 et 30.000 FCFA à Yaoundé. Les prélèvements des différentes espèces de céphalophes sont largement supérieurs à l'optimum de prélèvement naturel possible (WCS, 1996).

Les études de la chasse ont montré que le braconnage commercial prélève 10 fois plus de gibier que la chasse de subsistance⁹. Une évaluation des armes saisies et des campements de chasse détruits entre 2000 et 2003 témoigne de cette forte pression de braconnage (tableau 1 et 2). La chasse de subsistance ne peut à elle seule garantir le ravitaillement des ménages

⁸ Les pressions sont des forces, des activités et des événements ayant ou ayant eu un impact négatif sur l'intégrité d'une aire protégée (réduction de la biodiversité, inhibition de la capacité de régénération, et/ou appauvrissement des ressources naturelles). Les menaces quant à elles sont des pressions potentielles ou imminentes qui sont susceptibles d'avoir un impact négatif dans l'avenir.

⁹ Voir en section 3.6.1.2 la distinction entre les deux types de chasse. Si l'impact des deux types de chasse sur le milieu s'additionne, les actions palliatives doivent être conçues très différemment.

villageois et celui des habitants des sites forestiers industriels. La demande des sites forestiers industriels est satisfaite par le braconnage commerciale qui opère en réseaux bien organisés. L'impact du braconnage se traduit rapidement par une raréfaction du gibier en périphérie des sites habités. Cette situation est difficilement vécue par les populations natives qui, au travers des COVAREF et des « comités villageois de vigilance », adhèrent progressivement aux stratégies de lutte anti-braconnage.

Tableau 1 : Nombre d'armes saisies par model dans la période 2000 – 2003.

Type d'arme	Nombre
Chevrotine	3
Calibre 10.75	2
Calibre 12	29
Carabine 458	5
Total	39

Tableau 2 : Valeurs annuelles du nombre de campements de chasse détruits au cours des patrouilles mobiles.

	2000	2001	2002	2003	Total
Nombre de campements	25	10	2	20	45
Nombre total de cabanes	68	111	6	51	236



Figure 14 : Braconnage autour du PNL : Céphalophe bleu pris au piège / viande d'éléphant et autres saisies aux braconniers.

4.2.1.2 Exploitation forestière

L'exploitation forestière est vieille d'environ trois décennies dans la région de Lobéké. Avant la réforme du régime des forêts (1994), plusieurs secteurs du PNL et de sa zone tampon ont été exploités sans un encadrement légal et institutionnel approprié. Dans ce contexte, de nombreuses infrastructures routières et industrielles ont été implantées sans aucune

considération pour la conservation de la biodiversité, provoquant notamment : la perturbation de certains couloirs de migration de la grande faune, la destruction de sites écologiquement sensibles, etc.

Il en résulte un réseau dense de pistes forestières et des agglomérations spontanément constituées autour des sites industriels (Kika, Libongo et Bela) dans la périphérie immédiate du PNL. Ces pistes forestières facilitent la pénétration des braconniers commerciaux tandis que les sites industriels sont le point de départ et de chute des filières commerciales de produits illégaux circulant par les camions « grumiers ». Les sites industriels constituent également des pôles d'attraction d'immigrants qui augmente la demande locale de gibier.

Quatre compagnies forestières (la SAB, le groupe SEFAC/SEBAC/Filière Bois, la CFE et la SIBAF) opèrent aujourd'hui dans la ZT du PNL. Les UFA qu'elles exploitent sont soumises aux exigences légales de l'aménagement forestier et d'une étude d'impact sur l'environnement préalable pour toutes nouvelles infrastructures. Définies comme stratégiques en raison de leur situation à proximité d'une aire protégée, les cahiers de charges relatifs à la concession de ces UFA comprennent des clauses particulières en matière de conservation de la bio-diversité.

Cependant, ces mesures légales n'ont produit à ce jour que des résultats mitigés bien qu'encourageants. Les services du MINFOF ne disposent pas des moyens suffisants pour un suivi et un contrôle approprié des opérations forestières. La mise en œuvre adéquate de ces mesures nécessite de la part des opérateurs forestiers industriels des changements difficiles à opérer. Cependant, en application d'une convention de collaboration signée avec le MINEF, tous les opérateurs de la région contribuent de plus en plus aux mesures de conservation de la biodiversité.

4.2.1.3 Exploitation minière artisanale

Le secteur minier est largement informel. Sans réel contrôle administratif et territorial, les artisans miniers ouvrent librement des chantiers dans les sites propices y compris ceux situés à l'intérieur du PNL. C'est le cas par exemple du site de Bolo dans le secteur sud-ouest du Parc d'où a été refoulé au courant de l'année 2002 une trentaine d'exploitants miniers. Cette activité dans le Parc représente une menace qui pourrait se traduire par une dégradation des strates forestières, un envasement des marécages et des cours d'eau, etc. De plus cette activité, pourvoyeuse de revenus monétaires appréciables attirent en forêt d'autres acteurs parmi lesquels les petits commerçants qui, faute de minerais précieux, trafiquent aussi bien l'ivoire et la viande de brousse. La coopération avec la Délégation Départementale des Mines, de l'Eau et de l'Energie est nécessaire pour gérer durablement cette activité.

4.2.1.4 Capture des oiseaux

Les perroquets gris à queue rouge (*Psittacus erithacus*) et du pigeon vert (*Treron australis*) sont illégalement à l'intérieur du PNL, dans les *baïs* de Djanguï et de Bolo. Les pratiques de prélèvement ne sont pas sélectives. La présence régulière des captureurs dans les clairières perturbe le rythme d'activités des autres espèces de mammifères qui recherchent dans ces milieux des substances nutritives. En outre, cette activité sert de support à d'autres activités illégales connexes telles que le braconnage, facilitée par la concentration et la bonne visibilité des animaux dans les *baïs*.

Les perroquets prélevés illégalement sont intégrés dans les filières régulières de commercialisation, faute d'une organisation adéquate de l'activité. La clandestinité inhérente au trans-port des produits illégaux est fatale pour un pourcentage important d'oiseaux

capturés. Cette activité pourrait cependant sous de meilleures conditions, à identifier et établir, être gérée durablement dans la zone périphérique du PNL.

4.2.2 MENACES

4.2.2.1 Chasse sportive

Des efforts considérables ont été accomplis ces trois dernières années dans le sens d'un meilleur encadrement juridique et institutionnel de la chasse sportive au Sud-Est Cameroun (délimitation, classement et amodiation des zones ; négociation et mise en place de plates-formes de co-gestion avec les communautés et le MINFOF, etc.). Cependant, ils subsistent quelques facteurs de menaces. Faute de données appropriées, les quotas d'abattage sont fixés sur la base de considérations peu fondées scientifiquement. Des quotas d'abattage inappropriés peuvent contribuer au déclin des populations d'espèces chassées. De plus, les opérations d'aménagement telles que la création de salines artificielles, la construction de miradors, etc. dans les ZIC sont réalisées de manière anarchique. Si elles ne sont pas convenablement suivies leurs impacts négatifs éventuels sur le milieu et le PNL voisin ne pourront pas être décelés et prévenus en temps utile.

4.2.2.2 Voies de communication

Le PNL est entouré par un réseau routier important au sein des UFA périphériques. Ces voies de communication facilitent le transport et la circulation des braconniers, des engins de chasse et des produits de chasse. Leur nombre et leur diversité rendent complexes et coûteuses les opérations de contrôle.

4.2.2.3 Pêche et Cueillette

On peut, avec beaucoup de raisons, craindre que les activités de cueillette et de pêche dans la zone communautaire du PNL, sous l'incitation d'une demande commerciale n'emploient des pratiques abusives. L'exploitation commerciale des raphias (production du « vin de palme » dans le secteur sud-est du PNL par des populations de Kabo (Congo) est généralement utilisé comme prétexte par des braconniers. Sans réglementation de l'activité, les pratiques illicites connexes pourraient compromettre la survie de la faune dans cette zone.

Dans le cas de la pêche, on a déjà noté quelques pratiques discutables telle que l'usage : de filets barrant les lits des cours d'eau en étiage, de lignes de fonds armées de centaines d'hameçons non appâtés crochétant au passage les poissons, sans distinction de taille et même des serpents, de claies et de nasses barrant entièrement les petits cours d'eau et piégeant ainsi alevins et fretins, de poisons naturels (à partir de la liane *Strophantus*) ou chimiques, etc.

Il n'existe actuellement aucune étude de suivi bio-écologique et socio-économique de la pêche et de la cueillette. Ces données sont pourtant nécessaires pour améliorer les méthodes de pêche qui pourrait devenir une alternative intéressante à la chasse commerciale.

4.2.2.4 Empiètement

L'empiètement peut être défini comme une installation définitive des populations à l'intérieur du domaine forestier permanent. Il représente une menace qui peut dériver d'une implantation non planifiée et/ou d'une croissance incontrôlée de certaines agglomérations spontanées dans la zone tampon. Les populations ont tendance à essaimer le long des nouveaux axes routiers ouverts par les compagnies forestières. L'appauvrissement des sols par utilisation trop

rapprochée des jachères et les possibilités croissantes de la commercialisation dans les sites forestiers industriels amènent les populations à vouloir étendre leurs zones agricoles au sein même des forêts de production (UFA). Le PNL est exposé à une menace d'empiètement de proche en proche principalement à partir des lieudits PK-27 au sud-ouest, PK 50 au nord-ouest et la route Nguilili-PK-14 par Djombi au sud. L'attention doit être maintenue en permanence pour arrêter en temps utile tout risque d'empiètement.

4.2.2.5 Prolifération des armes à feu dans la sous-région

Les nombreux conflits relevés dans les pays voisins (RCA et Congo) favorisent la circulation des armes à feu et des munitions. Ce flux d'engins de chasse est d'autant plus facilité dans le cas du PNL et sa ZP par la densité des voies d'accès. On relève de plus en plus des battus de grands mammifères avec l'utilisation des armes de guerre¹⁰ (Kalachnikov). Il y a donc nécessité de renforcer les équipements des Gardes Forestiers d'Appui (GFA) du Sud-Est en armement approprié, et de les former en technique de désarmement.

¹⁰ Le cas le plus récent est celui d'un groupe de braconniers qui ont abattu en même temps un troupeau de 6 éléphants dans la zone nord du PNL au cours du mois de juin 2003, avec l'utilisation d'une Kalachnikov.

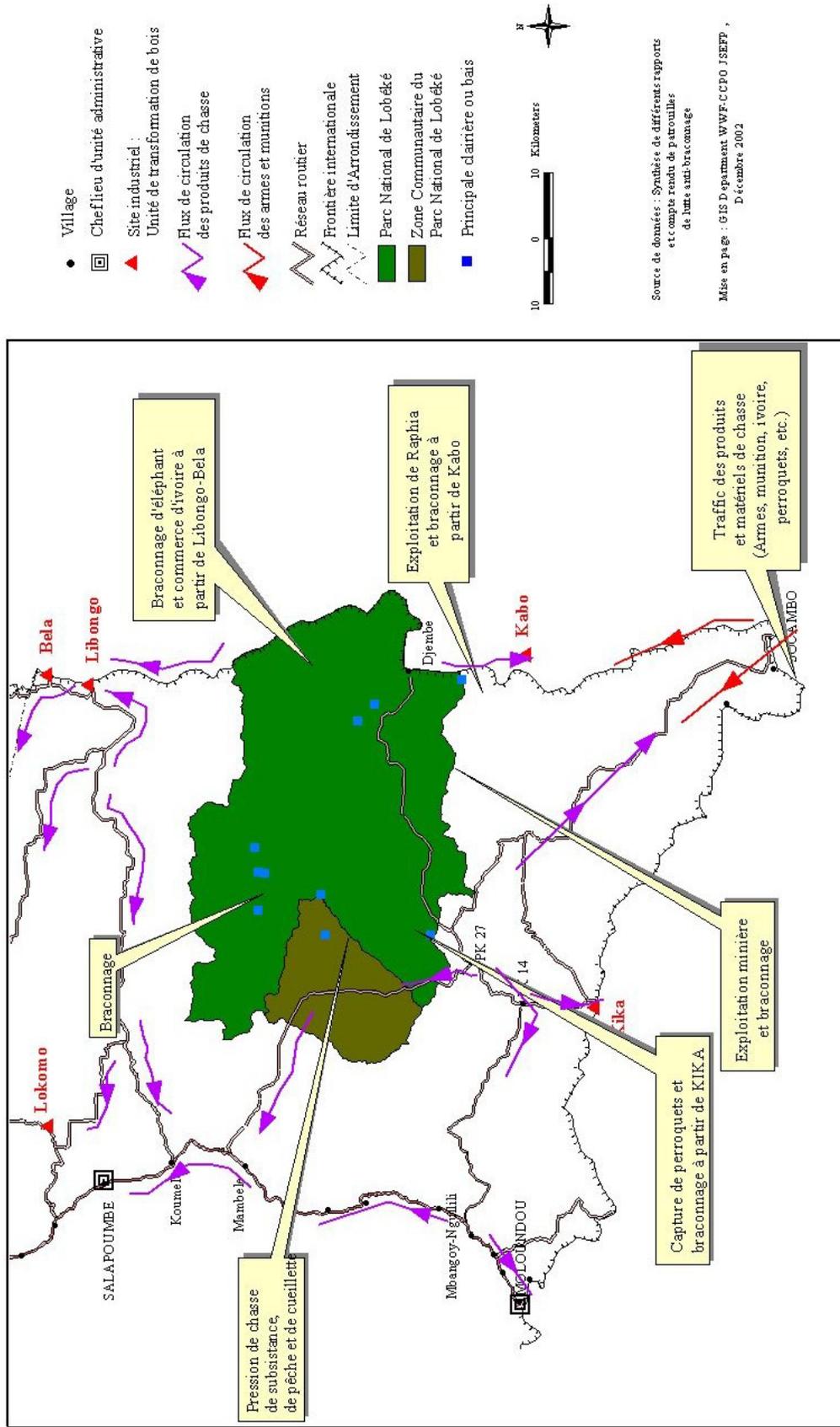


Figure 15 : Synthèse des principales pressions et menaces sur les ressources naturelles autour du Parc National de Lobéké.

4.2.3 LIMITES DE GESTION

4.2.3.1 Insuffisance du dispositif de surveillance

Les activités surveillance-contrôle sont réparties sur l'ensemble de la région (PNL et ZT) au travers de bases d'intervention choisies en fonction de leur proximité des sites de concentration des braconniers, des marchés ou des principales voies d'évacuation. A chaque base est assigné un territoire de contrôle. L'efficacité de ce dispositif de surveillance et de suivi-contrôle est limitée par plusieurs facteurs en rapport avec : l'insuffisance des ressources humaines et financières publiques affectées au PNL ; l'insuffisance des moyens logistiques ; des difficultés de collaboration entre le MINFOF local et d'autres administrations concourant à la répression des infractions ; la contribution insuffisante des opérateurs économiques aux activités de surveillance ; l'instabilité politique dans la sous-région.

4.2.3.1.1 Ressources humaines insuffisantes

Le service de la conservation ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour assurer la gestion du parc et de sa périphérie. Sur le plan organisationnel, la structure actuelle du Service de la Conservation n'est pas suffisamment fonctionnelle. Le Conservateur n'a pas de cadres assistants. Le nombre de Gardes Forestiers d'Appui (GFA) reste insuffisant ; De plus leur statut (élément indispensable dans le système de surveillance-contrôle) n'est pas clairement défini. Ils ne sont ni fonctionnaires ni contractuels, et par conséquent pas assermentés. Ils ne peuvent donc pas instruire des procédures judiciaires pouvant engager l'action publique.

4.2.3.1.2 Ressources financières et matérielles limitées

Le budget étatique alloué pour le fonctionnement et la gestion du PNL reste très limité (4.5 millions FCFA par an). Le financement des activités et le paiement des indemnités du personnel auxiliaire (GFA) est essentiellement assuré par les ressources de la coopération internationale. Le budget actuel (110 millions FCFA par an) débloqué par les partenaires internationaux demeure insuffisant pour la mise en œuvre efficiente des activités de gestion du Parc.

La logistique (matériels de locomotion, de navigation, de camping et de surveillances) reste très insuffisant, et nécessite pour certains un renouvellement tous les trois ans. L'armement pour les opérations de lutte anti-braconnage est inexistant. Toute fois les armes (3 mass 36) affectés dans les postes forestiers et chasse de Kouméla, Mambélé, et Kika sont mises à contribution ; De plus, le type d'arme est dépassé dans un contexte où les grands braconniers utilisent les armes de guerre (Kalachnikov, PMAK, ...).

4.2.3.1.3 Infrastructures de base insuffisantes

Le niveau actuel de financement du PNL ne permet pas de réaliser les infrastructures immeubles de base (quartier général, postes de surveillance, etc.). La majorité des infrastructures immobilières et de signalisation utilisées dans les activités de gestion du PNL sont en matériaux provisoire ou semi-définitif, dont certains sont dans un état assez délabré, nécessitant des aménagements importants. Les panneaux de signalisation sont absentes de certains points stratégiques ; il en est de même des barrières aux entrées des principales voies d'accès dans le Parc.

L'entretien des voies terrestres de communication (en dehors des tronçons classés ou utilisés par les sociétés forestières) est minimal et ne garantit pas une circulation toute l'année. L'axe PK-27–Djembé (45 km), pourtant vital pour l'intégration des aires protégées du Trinational de la Sangha nécessite un travail important de réhabilitation. Les sept ponts - dont deux de plus de 10 m de largeur - que cette route traverse sont en mauvais état ou écroulés. Les pistes qui mènent aux principales *baïes* de Djaloumbé/Ndangayé (26 km), de « Petite Savane »/Djangué (20 km), de Ngoa (15 km) et de Bolo (3 km) nécessite un entretien régulier pour être praticable toute l'année.

4.2.3.2 Diversité des acteurs et limites du cadre de collaboration

Les problèmes de concertation et de collaboration s'expriment à quatre niveaux : (1) entre les services du MINFOF, (2) entre l'administration et les opérateurs économiques ; (3) entre les opérateurs économiques cogérant des espaces partagés ; et enfin (4) entre le MINFOF et les services locaux d'autres départements ministériels.

4.2.3.2.1 *Concertation insuffisante entre les structures extérieures du MINFOF*

L'harmonisation des interventions des structures locales du MINFOF en particulier le service de la Conservation et les Postes Forestiers et de Chasse périphériques est insuffisante. Des réunions de concertation périodiques devraient contribuer à une amélioration du système de surveillance.

4.2.3.2.2 *Collaboration inter-ministérielle insuffisante*

Dans la poursuite quotidienne de leurs missions, les responsables locaux du MINFOF en charge de la gestion des aires protégées sont engagées dans une collaboration inter-institutionnelle avec les services locaux de plusieurs autres départements ministériels (de Justice et de la Défense, de l'Administration Territoriale, de la Planification des Investissements Publics, du Tourisme, ...).

Sur le terrain, cette collaboration est considérablement entravée par plusieurs facteurs au rang desquels : la maîtrise fragmentaire et/ou des divergences dans l'interprétation des textes portant régime de la faune par les différentes administrations impliquées dans la répression (MINDEF, MINFOF, Ministère de la Justice) ; insuffisance des moyens logistiques et humains du MINFOF pour assurer une communication efficace avec les autres services administratifs ; difficultés de coordination entre les services locaux du MINFOF et les administrations en charge du développement rural, etc.

4.2.3.2.3 *Collaboration insuffisante entre l'administration et les opérateurs économiques*

Il existe une Convention de gestion entre les services locaux du MINEF et les opérateurs économiques (exploitants forestiers et guides de chasse) pour mise en œuvre conjointe des activités de lutte anti-braconnage, faisant ressortir les engagements de chaque partie.

Le programme des rencontres prévues dans le cadre de cette Convention, pour la planification et de suivi des activités, n'est pas respecté. Seule les responsables des sociétés forestières opérant dans le département de Boumba-et-Ngoko prennent part à ces rencontres. La concertation entre les responsables de l'UTO Sud-Est et les guides de chasse professionnels (dont la plupart ne sont présente sur le site que trois à quatre mois dans l'année) est moins

fréquente. Cette irrégularité se répercute dans l'organisation peu efficace des activités conjointes de lutte anti-braconnage.

4.2.3.2.4 Gestion intégrée difficile des espaces forestiers

Suivant le plan d'affectation des terres au Sud-Est Cameroun, certains ZIC et ZICGC sont assises sur les mêmes espaces que les UFA, ce qui entraîne l'intervention de plusieurs acteurs dans la gestion du même espace. L'aménagement intégré de ces espaces partagés représente un défi important en terme de coordination et de mise en compatibilité des opérations sur le terrain. L'exploitation de chaque ressource doit se faire en tenant compte des conditions de pérennité des autres. Or, les plans d'aménagement des UFA en préparation et les pratiques d'exploitation forestière en cours, ne font pas encore suffisamment référence à une vision intégrée de la gestion de l'espace.

4.2.3.3 Insuffisances dans la participation des communautés

Une Convention de collaboration tripartite, communément connue comme la « Convention de Mambélé » a été signée en 1999 entre les services locaux du MINEF, les guides de chasse professionnels et les communautés en présence des représentants de l'administration locale, pour rechercher des solutions aux conflits d'intérêt qui les opposent dans l'exploitation de la faune sauvage dans l'Arrondissement de Moloundou. A ce jour, plusieurs changements positifs prévus dans les engagements de chaque parties se sont produits. Cependant, en dépit de ces progrès considérables, il subsiste des insuffisances majeures dans la participation des populations riveraines aux efforts de conservation et de gestion durable. Ces insuffisances découlent des réalités décrites ci-après.

4.2.3.3.1 Difficultés d'accès aux revenus financiers

Avec la saturation et même la contraction du potentiel d'emplois dans les compagnies forestières, les revenus monétaires des populations locales deviennent de plus en plus difficile. Cette situation crée des difficultés importantes dans un contexte où l'introduction à l'économie marchande fut brutale et radicale avec la manne des années 1990. Le taux de « chômage » reste très élevé parmi la population locale qui s'investit dans la chasse commerciale, devenue le principal moyen pour faire face aux besoins monétaires. On note ainsi une participation de plus en plus active des populations natives aux réseaux de braconnage commercial. En même temps, faute d'une gestion rationnelle des modes de prélèvement et des différentes filières de commercialisation, les communautés ne tirent pas le juste prix des produits de l'exploitation de leurs terroirs forestiers.

4.2.3.3.2 Gouvernance environnementale dans la gestion des recettes fiscales

Le PNL et sa zone tampon génèrent des revenus financiers importants. Ces revenus proviennent de l'exploitation forestière, de la chasse safari, et de l'éco-tourisme. Malgré l'allocation d'une quote-part de ces revenus aux communes et communautés riveraines des forêts en concession (UFA et ZIC), les acquis en terme de développement local demeurent très faibles. Faute d'intérêt concret pour la conservation, les populations locales se font de plus en plus complices des actes illégaux tels que le braconnage, la capture des perroquets, la violation des limites du parc, etc.

4.2.3.3.3 Capacités de gestion insuffisantes

En raison du taux de scolarisation très faible, la région ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour une mise en valeur efficace des différentes zones de chasse communautaire. Cette contrainte majeure au développement de la région limite également la diversification des activités économiques pouvant générer des nouveaux emplois. Depuis le début des années 1990, quelques ONG locales se sont données la mission d'accompagner les processus de développement et de gestion communautaire des ressources naturelles. Cependant, leurs champs d'action et leurs compétences demeurent très limitées et leurs éventuels rôles dans l'aménagement du PNL et de sa zone tampon restent à cibler et à promouvoir.

4.2.3.3.4 Faible représentativité des groupes marginalisés

Il existe une large frange de la population autochtone en situation de marginalisation et même de précarité : les chasseurs-cueilleurs Baka. Bien que représentant environ un tiers de la population du site, ils demeurent très peu impliqués dans les activités de conservation et de gestion durable. On note la revendication insistante de certains droits ancestraux comme ceux d'abattre des éléphants à des fins rituelles ou de parcourir les forêts classées à la recherche de différents produits de cueillette. Bien que certains de ces revendications soient recevables d'un point de vue réglementaire, elles demeurent difficiles à gérer, faute d'une communication efficace entre l'Administration et la population Baka. En revanche, certains individus au sein de cette population se font de plus en plus complices des braconniers étrangers qui pourtant ne leur récompensent pas à leur juste valeur leur travail.

D'autre part, on note également une faible représentativité des femmes dans les structures communautaires de gestion des ressources naturelles et de planification des projets communautaires financés par les retombées locales de la chasse sportive et de l'exploitation forestière. Les traditions politiques locales, en effet, tiennent les femmes en minorité et ne leur reconnaissent qu'un accès très limité aux mécanismes de prise des décisions. Il pourrait en découler de cette marginalisation une faible adhésion des femmes aux mesures devant être prises pour assurer une exploitation rationnelle des ressources naturelles dont elles sont les principales utilisatrices.

4.2.3.4 Limitation des bases de prise des décisions de gestion

Les actions d'aménagement et des efforts de conservation engagés dans une aire protégée doivent avoir pour fondement des données appropriées, susceptibles de faciliter une prise de décision efficace. Le système de monitoring reste peu développé ; il ne permet pas encore d'orienter efficacement dans le temps et l'espace les décisions de gestion du Parc, et évaluer leur impact sur la conservation de la biodiversité et le développement local. Il convient de relever entre autres les insuffisances ci-après qui méritent d'être comblées :

- (1) Le dispositif existant n'intègre pas suffisamment les paramètres socio-économiques, pourtant les dynamiques bio-écologiques observées sont fortement liés aux facteurs socio-économiques ; la base de données existantes devra donc être affinée.
- (2) La distribution spatiale des espèces de mammifères dans le PNL reste partiellement connue, pourtant elle devrait contribuer à orienter les activités d'aménagement en tenant compte du statut faunique de chaque secteur.
- (3) La dynamique des populations animales concernées par la chasse sportive qui devrait orienter la définition des quotas n'est pas maîtrisée.

- (4) Les données sur la chasse villageoise ne sont pas suffisantes pour permettre une information adéquate du système de la gestion communautaire de la faune dans les ZICGC.
- (5) Les contours des activités de pêche, de cueillette, de capture des perroquets et d'écotourisme dans la zone communautaire du parc ne sont pas connus et il est difficile, à ce jour, de définir les normes de prélèvement soutenable.
- (6) La description de la composition floristique du PNL reste partielle, car plusieurs groupes plantes n'ont pas encore fait l'objet de travaux spécifiques ; il s'agit des épiphytes, des mousses, des champignons, des lichens, et de la flore des milieux aquatiques.
- (7) Les interrelations fonctionnelles entre espèces végétales ne sont pas encore connues, pourtant elle devrait permettre d'identifier et de localiser les différents groupements végétaux pour l'élaboration de la carte de végétation du PNL.
- (8) La dynamique de renouvellement des populations végétales (régénération et croissance, comportement phénologique des espèces) n'est également pas connue ; pour-tant elle joue un rôle important dans le déplacement des animaux, et pourrait contribuer à une meilleure planification des exploitations forestières dans la zone tampon.

4.2.3.5 Insuffisances dans la promotion et la valorisation du Parc

Le PNL et sa zone périphérique dispose d'un potentiel eco-touristique important qui est malheureusement peu valorisé. On note à cet effet la vétusté des infrastructures d'accueil, la difficulté d'accéder aux sites d'attraction, et une faible promotion auprès des opérateurs touristiques et d'autres visiteurs potentiels.

4.2.3.6 Insuffisances dans la collaboration transfrontalière

Le PNL est contiguë avec les autres aires protégées des pays voisins (Nouabalé-Ndoki au Congo et Dzanga-Sangha en RCA). Des mouvements réguliers de grands mammifères et particulièrement d'éléphants sont observés entre ces aires protégées. Ces espèces de mammifères font l'objet du braconnage transfrontalier de plus en plus développé, orchestré par les chasseurs des 3 pays. Ce braconnage transfrontalier est lié d'une part à la perméabilité des frontières, favorisant des réseaux de trafic de tous ordres (armes et munitions, ivoires, gibier et autres produits). D'autre part, il est dû aux insuffisances du cadre de collaboration tri-nationale.

Un accord de coopération définissant les structures de fonctionnement du Tri-National de la Sangha (TNS) a été signé par les Ministre des trois Etats, et ratifié par le Congo. Un protocole d'accord relative à la lutte anti-braconnage et le contrôle transfrontalier a été acceptée par 3 pays concernés ; mais sa signature effective reste subordonnée à la ratification de l'accord de coopération par le Cameroun et la RCA. Il en est de même des différentes conventions relatifs à la mise en œuvre d'autres organes du TNS (brigade tri-nationale, circulation du personnel TNS entre les frontières, ...).

Toutefois, le fonctionnement des structures du TNS, et la mise en œuvre et le suivi de ces activités restent insuffisantes. Ils nécessitent une forte mobilisation financière et une implication plus importante des officiels des différents pays concernés.

5 MESURES D'AMENAGEMENT

5.1 OBJECTIF GLOBAL

Au vu des différents problèmes de conservation présentés dans le chapitre 4, il apparaît clairement que le processus d'aménagement du PNL se trouve encore limité, avec l'absence ou l'inexistence de la majorité des outils de gestion, notamment les infrastructures de base, un cadre organisationnel et de gestion propice, ainsi que des normes de gestion fiables. La priorité pendant les cinq prochaines années qui correspondent à la période de mise en œuvre de ce plan d'aménagement est par conséquent d'assurer le développement de ces différents outils indispensables pour enclencher la gestion durable de la biodiversité du PNL et de sa périphérie. A cet égard, l'objectif d'aménagement pour les cinq prochaines années peut être formulé comme suit :

« Développer les outils de gestion permettant au PNL d'assurer les fonctions écologiques, économiques et socioculturelles, et de renforcer l'édification du complexe d'aires protégées du Tri-National de la Sangha ».

5.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

De l'objectif global énoncé plus haut découlent six objectifs spécifiques :

- I. Adapter et rendre fonctionnel le cadre organisationnel et institutionnel de gestion ;*
- II. Consolider le système de surveillance des ressources biologiques et de lutte anti-braconnage dans le PNL et sa zone tampon ;*
- III. Rendre effective et équitable la participation des communautés riveraines et d'autres acteurs au processus de gestion durable ;*
- IV. Contribuer à la valorisation des atouts naturels du PNL dans l'optique de produire des retombées pour le développement économique des communautés locales ;*
- V. Consolider le système de suivi écologique et socio-économique afin qu'il puisse mieux orienter les principales décisions de gestion ;*
- VI. Consolider la collaboration transfrontalière pour la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre du Tri-National de la Sangha.*

5.3 MICRO-ZONAGE

L'acte de classement du PNL fait ressortir un micro-zonage constitué notamment (figure 3) :

- D'une zone communautaire dans le secteur dit « *Lac Lobéké* » à l'intérieur du Parc. Dans cette zone, les droits d'usage des populations riveraines notamment de pêche, de cueillette et de récolte des plantes médicinales sont maintenus, toutefois,

dans le cadre d'un exercice compatible avec la durabilité des ressources exploitées ;

- D'une zone tampon composée des Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC) n° 1, 2 et 3 ; des Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) n° 28, 30 et 31 ; et de plusieurs Unités Forestières d'Aménagement (UFA) en superposition aux ZIC et des ZICGC. Il s'agit des UFA n° 10-011, 10-012, 10-013, 10-063, et 10-064. Les zones de chasse constituent une ceinture de sécurité autour du Parc, dont le surplus des individus de mammifères (liés à l'effet de masse) y migre et peut être exploité tant par les communautés que par les guides de chasse ; ces derniers devant payer des taxes à l'Etat.

En plus de ce micro-zonage préliminaire, des sites d'observations de la faune dans le cadre de la promotion de l'éco-tourisme sont identifiés (figure 16), ainsi que quelques couloirs de migration des éléphants entre le Parc et sa zone périphérique, devant mériter une attention particulière.

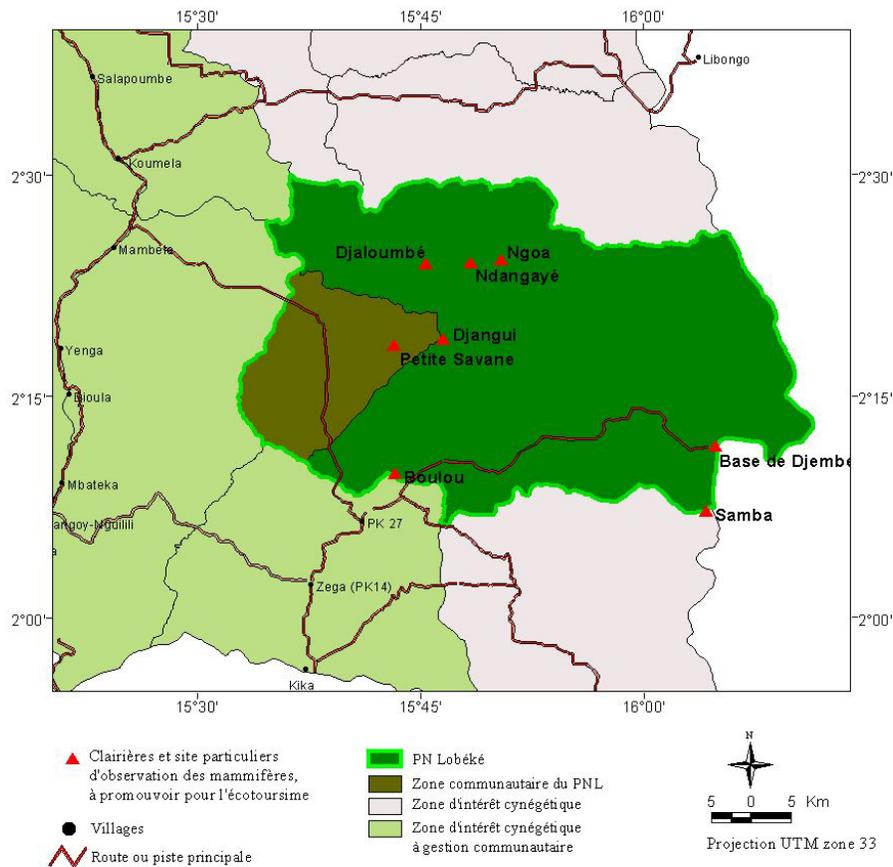


Figure 16 : Localisation des sites d'observation de grands et moyens mammifères à promouvoir pour le développement de l'éco-tourisme.

5.4 PROGRAMMES D'AMENAGEMENT

Pour atteindre les objectifs cités plus haut, cinq programmes ont été retenus :

- Le programme de protection ;
- Le programme de recherche et suivi écologique ;
- Le programme de valorisation des ressources ;
- Le programme de renforcement institutionnel ;
- Le programme de coopération sous régional.

5.4.1 PROGRAMME DE PROTECTION

Ce programme vise le renforcement de la surveillance et le contrôle de l'exploitation des ressources fauniques et forestières dans le PNL et sa zone périphérique. Il inclut le développement du plan de surveillance, la sensibilisation des acteurs, la mise en place des infra-structures et l'acquisition des équipements.

5.4.1.1 Développement du plan de surveillance

- Matérialiser les limites du Parc. Cette activité implique notamment le bornage, l'établissement d'un titre foncier au nom de l'État conformément à la législation et l'érection aux points stratégiques de panneaux de signalisation ;
- Mener régulièrement des patrouilles de surveillance au sein du Parc et dans les zones périphériques avec la collaboration des opérateurs économiques et des communautés riveraines concernées ;
- Établir et assurer une réglementation de la circulation le long de la route traversant le Parc, et de celle qui part du village Kouméla à Libongo, notamment en assurant le fonctionnement des postes de contrôle aux entrées de ces axes routiers stratégiques ;
- Contrôler la mise en place des mesures d'atténuation de l'impact des activités industrielles dans la zone tampon (planification des infrastructures, établissement des séries de protection dans les UFA stratégiques, etc.) ;
- Organiser ponctuellement des opérations Coups de Poing pour arrêter à temps toute menace d'empiètement du Parc ou des forêts classées dans la zone tampon ;
- Organiser les comités de surveillance des ZICGC dans les COVAREF pour assurer le relais de la surveillance de l'exploitation des ressources fauniques.

5.4.1.2 Sensibilisation des acteurs

La sensibilisation des acteurs est indispensable au succès des pratiques d'exploitation durable des ressources naturelles. A ce titre, nous pensons notamment à la sensibilisation :

- des opérateurs économiques sur les mesures internes à prendre pour sanctionner leur personnel, responsable des actes de destruction de la faune sauvage (braconnage, ...) ;

- des populations riveraines sur les dispositions réglementaires se rapportant à l'exercice des droits d'usage et l'accès à la zone communautaire, aux niveaux de protection des différentes espèces fauniques (classes A, B et C), au permis de chasse, à la commercialisation du gibier ;
- des administrations partenaires (FMO, Justice) sur les mécanismes d'appui et de suivi du contentieux ;
- des collectivités publiques décentralisées sur les contributions à la sauvegarde du patrimoine faunique.

5.4.2 PROGRAMME DE RECHERCHE ET SUIVI ECOLOGIQUE

Ce programme porte sur la mise en œuvre des activités devant contribuer à améliorer les bases de prise de décision de gestion et apprécier l'impact de ces décisions sur la conservation de la biodiversité et le développement local. Les principaux axes d'intervention sont notamment :

5.4.2.1 Consolidation du système de suivi écologique et socio-économique

- Poursuivre les opérations de monitoring en cours de développement qui englobe la dynamique des populations animales, la lutte anti-braconnage (effort de patrouille contentieux, ...), les activités d'exploitation des ressources naturelles et leur impact (exploitation forestière, chasse de subsistance, chasse sportive, PFNL, ...) ;
- Développer et mettre en place une base de données qui intègre les paramètres socio-économiques et les paramètres biologiques ;
- Suivre le plan de gestion de la zone communautaire du Parc ;
- Organiser et suivre l'exploitation des perroquets à queue rouge dans la zone tampon ;
- Faciliter les activités d'appui à la gestion durable des UFA périphériques.

5.4.2.2 Proposition d'un plan de tir fiable dans les ZIC et ZICGC

- Suivre le processus de gestion des zones de chasse (ZIC et ZICGC) dans la zone tampon du Parc (élaboration des plans de gestion des ZIC et des ZICGC et suivi de leur mise en œuvre) ;
- Renforcer les capacités techniques des membres des COVAREF.

5.4.2.3 Réalisation des études et recherche complémentaires

- Réaliser les études sur la réglementation de l'accès dans la zone communautaire du Parc ;
- Réaliser les études sur la mise en œuvre des droits spécifiques à l'accès des Baka dans le Parc ;
- Elaborer la carte de distribution des groupements végétaux ;
- Evaluer les possibilités d'habitation de gorilles dans le Parc et sa zone tampon ;
- Suivre la phénologie des espèces végétales et son influence sur les migrations des mammifères.

5.4.3 PROGRAMME DE VALORISATION DES RESSOURCES

Ce programme vise l'intégration des activités de conservation et gestion durable des ressources biologiques dans le processus de développement de la localité. Les activités essentielles à prendre en compte dans ce domaine comprennent notamment :

5.4.3.1 Amélioration de la participation des populations, des communes et des opérateurs économiques au processus de gestion

- Élaborer et exécuter un plan d'information, d'éducation et de communication ;
- Formaliser et suivre la mise en œuvre des différentes conventions de collaboration entre les parties prenantes concernées ;
- Encourager la participation des communes riveraines aux activités de promotion du Parc et de sa périphérie ;
- Assurer la liaison entre les plans de développement communaux et le plan d'aménagement du Parc ;
- Proposer un système de partage des retombés de l'éco-tourisme entre l'Etat, les communes et les communautés riveraines ;
- Faciliter l'accès des groupes marginalisés aux retombées fiscales de l'exploitation forestière et de la chasse sportive ;
- Élaborer un plan de co-gestion de la zone communautaire du Parc ;
- Négocier et mettre en application un accord avec les Baka sur les modalités d'accès dans le Parc.

5.4.3.2 Organisation de la filière des perroquets

- Inventorier les sites de captures de perroquets ;
- Faciliter la mise en place d'un cadre d'échange entre les captureurs ;
- Organiser les sessions de formation / recyclage sur les techniques de captures et de conditionnement ;
- Faciliter la redistribution des retombés de captures sur le plan local.

5.4.3.3 Renforcement de la gestion des ZICGC

- Mettre en place un système d'évaluation des performances des COVAREF ;
- Faciliter la mise en place des plates-formes de joint-ventures entre les communautés et les guides de chasse professionnels ;
- Faire intégrer les pisteurs des COVAREF au sein du personnel de chasse des compagnies de safari ;
- Faciliter la mise en place des infrastructures de valorisation des ZICGC (ouverture des pistes, construction des miradors, ...) ;
- Promouvoir les alternatives à la consommation de la viande de brousse en périphérie du Parc (développement de la pêche artisanale et du petit élevage) ;
- Promouvoir la valorisation des produits forestiers non ligneux dans les ZICGC.

5.4.3.4 Promotion de l'éco-tourisme

- Faire un état des lieux de tous les attraits touristiques du Parc et de ses zones périphériques (sites d'observation de la faune, activités socio-culturelles, ...)
- Faciliter la viabilisation et l'affermage des sites d'importance pour le tourisme ;
- Planifier et construire les infrastructures de base (centre d'accueil, campements, ...)
- Susciter le développement d'initiatives locales dans le secteur touristique ;
- Elaborer un plan de développement de l'éco-tourisme ;
- Développer des outils de promotion (création d'un site web, publication d'une revue, ...) pour la diffusion des activités menées dans le Parc et sa zone tampon ;
- Faire la promotion du Parc auprès des professionnels du secteur touristique ;
- Développer des partenariats avec des promoteurs privés du tourisme ;
- Former des guides et groupes d'initiative commune (GIC).

5.4.4 PROGRAMME DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

5.4.4.1 Renforcement organisationnel de la structure de gestion

Le renforcement organisationnel se fera à travers la mise en place d'un nombre de structures, notamment le comité de gestion, le comité scientifique et le service de la conservation, dont les compositions seront précisés par des textes particuliers.

5.4.4.1.1 Comité de Gestion

Le comité de gestion est chargé d'harmoniser les interventions des acteurs de la gestion durable des ressources dans le Parc et sa zone périphérique¹¹. Il s'agit plus précisément de :

- Assurer la communication et la médiation entre tous les acteurs ;
- Mobiliser et suivre la réalisation des engagements de chaque partie à l'exécution du plan d'aménagement ;
- Veiller au bon fonctionnement des plates-formes de collaboration entre les différents acteurs ;
- Encourager la participation des populations à la conservation de la biodiversité ;
- Promouvoir les pratiques de gestion durables par les opérateurs des filières cynégétiques et forestières ;
- Encourager la mise en œuvre des mécanismes de résolution des conflits hommes / faune ;
- Veiller au bon fonctionnement des COVAREF en assurant notamment un suivi des contrats de joint-venture avec le secteur privé.

¹¹ La zone périphérique couvre la zone tampon prévue dans l'acte de classement du Parc, et les zones environnantes ayant une influence sur la biodiversité du Parc.

5.4.4.1.2 *Comité Scientifique et Technique*

Le comité scientifique et technique a pour principale mission de s'assurer de la logique et de la cohérence dans les activités mises en œuvre dans le Parc et sa zone périphérique. Ses principales tâches sont entre autres :

- Valider les programmes de recherche ;
- Examiner la qualité scientifique des activités de recherche et de suivi écologique ;
- Déterminer la pertinence des activités de gestion durable des ressources.

Il contribue également à la mise en œuvre des stratégies de levée de fonds et à la valorisation et la diffusion des résultats scientifiques et techniques.

5.4.4.1.3 *Service de la Conservation*

Le service de la conservation coordonne et exécute toutes les activités relatives à la gestion du Parc et sa zone périphérique. Il est composé de :

- Une Unité Administration et Finance ;
- Une Unité Protection ;
- Une Unité Cogestion et Eco-développement ;
- Une Unité Recherche et Suivi écologique.

5.4.4.2 *Création des postes fixes et équipe mobile de contrôle*

Elle vise à renforcer le système de surveillance et la participation aux patrouilles tri-nationales de lutte anti-braconnage. Il s'agit de :

- Poste fixe de Libongo ;
- Poste fixe de Socambo ;
- Poste fixe de Djembé ;
- Poste fixe de PK-27 ;
- Equipe mobile d'intervention basée au quartier général du Parc.

5.4.4.3 *Renforcement des ressources humaines*

- Recruter et affecter du personnel en qualité et en nombre suffisant ;
- Former et recycler le personnel ;
- Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes d'évaluation et de motivation des ressources humaines affectées au Parc.

5.4.4.4 *Mise en place de plates-formes de concertation et de co-gestion*

- Organiser des réunions de concertation entre les différents acteurs ;
- Animer le fonctionnement des plates-formes de co-gestion.

5.4.4.5 Mise en place des infrastructures de conservation

- Construire le quartier général du Parc ;
- Construire trois postes de contrôle fixe (Libongo, SOCAMBO, PK-27) ;
- Construire des miradors et des campements ;
- Construire les ponts et réhabiliter les pistes à l'intérieur du parc ;
- Installer les barrières aux entrées principales et les voies d'accès à l'intérieur du Parc (pistes de Djaloumbé, Djangui, Djembé, ...).

5.4.4.6 Acquisition des équipements

- Acquérir le matériel roulant (véhicules, motos, hors bord, ...) ;
- Acquérir le matériel de communication (radios, talkie-walkies, téléphones, ...) ;
- Acquérir le matériel technique de terrain et de bureau (GPS, Cybertracker, cartes topo, ordinateurs, ...).

5.4.5 PROGRAMME DE COOPERATION SOUS-REGIONALE

Ce programme vise la collaboration transfrontalière pour la gestion durable des ressources naturelles du bassin du Congo dans le cadre du Tri-National de la Sangha (TNS). C'est un programme transversal qui reprend certains aspects des programmes cités plus haut. Les activités prioritaires comprennent notamment :

5.4.5.1 Surveillance-contrôle et suivi écologique dans le cadre du TNS

- Organiser conjointement avec les partenaires des parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki (Congo) et de Dzanga-Ndoki (RCA), la surveillance régulière des zones frontalières au sein du TNS le long du fleuve Sangha ;
- Contribuer à la mise en place des infrastructures de surveillance et de contrôle aux principaux points de passage des braconniers transfrontaliers ;
- Participer à l'harmonisation des programmes de suivi-écologique transfrontalier.

5.4.5.2 Soutien aux structures et initiatives TNS

- Participer régulièrement au fonctionnement des organes de gestion du TNS ;
- Impliquer les communautés locales et le secteur privé dans la gestion transfrontalière des ressources naturelles ;
- Contribuer à l'élaboration des stratégies de communication pour la promotion de l'éco-tourisme transfrontalier ;
- Faciliter la création de plates-formes de collaboration entre les structures judiciaires du TNS ;
- Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de financement à long terme.

5.5 PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

Programmes	Résultats attendus / Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Echéance					Responsables	Partenaires	Coût (Millions FCFA)
				A1	A2	A3	A4	A5			
1- Protection	1.1. Un plan de surveillance est développé et exécuté										
	• Matérialiser les limites du Parc	Limites ouvertes et matérialisées	Attestation d'ouverture et de matérialisation	x	x	x	x	x	MINFOF	OE, MINDAF	7
	• Contrôler de l'intégrité des sites sensibles et séries de protection dans les UFA périphériques	Au moins 2 missions par an dans chaque UFA	Rapport de mission	x	x	x	x	x	MINFOF		8.5
	• Organiser les patrouilles de surveillance à l'intérieur du parc	Au moins 4 patrouilles par mois	Rapport de patrouille	x	x	x	x	x	MINFOF		60.5
	• Organiser les patrouilles de surveillance dans les UFA	Au moins 1 patrouille par mois dans chaque UFA	Rapport de patrouille	x	x	x	x	x	MINFOF	FMO, OE	94.5
	• Organiser les patrouilles de surveillance dans les ZIC et ZICGC	Au moins 1 patrouille par mois dans chaque ZIC et ZICGC	Rapport de patrouille	x	x	x	x	x	MINFOF	FMO, OE COVAREF	64
	• Contrôler l'activité de chasse sportive dans les ZIC et ZICGC	Au moins 2 missions de contrôle par saison cynégétique dans chaque ZIC et ZICGC	Rapport de contrôle	x	x	x	x	x	MINFOF		4.5
	• Contrôle de circulation des ressources fauniques le long des axes routiers qui ceinturent le Parc	Au moins 2 missions par mois le long des 4 principaux axes	Rapport de patrouille	x	x	x	x	x	MINFOF	FMO	0
	• Réglementer la circulation le long des routes PK-27–Mambélé et Kouméla–Libongo	Les horaires de circulation déterminées et respectées	PV de réunion de concertation avec OE	x	x	x	x	x	MINFOF	OE	1

	<ul style="list-style-type: none"> Etablir les barrières de contrôle fonctionnels aux entrées des routes PK-27–Mambélé et Kouméla–Libongo 	Barrières opérationnelles des deux cotés de la piste / affectation du personnel	Rapport d'activité	x	x	x	x	x	MINFOF	OE	0
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser les opérations « Coups de Poing » 	Trois opérations « Coups de Poing » organisées annuellement	Rapport de patrouille	x	x	x	x	x	MINFOF	OE, FMO	10
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser les comités de surveillance des ZICGC dans les COVAREF 	Au moins un comité opérationnel par COVAREF	Rapport d'activité des COVAREF	x	x	x	x	x	MINFOF	AA, COVAREF	3.1
	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les contentieux 	Nombre de dossiers transmis en justice Participation aux audiences	Bordereaux de transmission Nombre de décisions de justice rendues	x	x	x	x	x	MINFOF	MINJUS, FMO	18
	1.2. Les différents acteurs sont sensibilisés										
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des réunions de sensibilisation auprès du personnel des sociétés forestières 	Au moins 1 réunion par UFA par an	Rapport de réunion	x	x	x	x	x	MINFOF	AT, OE	3
	<ul style="list-style-type: none"> Vulgariser les textes législatifs et réglementaires auprès des communautés locales 	Au moins une réunion de sensibilisation par an et par village Brochures distribués	Compte rendu de réunion	x	x	x	x	x	MINFOF, AT	COVAREF	6.5
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers de formation avec les administrations partenaires (FMO, Justice, collectivités décentralisées, ...) 	Au moins 1 ateliers-formation par an	Rapport d'atelier	x	x	x	x	x	MINFOF, AT	MINJUS, FMO, COM	2.5
2- Recherche et suivi écologique	2.1. Le système de suivi écologique et socio-économique est consolidé et oriente les décisions de gestion										
	<ul style="list-style-type: none"> Suivre la fréquentation des bais et sites particuliers par les grands mammifères et les oiseaux 	5 jours d'observation par mois et par site	Fiches d'observations	x	x	x	x	x	MINFOF, AT		33
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les inventaires de reconnaissance 	2 campagnes d'inventaires effectuées	Rapport d'inventaire	x			x		MINFOF, AT		13.6

<ul style="list-style-type: none"> Suivre les déplacements des grands mammifères (éléphants, bongo, ...) 	Au moins 2 espèces de grands mammifères bagués par an dans le Parc et sa zone périphérique	Carte de localisation des « home range » des espèces suivies							MINFOF, AT		32.6
<ul style="list-style-type: none"> Développer et mettre en place une base de données qui intègre les paramètres socio-économiques et bio-écologiques 	La base de données est fonctionnelle dès l'année 1 Toutes les données collectées sont encodées	Architecture de la base de données	x	x	x	x	x		MINFOF, AT		1.5
<ul style="list-style-type: none"> Suivre les activités d'exploitation et leur impact sur le milieu 	Au moins 2 missions de suivi évaluation par an Cartes	Rapport d'activités	x	x	x	x	x		MINFOF, AT	OE	15
<ul style="list-style-type: none"> Faciliter les activités d'appui à la gestion durable des UFA périphériques 	Au moins 2 sessions de formations organisées sur la gestion durable	Rapports d'atelier	x	x	x	x	x		MINFOF, AT	OE	12.5
<ul style="list-style-type: none"> Suivre la mise en œuvre du plan de gestion de la zone communautaire du Parc 	Au moins 1 mission de suivi par mois dans la ZC	Rapport d'activité	x	x	x	x	x		MINFOF, AT	POP	5
2.2. Le plan de tir dans les ZIC et ZICGC est établie sur la base des données fiables											
<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la réalisation des inventaires fauniques dans les ZIC 	2 campagnes d'inventaires effectuées	Rapport d'inventaire	x				x		OE	AT	1.9
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la réalisation des inventaires fauniques dans les ZICGC 	2 campagnes d'inventaires effectuées	Rapport d'inventaire	x			x			COVAREF	AT, MINFOF	6.6
<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'évolution de la qualité des trophées de la chasse sportive 	Données sur la qualité des trophées disponibles à la fin de chaque saison de chasse	Rapport d'analyse des tendances	x	x	x	x	x		MINFOF	AT	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités techniques des membres des COVAREF 	Au moins 1 sessions de formation par an	Rapport de formation	x	x	x	x	x		MINFOF, AT	COVAREF	5

	2.3. Les études et recherche complémentaires sont réalisées											
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser l'étude sur le potentiel et la durabilité des modes d'exploitation des ressources dans la zone communautaire du Parc 	Etude réalisée avant la fin de l'année 1	Rapport d'étude	x						MINFOF, AT	MINREST, MINEPIA	1
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les études sur la mise en œuvre des droits spécifiques à l'accès des Baka dans le Parc 	Termes de références des études élaborées Toutes les études réalisées avant la fin de l'année 2	Rapport des études	x	x					MINFOF, AT	MINREST, MINAS	3.2
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer la carte de distribution des groupements végétaux 	Carte disponible avant la fin de l'année 3	Rapport d'activités	x	x	x				MINFOF, AT		4
	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer les possibilités d'habitation de gorilles dans le Parc et sa zone tampon 	Expert en habitation retenu et sites potentiels identifiés Au moins 2 assistants locaux formés Au moins 1 groupe identifié et fréquenté à partir de l'année 3	Rapport	x	x	x	x	x		MINFOF, AT		15.5
	<ul style="list-style-type: none"> Etudier l'écologie des perroquets dans le Parc et sa zone périphérique 											15
	<ul style="list-style-type: none"> Suivre la phénologie des espèces végétales et son influence sur les migrations des mammifères 	Une mission par circuit par mois	Rapport	x	x	x	x	x		MINFOF, AT		8
3- Valorisation des ressources	3.1. La participation des communautés riveraines et opérateurs économiques au processus de gestion est rendue plus effective											
	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et exécuter un plan d'information, d'éducation et communication 	Plan disponible dès l'année 1 Activités prévues régulièrement réalisées	Rapport	x	x	x	x	x		MINFOF, AT, MINAS	OE, POP, COM	8.5

<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès des groupes marginalisés aux retombées financières des activités forestières et cynégétiques 	Au moins 2 micro-projets réalisés en leur faveur par an	Rapport Visite terrain	x	x	x	x	x	MINFOF, AT, MINAS	OE, POP, COM	10
<ul style="list-style-type: none"> Inciter la participation des communes riveraines aux activités de promotion du Parc et de sa zone périphérique 	Participation aux sessions des conseils municipaux (2 / an) Nombre d'actions concrètes des communes	PV de réunion Visite de terrain	x	x	x	x	x	MINFOF, AT	COM, MINTOUR	1.5
<ul style="list-style-type: none"> Proposer un système de partage des retombés de l'éco-tourisme entre l'état, les communes et les communautés 	Proposition transmise à la hiérarchie avant la fin de l'année 2	Rapport	x	x				MINFOF, AT	POP, COM	1
<ul style="list-style-type: none"> Susciter la mise en cohérence entre le plan d'aménagement du Parc et les plans de développement des communes riveraines 	Au moins une concertation annuelle sur des questions de planification	Rapport	x	x	x	x	x	AT	MINFOF, COM	2.5
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un plan de co-gestion de la zone communautaire du Parc 	Le plan de gestion existe dès l'année 1	Convention de co-gestion	x					MINFOF, AT	POP	1
<ul style="list-style-type: none"> Négocier et mettre en application un accord avec les Baka sur les modalités d'accès dans le Parc 	Accord conclu et mis en oeuvre au courant de l'année 3	Convention ; Rapport d'activités			x	x	x	MINFOF, AT, MINAS	POP	2.8
3.2. La filière d'exploitation des perroquets dans la zone périphérique est organisée										
<ul style="list-style-type: none"> Inventorier les sites de captures des perroquets 	Tous les sites de captures sont connus	Rapport	x					MINFOF, AT		0.8
<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en place de cadre d'échange entre les captureurs 	Au moins 2 réunions par an	PV de réunion	x	x	x	x	x	MINFOF, AT	POP	2.5
<ul style="list-style-type: none"> Organiser les sessions de formation / recyclage sur les techniques de captures et de conditionnement 	Au moins une session de formation / recyclage tous les 2 ans	Rapport de formation	x		x		x	MINFOF, AT	POP	3
<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la redistribution des retombés de captures sur le plan local 	Au moins 1 micro-projet réalisé	Visite de terrain	x	x	x	x	x	MINFOF	AA, POP	1

	3.3. La gestion des ZICGC est renforcée											
	• Appuyer la validation des plans simples de gestion des ZICGC	Plans simples validés	Rapport	x						MINFOF	AT	1.2
	• Mettre en place un système d'évaluation des performances des COVAREF	Système d'évaluation opérationnelle	Rapport	x	x	x	x	x		MINFOF, AT	AA, COM	4.5
	• Faciliter la mise en place de joint-ventures entre les communautés et les guides de chasse professionnels	Fiches de présentation de ZICGC produites et diffusées Conventions signées	Rapport	x	x	x	x	x		MINFOF, AT	POP, COM	2.4
	• Contribuer à la valorisation des produits forestiers non ligneux	Informations sur les marchés potentiels sont communiquées	Bulletin d'information	x	x	x	x	x		MINFOF	POP	0.4
	• Promouvoir le développement d'activités alternatives à la consommation de la viande de brousse	Nombre de micro-projets opérationnels	Rapport	x	x	x	x	x		MINFOF, AT	OE, COM	1.8
	• Faciliter la mise en place des infrastructures de base pour la valorisation des ZICGC	Plan de développement des infrastructures Au moins une réunion par an	PV de réunion	x	x	x	x	x		MINFOF, AT	COM, POP	2.1
	3.4. La Promotion de l'éco-tourisme est assurée											
	• Elaborer le plan de développement de l'éco-tourisme	Document du plan disponible	Rapport	x	x					MINFOF, MINTOUR	AT, COM	1.5
	• Suivre l'exécution du plan de développement de l'éco-tourisme	Rapport de suivi	Rapport de mission		x	x	x	x		MINFOF, MINTOUR,	AT, MINCULT, COM	2
	• Développer les outils de promotion du Parc	Site web Dépliants, revues, ...	Rapport	x	x	x	x	x		MINFOF, AT, MINTOUR	COM, POP, OE	3
	• Faciliter l'organisation des guides touristiques locaux	2 réunions organisées Statut des guides adoptés	Rapport	x						MINFOF, MINTOUR	AT	0.2

	<ul style="list-style-type: none"> Organiser les sessions de formation / recyclage des guides locaux aux notions d'éco-tourisme 	Au moins 1 session par 2 ans	Rapport	x		x		x	MINFOF, AT MINTOUR	OE	6
	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter le développement des infrastructures d'éco-tourisme 	Nombre de réunions et missions d'échange	Rapport	x	x	x	x	x	MINFOF, MINTOUR	OE, COM	2.5
	<ul style="list-style-type: none"> Développer des partenariats avec les promoteurs privés du tourisme 	Nombre de conventions de partenariat	Rapport	x	x	x	x	x	MINFOF, MINTOUR	OE	0.9
	<ul style="list-style-type: none"> Susciter le développement des initiatives locales dans le secteur touristique 	Nombre de réunions	Rapport	x	x	x	x	x	MINFOF, MINTOUR	AT	7.5
4-Renforcement Institutionnel	4.1. La structure de gestion est organisée										
	<ul style="list-style-type: none"> Créer et faire fonctionner les comités de gestion et scientifique 	Une réunion par an et par comité	Décision ministérielle PV de réunion	x	x	x	x	x	MINFOF		15
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et animer le service de la conservation 	Unités sont fonctionnelles	Décision ministérielle Rapport d'activité	x					MINFOF		
	4.2. Les postes fixes de contrôle et équipe mobile sont créés		Décision ministérielle	x	x				MINFOF		
	4.3. Renforcer les ressources humaines										
	<ul style="list-style-type: none"> Recruter et affecter du personnel en qualité et en nombre suffisant 	Au moins 15 nouveaux gardes et 4 cadres et 3 personnels d'appui MINFOF	Contrat de recrutement Décision d'affectation	x	x				MINFOF		2.5
	<ul style="list-style-type: none"> Former / recycler le personnel 	Au moins 2 cadres recyclés par 2ans Au moins 1 session de formation par an pour les gardes forestiers d'appui	Rapport des stages de formation	x	x	x	x	x	MINFOF	AT	47

<ul style="list-style-type: none"> Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes d'évaluation et de motivation des ressources humaines affectées au Parc 	Manuel d'évaluation élaboré et mise en œuvre	Rapport d'activités	x	x	x	x	x	MINFOF		16
4.4. Faire fonctionner différentes plates-formes de co-gestion et de concertation entre les acteurs										
<ul style="list-style-type: none"> Organiser les réunions de concertation 	Au moins une réunion de coordination par an Un réunion mensuelle de pilotage des activités	PV de réunion	x	x	x	x	x	MINFOF	AT	17
<ul style="list-style-type: none"> Animer le fonctionnement des différentes plates-formes de co-gestion 	Réunions statutaires régulièrement tenues	PV de réunion	x	x	x	x	x	MINFOF	AA, AT, COM, OE, POP	10
4.5. Les infrastructures de conservation sont mises en place										
<ul style="list-style-type: none"> Construire le quartier général du service de la conservation 	Un bloc administratif et au moins 4 logements existent	PV de réception	x	x	x	x	x	MINFOF	AT	60.4
<ul style="list-style-type: none"> Construire les miradors et des campements 	Au moins 3 miradors et 4 campements fonctionnels	PV de réception	x	x	x	x	x	MINFOF	AT	12
<ul style="list-style-type: none"> Construire les postes de contrôle 	3 bureaux et au moins 4 logements	PV de réception	x	x	x	x	x	MINFOF	AT	31
<ul style="list-style-type: none"> Construire les ponts et réhabiliter les pistes de conservation 	Au moins 2 ponts construits et 30 km de pistes réhabilités par an	PV de réception	x	x	x	x	x	MINFOF, AT	OE	24
<ul style="list-style-type: none"> Installer des barrières à l'entrée des voies d'accès au Parc 	Trois barrières installées	Compte rendu de terrain	x					MINFOF	AT	4.5
4.6. Le service de la conservation dispose des équipements adéquats										
<ul style="list-style-type: none"> Acquérir le matériel roulant (véhicules, motos, hors bord...) 	5 véhicules 4WD, 10 motos et 3 hors-bord disponibles sur 5 ans	PV de réception	x	x	x	x	x	MINFOF, AT		305.1

	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir le matériel de communication (radios, talkie-walkies, téléphones...) 	4 radios, 6 talkies-walkies, et 1 téléphone satellitaire	PV de réception	x	x				MINFOF, AT		22.5
	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir le matériel technique de terrain et de bureau (GPS, Cyber-tracker, cartes topo, ordinateurs...) 	Matériels disponibles	PV de réception	x	x				MINFOF, AT		41
5- Coopération sous-régionale	5.1. La surveillance, le contrôle et le suivi écologique/socio-économique transfrontalier sont renforcés										
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser conjointement les patrouilles de surveillance des zones frontalières du TNS 	Au moins 12 patrouilles conjointes par an	Rapport de patrouille	x	x	x	x	x	MINFOF	AT, FMO	26.4
	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la mise en place des infrastructures de surveillance et de contrôle aux principaux points de passage des braconniers transfrontaliers 	Au moins 1 poste construit	Rapport	x	x	x			MINFOF	AT, OE	
	<ul style="list-style-type: none"> Participer à l'harmonisation des programmes de suivi écologique 	Au moins 1 rencontre d'échange par an Etudes complémentaires réalisées Au moins une formation / recyclage par an	Rapport	x	x	x	x	x	MINFOF AT		25.5
	5.2. Les structures et initiatives TNS sont soutenues										
	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer des communautés locales et le secteur privé dans la gestion transfrontalière des ressources naturelles 	Nombre d'initiatives privés en gestion des ressources	Rapport	x	x	x	x	x	MINFOF	AT	5
	<ul style="list-style-type: none"> Participer régulièrement au fonctionnement des organes de gestion du TNS 	Nombre de réunions	Compte rendu de réunion	x	x	x	x	x	MINFOF, AT		33
	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'élaboration des stratégies de communication pour la promotion de l'éco-tourisme transfrontalier 	Plan de promotion de l'éco-tourisme Dépliants, brochures	Rapport	x	x	x	x	x	MINFOF, AT	MINTOUR, COM	8

	• Faciliter la création des plates-formes de collaboration entre les structures judiciaires du TNS	Au moins 1 réunion d'échange par an	Compte rendu de réunion	x	x	x	x	x	MINFOF	AT, MINJUS	5.5
	• Contribuer à la mise en place d'un mécanisme de financement à long terme	Document de stratégie disponible	Rapport	x	x				MINFOF, AT		7.5
	• Appuyer la ratification de l'accord de coopération du TNS	Draft du document soumis à l'Assemblée Nationale	Lettre de transmission	x							0

Légende :

OE : Opérateurs Economiques
AT : Assistance Technique (WWF-Jengi SE, GTZ-PGDRN, ...)
AA : Autorité Administrative
COM : Communes Rurales
FMO : Forces de Maintien de l'Ordre
POP : Populations locales
MINAS : Ministère des Affaires Sociales
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune
MINTOUR : Ministère du Tourisme
MINCULT : Ministère de la Culture
MINJUS : Ministère de la Justice
MINDAF : Ministère des Domaines et des Affaires Foncières

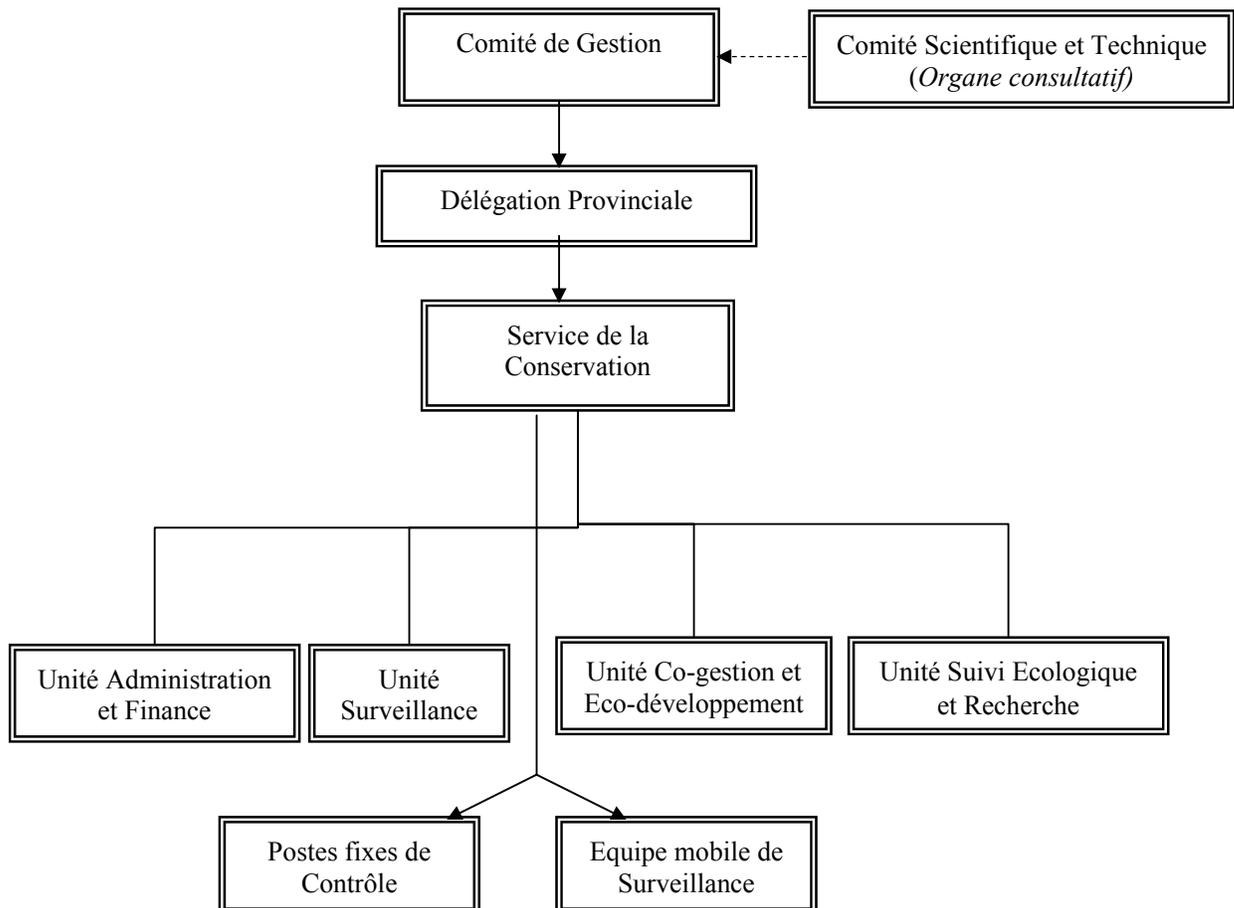
6 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La mise en œuvre du plan d'aménagement du PNL se résume suivant les principaux axes ci-après, dont les activités détaillées se retrouvent dans le cadre logique en annexe :

- (1) Le renforcement de la structure de gestion du PNL par la mise en place d'un Service de la Conservation structuré et fonctionnel et la consolidation des plates-formes décisionnelles ou consultatives de co-gestion existant ;
- (2) Un partage équitable des responsabilités entre les différentes parties prenantes parmi lesquels l'État, les partenaires de la coopération internationale (agence d'assistance technique et bailleurs de fonds) et enfin les communes, les communautés villageoises et les opérateurs économiques de la région d'implantation du PNL et de sa zone périphérique ;
- (3) L'exploration et la mise en place d'un plan approprié de financement à court, moyen et long terme de l'aménagement du PNL et de sa zone périphérique.

6.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

6.1.1 ORGANIGRAMME



6.1.1.1 Attributions du Comité de Gestion et du Comité Scientifique et Technique (cf. page 66 et 67).

6.1.1.2 Attributions de l'Unité Administration et Finance

Placée sous l'autorité d'un chef d'unité, elle est chargée de :

- La tenue des documents budgétaires et comptables ;
- La préparation des documents d'engagement et de suivi des engagements ;
- La tenue des dossiers du personnel ;
- Du suivi de la logistique ;
- Des courriers et de la documentation.

6.1.1.3 Attributions de l'Unité Surveillance

Elle est placée sous l'autorité d'un chef d'unité. Afin de mener à bien sa mission le chef d'unité dispose d'une équipe mobile d'intervention dotée des capacités opérationnelles adéquate et des postes fixes de contrôle. L'unité est chargée de :

- La lutte anti-braconnage ;
- Le contrôle et le suivi des activités cynégétiques dans la zone périphérique du Parc ;
- La surveillance dans les UFA notamment en ce qui concerne le respect de l'intégrité du Parc et les pratiques de gestion durable ;
- La participation aux activités d'inventaire et de suivi écologique ;
- Le suivi en collaboration avec les chefs de poste des activités des gardes forestiers exerçant dans les postes périphériques ;
- L'organisation des activités de l'équipe mobile d'intervention.

6.1.1.4 Attributions de l'Unité Co-gestion et Eco-développement

Placée sous l'autorité d'un chef cette structure est chargée :

- De la valorisation et du développement touristique incluant notamment :
 - Le développement des produits « parc » et leur promotion auprès des opérateurs économiques et des administrations partenaires ;
 - La gestion du centre d'accueil et d'information du Parc ;
 - Le suivi des opérateurs en activités dans le Parc ;
 - Le suivi des COVAREF ;
 - La formation et suivi des guides du Parc ;
 - La promotion de la mise en place d'un site web et d'un organe d'information dont il sera chargé de l'animation.
- Des relations et interventions avec les acteurs de la zone périphérique notamment en :
 - Assurant l'information des populations riveraines et des autorités locales sur les activités du Parc ;

- Facilitant la négociation, la mise en œuvre et le suivi des accords de co-gestion des ressources biologiques avec/entre les acteurs de la zone périphérique ;
- Appuyant les populations locales et leurs organisations dans la définition des plans de gestion de terroirs et de la faune en cohérence avec l'aménagement du Parc.

6.1.1.5 Attributions de l'Unité Suivi écologique et Recherche

L'unité est placée sous l'autorité d'un chef d'unité. Elle est chargée de :

- ▣ La recherche sur les thèmes prioritaires en collaboration avec les structures partenaires ;
- ▣ L'étude de la dynamique de la faune et de la flore ;
- ▣ Le suivi de l'exécution des inventaires fauniques et floristiques dans le Parc et sa zone périphérique ;
- ▣ La mise en place d'une base de données écologiques et socio-économiques ;
- ▣ Le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion des ZIC et ZICGC.

6.2 PARTAGE DES RESPONSABILITES

6.2.1 STRUCTURES ETATIQUES

L'Etat jouera le rôle de coordination et d'exécution des missions régaliennes. En particulier, il devra affecter du personnel en qualité et en nombre suffisant, soutenir les opérations de bornage et matérialisation des limites du Parc, contribuer à la mise en place des infrastructures et l'acquisition des équipements.

6.2.2 PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

6.2.2.1 WWF

Le WWF accentuera ses efforts sur des domaines complémentaires tels que :

- ▣ Le suivi écologique et la conduite des études et des recherches nécessaires pour informer les décisions de gestion du Parc et de sa zone périphérique ;
- ▣ L'appui technique à l'élaboration ou à l'enrichissement des plans de gestion et d'aménagement des zones périphériques (ZIC, ZICGC, UFA, etc.) ;
- ▣ L'assistance technique pour la promotion du site auprès de la communauté internationale, des opérateurs du secteur touristique, etc. ;
- ▣ L'appui au fonctionnement du Tri-National de la Sangha conformément à sa stratégie de conservation éco-régionale.

6.2.2.2 Coopération allemande

La coopération allemande à travers la KFW apportera une contribution financière pour la mise en place d'un fond fiduciaire destinée soutenir à long terme l'aménagement du Parc.

Dans le cadre, de restructuration de l'intervention de la GTZ au Cameroun, le programme GTZ-PGDRN apportera l'appui conseil pour la mise en œuvre des engagements spécifiques ci-après :

- Accompagner le développement institutionnel et de renforcement organisationnel des organisations communautaires de base en catalysant l'institution au sein des communes locales d'une fonction d'appui au développement communautaire ;
- Appuyer financièrement et matériellement l'organisation des campagnes de sensibilisation des communautés locales, des ouvriers forestiers, etc. ;
- Appuyer la planification des activités d'éco-tourisme.

6.2.3 COLLECTIVITES LOCALES DECENTRALISEES

Les municipalités de Moloundou et de Salapoumbé, à travers des fonds générés par les redevances forestières et de chasse sportive contribueront, notamment à :

- Assister les COVAREF dans la réalisation des infrastructures de base nécessaires pour le démarrage de la chasse sportive dans les ZICGC (ouverture des pistes, etc.) ;
- Appuyer la promotion des activités touristiques par la consolidation des capacités d'accueil dans la région du Parc ;
- Appuyer les activités de surveillance du patrimoine forestier et faunique.

6.2.4 COMMUNAUTES LOCALES

La contribution des COVAREF devrait se faire essentiellement sous forme de valorisation des revenus générés par les activités touristiques et de chasse sportive pour le développement local et de contribution à la surveillance (soutien des comités de vigilance). Leurs engagements spécifiques devraient ainsi porter sur :

- L'exécution des opérations d'aménagement des ZICGC ; Les plans simples de gestion de ces ZICGC doivent être conformes à l'esprit du plan d'aménagement du Parc ;
- L'appui aux activités de sensibilisation et la formation des guides touristiques ;
- Le financement des micro-projets sur les fonds générés par les redevances de la chasse sportive ;
- La surveillance à l'intérieur des ZICGC en collaboration avec les agents MINEF ;
- La mise en œuvre d'un programme simplifié de suivi écologique dans les ZICGC ;
- Le développement des activités touristiques villageoises.

6.2.5 OPERATEURS ECONOMIQUES

6.2.5.1 Sociétés forestières

Les sociétés forestières s'occuperont des engagements spécifiques suivants :

- Exploitation restreinte ou interdite dans une ceinture de 2 km autour du Parc ;
- Surveillance au sein des UFA ;

- Installations des barrières équipées de radio VHF sur les axes routiers Mambélé-PK-27 et Kouméla-Libongo, PK-27-SOCAMBO ;
- Appui logistiques et en personnel à la lutte anti-braconnage dans les UFA et les axes routiers ;
- Renforcement et application stricte des règlements intérieurs sanctionnant l'implication des ouvriers forestiers dans le braconnage ;
- Développement des activités de gestion durable des UFA et des alternatives à la chasse commerciale (vente à prix coûtant des sources de protéines autres que le gibier, soutien à l'élevage, la pêche, etc.).

6.2.5.2 Entreprises de safari

Leurs engagements spécifiques comprendra notamment :

- La surveillance au sein des ZIC ;
- La réalisation des activités d'inventaires et de suivi de la faune dans les ZIC ;
- L'élaboration des plans de gestion de leurs ZIC, en cohérence avec celui du Parc ;
- L'appui aux activités de lutte anti-braconnage dans les ZIC ;
- L'appui aux activités de promotion touristique dans le Parc et sa zone périphérique.
- L'assistance aux COVAREF dans la valorisation des ZICGC.

6.3 DUREE ET REVISION DU PLAN

Le présent plan d'aménagement est élaboré pour une période de cinq ans, au terme de laquelle il est évalué et modifié. Pendant la phase d'exécution, des Plans de Travail Annuels (PTA) sont élaborés à partir du plan d'opération à long terme.

6.4 BUDGET ESTIMATIF POUR L'EXECUTION DU PLAN D'AMENAGEMENT

Le budget estimatif pour la mise en œuvre du plan d'aménagement et sa répartition entre les principaux programmes de gestion sont donnés dans le plan d'affaires qui complète le présent document. Le budget global prévu pour la mise en œuvre du plan d'aménagement du PNL et de sa zone périphérique pendant cinq ans est de 1557, 655 millions FCFA. Ce budget tient lieu du fait que la plupart des outils de gestion du PNL et sa zone périphérique, constitués des infrastructures et des équipements sont à mettre en place. Par conséquent, au cours du prochain plan quinquennal, ce budget est appelé à diminuer, et probablement de l'ordre de 40 %.

De ce budget global, le montant sécurisé représente 38 %, et provient des fonds de la coopération internationale pour 3 ans, au travers des projets WWF-Allemagne, WWF-Pays Bas, CAWHFI, CBFP, ... Les fonds mobilisables constituent 13 %, et seront mise à contribution par l'état (7 %), les opérateurs économiques (4 %), les communes et les COVAREF (2 %).

Le montant à rechercher correspond à 49 %, et pourrait provenir entre autres du fonds fiduciaire en cours de développement avec le soutien de la coopération allemande (au travers de la KFW), destinée appuyer à long terme l'aménagement du PNL.

Dans l'ensemble le budget moyen annuel est de 390 millions FCFA (650.000 US\$) ; il représente une charge de 179.000 FCFA par km² (US\$ 298 / km²). Une telle charge financière pour la gestion du PNL est toute a fait justifiable en tenant compte qu'en Afrique de l'Est et Australe, le budget annuel moyen pour les aires protégées est US\$ 257 / km².

7 CONCLUSION GENERALE

La création du Parc National de Lobéké est relativement récente. Les infrastructures et les équipements de base sont inexistantes. Les informations biophysiques, écologiques et socio-économiques susceptibles d'orienter les décisions de gestion du parc méritent d'être approfondies. Toutefois la création du parc s'est opérée suivant un processus participatif ayant impliqué tous les acteurs ; ce qui augure des prédispositions de toutes les parties à contribuer activement à la promotion de sa gestion durable.

Le plan d'aménagement du parc reflète dans son contenu la volonté affirmée du Cameroun de mener une politique de conservation au service du développement. Son élaboration couronne le travail laborieux dans des conditions généralement très difficiles de plusieurs structures et personnes ressources dont la ténacité mérite d'être saluée.

La traduction opérationnelle du plan d'aménagement est désormais le défi majeur à relever au cours des cinq prochaines années. A cet égard l'administration, les collectivités publiques les communautés locales, les opérateurs économiques, les ONG internationales, les partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale devront jouer pleinement leur rôle. Les programmes d'aménagement retenus sont ambitieux mais réalisables.

Le service de la conservation avec l'appui de l'assistance technique aura la charge d'animer l'ensemble du processus en encourageant la participation de chaque acteur et le respect des engagements pris. La mise en place et le fonctionnement des différentes structures du PNL est une condition indispensable pour que ce service joue pleinement ce rôle.

Chaque année les engagements seront concrétisés dans les plans de travail et budgets annuels conformément au plan d'aménagement et soumis pour approbation au comité de gestion. Il sera indispensable de donner une certaine flexibilité à ces documents de travail pour en garantir l'efficacité.

Conformément aux dispositions réglementaires, le plan d'aménagement qui a une validité de cinq ans sera révisé en 2009. A la lumière de la situation de départ, le souhait de tous est qu'à cette échéance le parc national de Lobéké se soit rapproché des standards internationaux en matière d'aires protégées et de conservation de la biodiversité, et que sa contribution au développement local soit manifeste.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Collart N. J. et Stuart S. N., 1985. - Threatened birds of Africa and related islands. The ICPB / IUCN red data book. Part I. ICPB, Cambridge, UK, and IUCN, Gland Switzerland.
- Curran B., 1993. - Preliminary assessment of issues affecting the human populations of the Lac Lobéké region, southeastern Cameroon. Report WCS / World Bank.
- Davenport T., 1998. - The Butterflies of Lobéké reserve. Report WWF-CPO.
- Dowsett-Lemaire et Dowsett, 1997. - Enquête préliminaire sur la faune (en particulier l'avi-faune) de la réserve de Lobéké, Cameroun. Report WWF-CPO / Tauraco a.s.b.l., 24 p.
- Dowsett-Lemaire F. and Dowsett R.J., 1999. - Zoological survey (birds, amphibians) of Lobéké faunal reserve in april 1999, with special reference to Dja river Warbler *Bradypterus grandis*. Final report WWF-CPO / Tauraco a.s.b.l., 25 p.
- Ekobo A., 1995. - Conservation of the African forest elephant (*Loxodonta africana cyclotis*) in Lobéké, Southeast Cameroon. Ph. D. thesis, University of Kent, 151 p.
- Elkan P. W., 1994. - A preliminary survey of Bongo antelope assessment of Safari hunting in the Lobéké region of south eastern Cameroon. Report, WCS / Cameroon.
- Gartlan S., 1989. - La conservation des écosystèmes forestiers du Cameroun. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, 186 p.
- Gwet J.-P., 2003. - Enquête socioéconomique et ethnobotanique sur l'état des lieux des produits forestiers non ligneux autour et dans la zone communautaire du Parc National de Lobéké. Rapport, GTZ-PROFORNAT, Yokadouma, 35 p.
- Hall J., 1993. - Report on the strategic planning mission for the creation of a protected area in the Lobéké region of southeast Cameroon. Report, WCS / Cameroon.
- Harrisson M. and Agland, P., 1987. - A draft proposal for the designation of three new national forest parks. Dja River Films, LTD.
- Jell B., 1998. - Utilisation des produits secondaires par les Baka et les Bangando dans la région de Lobéké au Sud-Est Cameroun : Étude de cas. Rapport, GTZ-PROFORNAT, Yokadouma, 40 p.
- Kenfack D. et Fimbel R., 1995. - Contribution à l'étude des plantes médicinales de la réserve de Lobéké : point sur la médecine traditionnelle camerounaise. Rapport, WCS / Cameroun.
- Laclavère G., 1979.- Atlas de la république unie du Cameroun. Ed. Jeune Afrique, Paris, 72p.
- Letouzey R., 1985. - Notice de la carte phytogéographique du Cameroun au 1:500.000. Institut de la cartographie internationale de la végétation, Toulouse, France.
- Makazi L. C., Usongo L. and Davenport T., 1998. - Indigenous aquatic resource use in the proposed protected area of Lobéké, south east Cameroon. Report WWF-CPO, 27 p.
- Maria P., 1998. - Rapport annuel d'activités de la Délégation Départementale de l'Environnement et des Forêts de Boumba-et-Ngoko, exercice 1997-98, 43 p.
- Mboh Dandjouma, 2001. - Rapport annuel d'activité de la section départementale de la faune et des aires protégées, exercice 2000-2001. MINEF, 20 p.

- Mboh Dandjouma, 2002. - Rapport annuel d'activité de la section départementale de la faune et des aires protégées, exercice 2001-2002. MINEF, 22 p.
- Mboh Dandjouma, 2004. - Rapport annuel d'activité de la section départementale de la faune et des aires protégées, exercice 2003. MINEF, 26 p.
- Mboh Dandjouma & Ngnegueu, 2001. - Plan stratégique de surveillance de l'exploitation des ressources fauniques dans le département de la Boumba-et-Ngoko (Sud-Est Cameroun), MINEF, 29 p + annexes.
- Ngandjui G., 1998. - Étude de la chasse villageoise en vue de sa gestion durable : cas du site Sud-Est Cameroun. Rapport, GTZ-PROFORNAT, Yokadouma, 47 p.
- Nguasiri C. N., 1998. - Land tenure and resource access within some WWF-CPO conservation sites : An analysis of the legal context and traditional tenure systems. Report WWF-CPO, 164 p.
- Nzooch Dongmo, Z-L, 2003. - Suivi écologique dans le Parc National de Lobéké et sa zone périphérique : données de base sur la dynamique des populations de grands et moyens mammifères et des activités anthropiques. Rapport WWF CPO. 220 p + annexes.
- Nzooch Dongmo, Z-L, Tchikangwa, B., Ngniado, A., Usongo, L. Ndo, J-C, & Ndandjouma, M., 2002. - Le système de suivi écologique dans la région du Sud-Est Cameroun : Axes d'intervention. Rapport WWF / MINEF, 38 p.
- Smith T.B., Rasmussen K. K., Whitney K. D. and Fogiel M. K., 1996. - A preliminary survey of birds from the lake Lobéké reserve, southeast Cameroon. *Bird Conserv. Int.*, 6 : 167-174.
- Stromayer K. A. K. and Ekobo A., 1991. - Biological survey of southeastern Cameroon. Report, WCI / IAR, MHESR, 40 p.
- Tutin C. and Fernandez M., 1984.- Nationwide census of gorilla (*Gorilla gorilla gorilla*) and chimpanzee (*Pan troglodytes troglodytes*) in Gabon. *Amer. J. Primatology*, 6 : 313-336.
- Usongo L. et Curran B., 1996. - Le commerce de la viande de chasse au Sud-Est Cameroun dans la région trinationale. *African Primates*, 2 (1) : 2-5.
- Vivien J., 1991. - Faune du Cameroun : Guide des mammifères et des poissons. Ed. GICAM/MCD, Yaoundé, 271 p.
- WCS, 1995. - Integrated monitoring program for trans-boundary forest conservation and management in Congo, Cameroon and the Central African Republic. Proceedings of the Bomassa Workshop, September, 1994.
- WCS, 1996. - The Lobéké forest, southeast Cameroon. Summary of activities period 1988-1995. Report WCS / Yaounde / New York, 217 p.
- Zouya-Mimbang L., 1998. - Les circuits de commercialisation des produits de chasse dans le Sud-Est Cameroun. Rapport, GTZ-PROFORNAT, Yokadouma, 65 p.

ANNEXES

Annexe1

Principales phases d'élaboration du plan d'aménagement du parc national de Lobeke et des sa zone périphérique

L'approche méthodologique retenue pour l'élaboration du plan d'aménagement du PNL et de sa zone périphérique repose sur la participation de différents acteurs au processus. Elle est basée sur l'analyse des principaux acquis des actions antérieures ; la consolidation des résultats de cette analyse et la planification des actions futures à l'occasion de différents ateliers, et enfin la validation du plan d'actions retenues à différents niveaux (locales, ministérielles/MINEF, inter-ministérielles). Les principales phases du processus de planification peuvent être résumées ainsi comme suit :

- (1) Les caractéristiques biophysiques, socio-économiques, juridique et institutionnelle ont été décrites et évaluées en rapport avec les objectifs de conservation assignés au PNL (décembre 2001-mars 2002). Une analyse préliminaire de la situation (analyse des concernés et analyse des problèmes) a été réalisée au cours d'un atelier interne organisé les 5 et 6 mars 2002 à Yokadouma ;
- (2) Les résultats de ces différentes évaluations internes ont servi de base pour un atelier de planification participative organisé à Moloundou les 27, 28 et 29 mars 2002 en présence des représentants des principales parties prenantes. Les objectifs de gestion, les options de gestion et les activités prioritaires ont été arrêtés conjointement grâce à la facilitation d'un consultant indépendant ;
- (3) La faisabilité financière et institutionnelle du plan d'opération issu de l'atelier de planification participative a été soumis à l'expertise d'un consultant. Une évaluation financière des différentes activités a été réalisée. Les principales activités ont été organisées en volets d'intervention pour lesquels, des arrangements financiers et institutionnels ont été explorés ;
- (4) Le document de plan d'aménagement a été mis au point. Plusieurs commissions thématiques (« problématique de conservation », « mesures d'aménagement » et « mise en œuvre et suivi ») ont été mises en place pour consolider et mettre en cohérence les données produites aux différentes étapes de la planification ;
- (5) Les mesures d'aménagement et le plan d'actions consolidées ont été restituées auprès des acteurs locaux (populations locales, organisations communautaires, collectivités publiques, administrations locales, exploitants forestiers et guides de chasse) au cours d'un second atelier organisé à Moloundou les 5 et 6 avril 2004 ; Cette restitution a eu pour objectif de recueillir les préoccupations de ces acteurs par rapport au plan, afin de faciliter leur appropriation des processus d'aménagement du PNL ;
- (6) Un atelier de pré-validation interne au MINEF a été organisé pour s'assurer de la cohérence du document proposé à la politique nationale de conservation et de gestion durable des ressources naturelles ;
- (7) Un atelier provincial de validation a été organisé en prélude à en vue de recueillir les dernières préoccupations du terrain avant l'atelier de validation interministériel ;

- (8) Un atelier national de validation, inter-ministériel a été organisé pour recueillir les préoccupations des autres administrations quant à la logique d'aménagement.

Annexe 2

BUDGET CONSOLIDE 2006 - 2010 PARC NATIONAL LOBEKE PAR PROGRAMME

8.1.1 PROGRAMME CONSERVATION

		2006	2007	2008	2009	2010
A Protection						
1	Matérialiser les limites du parc	5,000	400	600	400	600
2	Organiser les patrouilles des surveillance dans le parc et la zone périphérique	89,180	68,680	64,180	75,680	82,180
3	Réglementer la circulation le long des routes sensibles pour le parc dans la zone périphérique (UFA et ZIC)	0	56,080	19,280	18,080	41,280
4	Surveillance régulier au sein des ZICGC	pm	pm	pm	pm	pm
6	Coups de poing	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
Sub-total		97,180	128,160	87,060	97,160	127,060
B Réaliser les infrastructures de conservation						
1	Etablir les postes de contrôle fonctionnels aux entrées du parc	0	4,000	4,000	0	0
2	Barrières a l'entrée des voies d'accès	4,500	0	0	0	0
3	Entretien des pistes a l'intérieur du Parc	6,750	6,750	18,750	14,750	6,750
4	Construction campements en planches	2,000	3,000	0	0	0
5	Entretien miradors et campements	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
Sub-total		15,750	16,250	25,250	17,250	9,250
C Gestion des ressources naturelles						
1	Suivre et évaluer le processus de gestion des zones de chasse (ZIC et ZICGC)					
2	Suivre la mise en œuvre des plans d'atténuation des concessions forestiers					
3	Organiser et suivre l'exploitation des perroquets dans la ZP	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
4	Renforcer les capacités techniques des membres du COVAREF	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Sub-total		3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
Totals		115,930	147,410	115,310	117,410	139,310

8.11 ROGRAMME RECHERCHE ET SUIVI ECOLOGIQUE

	Assistance technique et logistique	17,500	36,500	17,500	17,500	36,500
--	------------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------

1 Suivre des espèces (bagage)	8,900	8,900	8,900	8,900	8,900
2 Suivi écologique	15,500	15,500	7,500	15,500	15,500
3 Etudes complémentaires	2,000	3,000	3,000	3,000	3,000
4 Suivi des activités humaines à l'intérieur du parc	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
5 Suivi activités de lutte anti-braconnage	4,680	180	180	180	180
Sub-total	33,080	29,580	21,580	29,580	29,580
Totals	50,580	66,080	39,080	47,080	66,080

8.11.1 PROGRAMME VALORISATION DES RESSOURCES

Assistance technique et logistique					
Conseiller Co-gestion WWF					
Conseiller Dev. Org. GTZ					
Logistique					
Sub-total	14,200	26,700	14,200	14,200	26,700
A Améliorer la participation					
1 Activités IEC	2,100	1,100	2,100	1,100	2,100
2 Améliorer l'accès des groupes marginalisés aux retombes financières	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
3 Inciter la participation des communes	pm	0	0	0	0
4 Elaborer et mettre en œuvre plan de co-gestion zone communautaire	4,000	6,000	2,000	2,000	2,000
5 Faciliter l'organisation de la filière perroquets	1,500	2,000	500	500	500
Sub-total	9,600	11,100	6,600	5,600	6,600
B Renforcer la gestion des ZICGC					
Assistance Technique et déplacement Voir ci-dessus					
1 Renforcement organisationnel des Covarefs					
Sub-total	4,000	4,000	8,000	4,000	4,000
C Promouvoir l'écotourisme					
Habiller centre d'accueil Parc Headquarters					
Formation des guides					
Brochure Lobeke					
Sub-total	0	4,500	13,500	0	0
Dispositions spécifiques pour l'accès des Baka au PNL					
D					
1 Elaborer une réglementation pour l'accès des Baka					
2 Mise en œuvre de la réglementation					
Sub-total	0	4,200	1,000	1,000	1,000
Totals	13,600	23,800	29,100	10,600	11,600

8.11.2 PROGRAMME RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

A Assurer la concertation entre acteurs						
1	Fonctionnement du Comité de Concertation et Suivi du PNL et assurer le suivi d'exécution	3,800	3,800	3,800	3,800	3,800
2	Mise en oeuvre des conventions dans la cadre de la LAB	1,960	1,960	1,960	1,960	1,960
Sub-total		5,760	5,760	5,760	5,760	5,760
B Améliorer le cadre légal (juridique)						
1	Textes regissant la gestion des retombes du PNL					
Sub-total		0	0	0	0	0
Renforcement administrative et organisationnel des services de conservation						
1	Management - personnel	18,890	18,890	18,890	10,890	10,890
2	Administration - personnel	15,870	15,870	15,870	7,950	7,950
3	Logistiques	37,000	40,000	12,000	33,000	17,000
4	Management - coordination et pilotage	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
5	Administration - frais bureau	5,000	5,000	7,500	5,000	5,000
6	Construction du parc headquarters et Djembe	15,000	15,000	20,000	0	0
7	Utilites	10,500	8,000	2,000	2,000	7,500
8	Entretien Parc HQ&Postes forestiers	900	1,500	1,800	2,100	2,100
9	Formation cadre et personnel d'appui	12,000	10,000	12,000	7,000	9,000
Sub-total		117,560	116,660	92,460	70,340	61,840
Totals		123,320	122,420	98,220	76,100	67,600

8.11.3 PROGRAMME RENFORCEMENT DE LA COOPERATION TRI-NATIONALE DE LA SANGHA

Renforcer la Lutte anti braconnage et suivi écologique						
1	Surveillance sur la Sangha	8,300	1,800	1,800	8,300	1,800
2	Organisation conjointement des patrouilles (mensuel)	1,105	1,105	1,105	1,105	1,105
3	Contribuer a la mise en place des infrastructures de surveillance	0	6,000	0	6,000	0
4	Programmes de suivi TNS	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500
Sub-total		12,905	12,405	6,405	18,905	6,405
B Soutenir les structures TNS						
	Promouvoir l'implication des communautés locales					
	Contribution au fonctionnement des organes TNS					
	Promotion eco-tourisme					
	Mécanisme de financement					
	Echanges entre structures judiciaires du TNS					

Sub-total	4,000	4,000	4,000	4,000	4,000
Totals	16,905	16,405	10,405	22,905	10,405

8.11.4 BUDGET TOTAL PAR ANNÉE (*1000)

	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Grand total	320,335	376,115	292,115	274,095	294,995	1,557,655

Annexe 3 :
Décret de classement du Parc National de Lobeke

Annexe 4

Accord de Coopération relatif à la mise en place du Trinational de la Sangha

Annexe 5 :

Rapport, Procès-verbal et Communiqué Final des réunions majeures relatives à l'élaboration du plan d'aménagement du Parc National de Lobeke

